

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

A
H
FONDATION
ARCHIVUM HELVETICO-POLONICUM
Fribourg

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Téléphon 037 / 2233 54

	Pages
L' « incapacité » polonaise (<i>suite et fin</i>) (GÉNÉRAL DU MORIEZ).....	397
Le Congrès Médical Franco-Polonais de Varsovie (GEORGES BIENAIMÉ)....	407
La vie politique (H. G.).....	415
La vie économique (A. MERLOT).....	423
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	443
Czeslaw Zawadzinski et l'exposition de son œuvre (JULES RAIS).....	448
L'Archéologie Polonaise : une communication de M. Henri Grappin.....	450
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	451
Revue de la Presse (CASIMIR SMOGORZEWSKI).....	456
Au tombeau de Chopin	460
Bulletin de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.....	460

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

7, RUE DE POITIERS

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 7, rue de Poitiers, PARIS (7^e)

Téléphone : Fleurus 23-71

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET ÉTRANGER : Un an, 20 fr. — Six mois, 10^{fr.} — Trois mois, 5 fr.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 7, rue de Poitiers, Paris 7^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique littéraire et artistique*.

Transports Internationaux.
 Agence Maritime. Affrètements.
 Consignation.
 Transit. Douane.
 Déménagements.
 Groupages.



M. DE BROUSSE

34, Boulevard Malesherbes, Paris (8^e)

 Téléph.
 Louvre 00-67
 Gutenberg 07-43
 Central 40-44



Même Maison à :

Belgrade,
 Budapest, Bucarest,
 Bekescsaba, Biharkereztés,
 Constantinople, Forbach,
 Prague, Szegedin, Sofia,
 Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb.

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE

Agent Général pour l'Europe de la C^{ie} Franco-Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et
 { Prague } vice
 { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

 Adresse
 Télégraphique :
 BROUSSEDE - PARIS

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 10 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

Adresse Télégr. :
 BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone :
 CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

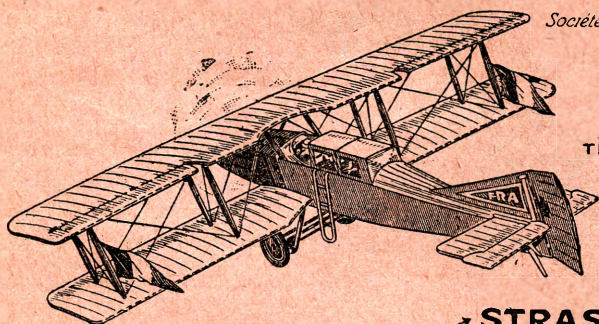
La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.

La **BANQUE** possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

COMPAGNIE FRANCO-ROUMAINE DE NAVIGATION - AÉRIENNE



Société Anonyme Capital 10.000.000 de F^{cs}

22, Rue des Pyramides, PARIS

TÉLÉPHONE { GUT. 45-09
" 45-10

46-4, Krucza, VARSOVIE

TÉLÉPHONE: 249-74

PARIS → STRASBOURG en 2^h 30
→ PRAGUE en 6^h
→ VARSOVIE en 9^h

Service Quotidien par AVION LIMOUSINE
PASSAGERS - LETTRES - COLIS

moins cher que par Voie Ferrée

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Service HAVRE-DANTZIG

Par le paquebot "POLOGNE"

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Królewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 7 Kohlenmarkt

CHEMIN DE FER DU NORD

Paris-Nord, Berlin, Varsovie et Retour

Depuis le 15 mars, un train rapide journalier comportant des 1^{re}, 2^e classes, wagons-lits et wagon-restaurant est organisé pour assurer les relations directes entre **Paris-Nord, Berlin** et **Varsovie**.

Départ de Paris-Nord à 17 h. 50, arrivée à **Berlin** le lendemain à 17 h. 32 et à **Varsovie** le surlendemain à 13 h. 08.

En sens inverse, départ de **Varsovie** à 20 h. 20 (à partir du 18 mars), de **Berlin** à 14 h. 03 (19 mars) ; arrivée à **Paris-Nord** à 12 h. 35 (20 mars).

Le nombre de places étant strictement limité dans le train **Paris-Berlin-Varsovie**, MM. les voyageurs sont invités à se faire inscrire à l'avance au guichet des garde-places à la gare de **Paris-Nord** (Bureau des Renseignements).

BUREAU POLONAIS

3 bis, rue Emile-Allez, Paris (17^e)

Traductions et correspondances polonaises et françaises.

Copies à la machine. — Leçons et cours du soir. — Rédaction d'actes juridiques.

PRIX MODÉRÉS

AGENCE GÉNÉRALE MARITIME

AFFRÈTEMENTS — CONSIGNATIONS — TRANSITS — ASSURANCES

Arthur Lenars & C^{ie}

15, RUE BLEUE, 15

PARIS

TÉLÉPHONE { CENTRAL 88-01 ADRESSE } LLENARTHUR
 { BERGÈRE 45-18 TÉLÉGRAPHIQUE }

SUCCURSALES

LE HAVRE

4, Rue Anfray

BORDEAUX

32, Allée d'Orléans

MARSEILLE

79, rue Breteuil

ANVERS

61, Kipdorp

Connaissances directs pour tous les ports de POLOGNE, LITHUANIE, LETTONIE, ESTHONIE, FINLANDE, SUÈDE, NORVÈGE, DANEMARK, par les steamers de la DET FORENEDE DAMPSKIBS SELSKAB; GOTHA, JONSSON, STERNHAGEN ET C^o; FRED OLSEN LINE; SVÉA.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

7 RUE DE POITIERS. — PARIS (7^e) — Tél. : Fleurus 23-71

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonoise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^o ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes-Études Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^o ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; EMILE DUPONT, Président du Comité Français des Expositions ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Membre de la Délégation Polonoise à la Conférence de la Paix, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI, Plénipotentiaire du Ministère des Finances de Pologne en France ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; BOHDAN NAŁE CZ-CHEŁMICKI, Consul Général de Pologne à Paris ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur du Secrétariat : M. ALEXANDRE MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

Extrait des Statuts.

ART. 2. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise a pour objet de faciliter le développement des relations industrielles, commerciales, agricoles, financières, professionnelles et techniques entre la France, ses colonies ou pays de protectorat et la Pologne.

Elle établit des relations permanentes avec les Chambres de Commerce, groupements professionnels et organismes intéressés, qui ont leur siège en France, dans les colonies ou pays de protectorat français, ou bien en Pologne.

Elle prend ou présente, pour réaliser son objet, toutes mesures ou toutes propositions utiles : notamment, elle réunit la documentation la plus complète sur l'état des industries et des marchés polonais et français ; et elle assure la diffusion de ces renseignements et de ces études principalement dans un organe périodique dont le service est assuré gratuitement à ses membres.

Elle met à l'étude les avis et les propositions de ses membres sur les améliorations à apporter aux conventions économiques entre la France et la Pologne ; à la législation industrielle et commerciale des deux pays et d'une manière générale à leurs relations économiques (transports, etc...) ; et elle en poursuit, s'il y a lieu, la réalisation auprès des pouvoirs publics.

Elle appuie de son autorité soit en France, soit en Pologne les industriels et les commerçants intéressés : elle favorise l'utilisation réciproque des compétences professionnelles ou des capacités techniques des nationaux des deux pays ; elle dresse le répertoire des industriels et des commerçants polonais en France et des négociants français en relations avec la Pologne.

Elle favorise l'échange d'échantillons des produits des deux pays et elle aide à la réalisation des projets propres à faire connaître ces produits.

Elle constitue une bibliothèque technique et spécialisée à l'usage des Membres adhérents.

Elle organise des conférences, etc...

Elle encourage la création et le développement de cours professionnels et techniques.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français et polonais.

ART. 3. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise s'interdit toute discussion ou toute action étrangères à son objet.

ART. 4. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise se compose de membres sociétaires, de membres fondateurs et de membres donateurs de nationalité française ou polonaise.

ART. 5. — Peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise les industriels, les commerçants et d'une manière générale les personnes ou collectivités s'intéressant aux relations économiques franco-polonaises : les candidats doivent être présentés par deux membres au moins et agréés par le Conseil d'Administration.

Tout candidat, qui n'aura pas été admis, ne pourra être présenté de nouveau qu'après un délai d'un an.

ART. 7. — Sont membres donateurs les personnes qui versent une cotisation de 1.000 francs par an.

Sont membres fondateurs les personnes qui versent une cotisation de 300 francs par an : les collectivités telles que Départements, Communes, Chambres de Commerce, Syndicats, Sociétés commerciales, financières, industrielles et autres ne peuvent faire partie de la Chambre de Commerce qu'en qualité de membres donateurs ou fondateurs.

Sont membres sociétaires les personnes qui versent une cotisation de 100 francs par an.

Les cotisations sont payables pour une année et d'avance.

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Social: Mp. 86.400.000 — Réserves: Mp. 20 000.000

Siège Social à Varsovie: 8, rue Traugutta

Succursale de Paris: 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 66-78 — 56-49. — Adresse télégraphique: **Bankvarab**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président: M. Edouard GEISLER, Président de la Société d'Assurances "La Vistule". — Vice-Présidents: MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, Banquier. — Membres du Conseil: MM. le Baron Benoist-Mechin, Président du Conseil d'Administration de la Société des Etablissements Tencé; le Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; D^r François Herzberg, Ingénieur des Mines; Henri Kolberg, Ingénieur des Mines, Président de la Société Forestière "Przemysł i Eksport leśny", Membre du Conseil de la Banque de Commerce à Varsovie; Georges Kowalewski, Directeur de la Banque de Commerce à Varsovie; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Comte Adam Tarnowski, Administrateur de la "Bank Małopolski" à Cracovie; Antoni Wieniawski, Vice-Président de la Banque de Commerce à Varsovie; François Wolffin, Négociant, Ancien Juge au Tribunal de Commerce.*

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général: M. Stéphane Benzef. — Vice-Président: M. Félix Dziechciński. — Membres de la Direction: MM. Sigismund Święcieki et Wacław Wańkowicz. — Vice-Directeurs: MM. Victor Bereszko, M. Jezierski, W. Michalski, Wł. Zieliński.*

DIRECTION A PARIS. — *MM. le Baron Benoist-Mechin; Edmond Porgès, Membres du Conseil. S. Bornstein, Directeur.*

SUCCURSALES: POLOGNE. — *Biała Podlaska, Białystok, Brześć s/ Bug, Drohobycz, Garwolin, Grajewo, Korzec, Lwów (Leopol), Łomża, Łuck, Łuków, Międzyrzec, Pińsk, Równo, Siedlce, Sokolów, Stanisławów.*

FRANCE: Paris, 36, rue de Châteaudun.

BELGIQUE: Anvers, 13, rue Quellin.

HOLLANDE: Rotterdam, 49 Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants:

Dépôts à vue	4 %
— 3 mois —	4 ½ %
— 6 mois —	5 %

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

BANK DLA HANDLU i PRZEMYSŁU w WARSZAWIE

Kapitał akcyjny Mp. 86. 400.000 — Rezerwy Mp. 20.000.000

Filja w Paryżu: 36, rue de Châteaudun

Tel. Trudaine 66-78 — 56-49

Adres telegraficzny: **Bankvarab**

dokonywa wszelkich czynności bankowych na NAJKORZYSTNIEJSZYCH WARRUNKACH, wydaje bezpośrednio, po najlepszym kursie dnia, PRZEKAZY PIENIĘŻNE na wszystkie miejscowości Kraju i zagranicą,

WYPŁACA PIENIĄDZE TELEGRAFICZNIE,

otwiera RACHUNKI CZEKOWE,

załatwia inkaso frachtów, weksli, trat, konosamentów, kuponów i t. d.

wykonywa ZLECENIA GIEŁDOWE, licząc kurtaż oficjalny.

udziela bezpłatnie wszelkich informacji, celem popierania wzajemnych stosunków handlowych między Francją a Polską.

L' " INCAPACITÉ POLONAISE " (1)

(Suite et fin.)

V. — LA PRÉPARATION D'UNE REVANCHE

Nous venons de voir les résultats inespérés obtenus par les pacifiques efforts que déploient les Polonais pour réorganiser leur Patrie, pour reconstruire l'aire de l'Aigle Blanc en la protégeant contre les atteintes des orages déchaînés autour d'elle dans l'Est européen. L'Allemagne, elle aussi, devrait aspirer au repos, afin de panser dans les meilleures conditions les blessures de la défaite ; mais la Prusse ne l'entend pas ainsi : elle ne songe qu'à préparer la revanche ! C'est bien en vue d'une nouvelle guerre, et nullement par souci des besoins de la paix, qu'elle mène *per fas et nefas* une lutte acharnée pour conserver la Haute-Silésie, *ses forges de Vulcain et de Mars* ; et c'est à cette première fin qu'elle proclame et qu'elle raille « *l'incapacité polonaise, dont la ruine de l'industrie silésienne serait la fatale conséquence, si le bassin minier était remis à la Pologne* ».

Il faut en finir d'abord avec une contre-vérité aussi audacieuse ; je préciserai ensuite certaines des dispositions d'ordre général que prend la Prusse pour préparer la revanche, en commençant par la destruction de la Patrie polonaise : nous verrons à quel point ces diverses dispositions caractérisent exactement le génie organisateur prussien.

*
**

Puisque les Polonais ont déjà tant fait, en si peu de mois, et malgré les pires difficultés, pour la reconstruction de leur Patrie, n'est-il pas absurde de prétendre qu'ils ne seraient pas en mesure de fournir l'effort nécessaire pour assurer la prospérité de la Haute-Silésie, — prospérité qu'au contraire la Pologne SEULE peut développer, — pour des raisons géographiques sur lesquelles les mensonges humains, fussent-ils berlinois, n'ont aucune prise (2) ?

Au point de vue technique, les Polonais disposent, pour les industries silésiennes, de nombreux ingénieurs de premier ordre qui, fuyant devant la rage sanguinaire et destructrice des Bolcheviks, ont dû quitter leurs postes dans les industries russes.

(1) Voir la Pologne du 15 septembre 1921, p. 285 et s. et du 1^{er} octobre 1921, p. 340 et s.

(2) Voir la démonstration que j'ai donnée de cette vérité économique dans la Revue *La Pologne*, et dans la brochure indiquée par la Note de la page 286.

Au point de vue administratif, les Polonais prendront, en Silésie, une succession facile, car la population polonaise les appelle de tous ses vœux, et en est arrivée à concevoir une haine farouche contre tous ces *fonctionnaires* prussiens, directeurs et contremaîtres des usines, officiers et reîtres camouflés, émissaires de tout acabit, espions, au besoin *assassins*, — qui la terrorisent et la martyrisent, sans réussir à la réduire.

J'admets d'ailleurs volontiers que les Prussiens réussiraient assez vite à *organiser* la Haute-Silésie dès que le départ de la Commission interalliée leur laisserait le champ entièrement libre, — puisque la présence de cette Commission ne les empêche pas de préparer leur *organisation* par des crimes commis même contre les soldats de l'Entente... et je ne puis me retenir de penser que naguère, lorsqu'il n'y avait pas encore de Société des Nations, la France et l'Angleterre, par exemple, étaient toujours prêtes à entrer en campagne dès qu'un cheveu était, à l'étranger, arraché de la tête de l'un de leurs nationaux. *Quantum mutatus ab illo !* Je dirai tout à l'heure les véritables causes de ce changement. Mais, pour en revenir à l'*organisation* prussienne de la Haute-Silésie, nous pouvons d'autant moins concevoir le plus léger doute sur les procédés envisagés pour cette opération que certains enfants terribles ne se font pas faute de les dévoiler : « *Laissez-nous seulement quelques années de répit*, a récemment dit l'un d'eux (1), *vous verrez comment nous saurons débarrasser la Haute-Silésie de toute cette vermine polonaise.* » Oui, c'est ainsi que les Prussiens y feraient *régner l'ordre* : le barbare qui fit naguère, lui aussi, *régner l'ordre* à Varsovie n'allait pas jusque-là ! Mais la *suppression* et la *déportation* ont toujours été des procédés prussiens : ce sont ceux que les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, — ces *grands ancêtres*, — employèrent pour dépeupler leur fief de Prusse, et se substituer à la pauvre tribu lithuanienne qu'ils se vantaient d'*évangéliser* ; ils en firent autant, en 1308, après leur crime de Dantzig — *Gdansk*, — pour *supprimer* le plus possible la population polonaise de la ville et des environs, — et *rendre la guerre plus courte en terrorisant leurs ennemis* (2). N'avons-nous pas vu Guillaume II prôner de nos jours la même abominable théorie ? Frédéric appliqua lui aussi contre les Polonais le même système d'extermination, — comme la Russie contre ses malheureux sujets en Lithuanie et en Ruthénie (3), sous l'influence de ses dirigeants teutons, — et comme la Prusse s'appropriait ouvertement à le faire pour la population des territoires français ou belges qu'elle comptait s'approprier *après sa victoire*. Ces procédés, il faut le reconnaître, ont pour eux la consé-

(1) Voir la Note de la page 288. — *On n'est trahi que par les siens.*

(2) Le célèbre chroniqueur *Longinus*, relatant ces massacres, ajoute : « *L'Ordre a voulu, par cette exécution, que la nouvelle de tant d'atrocités effrayât les cœurs de ses ennemis au point de les décider plus vite à se soumettre.* »

(3) Voir la Note de la page 344.

eration d'une haute antiquité, l'inscription gravée sur un obélisque par des rois assyriens en fait foi : « *J'ai réduit mes ennemis en servitude... j'ai rempli le désert de leurs dépouilles, j'ai ravagé et incendié le pays...* » Avis aux Silésiens.

Il va sans dire que la Prusse dispose de tout le personnel technique nécessaire pour conduire à son profit, dans d'excellentes conditions, l'exploitation des richesses naturelles de la Haute-Silésie. Comme l'écrivait récemment l'un de nos éminents ingénieurs (1) : « Si l'on ne trouve que très rarement le nom d'Allemands à l'origine des grandes inventions géniales, par contre ils possèdent un esprit de recherche extraordinairement méthodique, tenace, patient, mis au service d'une prodigieuse capacité de travail », éloges beaucoup plus mérités d'ailleurs par les Allemands en général que par les Prussiens en particulier. Mais il faut ajouter que les savants allemands disposent pour leurs recherches de laboratoires somptueusement dotés, comme nous n'en possédons pas en France, — ce qui rend plus méritoires encore les découvertes qui sortent des nôtres : à ce propos le nom d'une illustre Polonaise, M^{me} Curie, dont les travaux ont été poursuivis à Paris, ne se présentent-ils pas à tous les esprits ? Rien n'autorise d'ailleurs à penser que le génie polonais ne doive compter parmi les plus complets : car les Polonais étaient en servitude au moment où se produisaient les grandes découvertes modernes, — et antérieurement, pour ne citer qu'un nom, pouvons-nous oublier Copernic ? — Enfin, en ce qui concerne la Haute-Silésie, et ce que les ingénieurs prussiens pourraient faire pour elle, il reste douteux, malgré toute leur *Gründlichkeit*, qu'ils inventent un *ersatz* de ce précieux minéral de fer que seule la Pologne peut fournir aux industries silésiennes dans des conditions susceptibles de sauvegarder leur prospérité.

En somme, tous les arguments produits par les Prussiens, y compris celui de l'*incapacité polonaise*, pour se faire attribuer la Haute-Silésie et son bassin minier, sont d'odieux mensonges. Au moment où j'écris, le sort de cette province se décide... à Genève : je veux espérer que les arbitres de la Société des Nations ne laisseront pas obscurcir en leur conscience la simple notion du Droit par l'abondance et la variété des assertions prussiennes (2) ; et, s'ils veulent remplir leur devoir, — assurer la paix de l'Europe, — ils se souviendront des aveux échappés au Généralissime des armées allemandes, Erich

(1) M. Louis Jacquet, à propos du procédé de captation de l'azote atmosphérique mis au point pendant la guerre par un savant allemand, en utilisant les travaux antérieurs de savants français. Ce procédé, sans la réalisation duquel les Allemands auraient été fort embarrassés pour continuer la guerre, est d'ailleurs fort inférieur à celui découvert par un illustre et sympathique savant français, M. Georges Claude.

(2) Je veux espérer aussi que la Société des Nations ne se prêtera pas à la réalisation des arrière-pensées de certains sectaires, et n'essaiera pas d'enfermer dans le même organisme économique la chèvre polonaise et le loup prussien. Ce serait une première expérience, dangereuse à tout égard, d'internationalisation ouvrière.

von Falkenhayn (1) : ce Général affirme qu'à deux reprises, pendant la période de son « *commandement suprême* », de 1914 (après la Marne) à 1916, il a dû dégarnir le front occidental pour *voler au secours* de la Haute-Silésie menacée par les Russes. « *Car, sans la Haute-Silésie, l'Allemagne eût été dans l'impossibilité de continuer la guerre.* »

Continuer la guerre, après un entr'acte, et prendre leur revanche, voilà la seule raison vraie pour laquelle la Prusse tient absolument à s'assurer l'appartenance du précieux bassin minier.

*
**

Comme je l'écrivais aux premières lignes de cette Etude, la portée de l'assertion prussienne, comparant modestement *l'incapacité polonaise au génie prussien*, dépasse de beaucoup, pour l'avenir de la Pologne, et de l'Europe, la question silésienne, si grave soit-elle, elle-même, à ce double point de vue.

Et, je le répète : pour éviter un nouveau cataclysme mondial, il faut se garder de sous-estimer le *génie organisateur* prussien ; je vais en donner ici quelques preuves : la première, fournie par le *militarisme* survivant à la défaite, — la seconde, prise dans le domaine économique, sans même envisager la banqueroute frauduleuse qui se prépare avec désinvolture sous nos yeux *indifférents*, — les autres preuves d'ordre international.

Mais il faut, auparavant, préciser le but poursuivi par la Prusse : c'est facile, en un mot, *ce but est la revanche*, la revanche, en reconquérant *d'abord*, à l'Est, la haute main dans toutes les régions de l'ex-Empire Russe, pour reprendre ensuite, vers l'Ouest, la ruée *nach Paris, nach Calais et nach Londres*, si fâcheusement interrompue par la défaite de la Marne. Pour tout homme de bon sens, il n'y a pas le moindre doute possible à cet égard.

Pouvons-nous oublier que, de 1915 à 1918, les hommes d'Etat prussiens les plus qualifiés, échos fidèles des Chefs militaires, répétaient à l'envi : « *Pourvu que nous conservions les mains libres dans l'Est, nous aurons gagné la guerre, car alors nous reprendrons facilement plus tard notre marche vers l'Ouest !* » Or, la Pologne est, à vrai dire, le seul obstacle à l'emprise prussienne sur l'Est européen : *donc il faut détruire la Pologne !*

Dans un récent accès de franchise, dont il s'est vainement, depuis lors, efforcé, par de trompeuses assurances, d'atténuer la gravité, le Général Ludendorff, — désigné le mois dernier, au cours d'une réunion secrète tenue à Berlin, comme *Commandant Général de toutes les organisations militaristes allemandes*, — disait au milieu d'un

(1) « *Le Commandement Suprême de l'Armée Allemande, 1914-1916, et ses décisions essentielles* ». La traduction de cet ouvrage précédée d'un très remarquable *Avertissement* de M. le Général de Division Niessel, Chef de notre Mission Militaire en Pologne, vient d'être publiée à Paris par l'éditeur Lavauzelle.

suffisait d'y penser. En outre, les traditions militaires sont jalousement entretenues par de retentissantes fêtes régimentaires, véritables mobilisations partielles, et par les nombreuses organisations militaristes plus ou moins camouflées ; des dépôts secrets d'armes, de munitions, de matériel, sont constitués en grand nombre... voilà un système qui, le jour de la revanche, permettra une mobilisation générale rapide, et ménagera bien des surprises *aux imprévoyants de l'avenir*.

2° Dans le domaine économique, un homme s'est révélé comme le digne émule du Chef militaire Ludendorff. C'est le puissant industriel Hugo Stinnes, dont l'activité s'exerce tant à l'intérieur du Reich que dans les pays étrangers : en Autriche, en Italie, en Hongrie, en Roumanie, en Russie même, sa main et ses capitaux se retrouvent partout ; ses visées, comme celles du Général Ludendorff, sont, pour le moment, surtout dirigées vers l'Est, *et menacent en particulier l'existence même de la Pologne*. Ne vient-il pas, en effet, de provoquer à Lubeck, du 2 au 10 septembre, la réunion d'une conférence dite la Semaine du Nord — *Nordische Woche*, — dans le but d'organiser toutes les relations entre l'Allemagne et la Russie *sans passer par la Pologne*. Hugo Stinnes reprend ainsi la tradition de Frédéric qui voulait *brider* les Polonais en leur arrachant la clef de leur seul débouché possible, l'embouchure de la Vistule ; il continue l'un des rêves prussiens si bien exposé dans le bel ouvrage de Félix Lojko, édité à Londres en 1774 : *La nullité des droits des Puissances copartageantes sur les provinces de la République de Pologne*. Ce rêve était déjà la création du *Balticum*, c'est-à-dire l'hégémonie prussienne sur la mer Baltique, *devenant un lac prussien* : qui ne voit combien l'ouverture du canal de Kiel donne à cette conception une dangereuse importance ? Aussi les représentants des Royaumes scandinaves, et ceux des nouveaux Etats Baltes, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, — *cette dernière considérée par la Prusse comme la pierre angulaire de sa politique dans l'Est européen*, — étaient-ils convoqués à cette conférence dont les premières décisions ont été le développement des communications de la Lettonie et de l'Esthonie vers la Russie, et l'agrandissement des ports de Riga et de Revel. Il s'agit donc de bloquer, d'isoler, de *brider* la Pologne pour l'amener à résipiscence. Il va sans dire que la conférence prend ses décisions d'accord avec les Soviets dont les délégués sont invités à une prochaine réunion.

N'est-ce pas une belle *combinaison*, et l'action économique ne seconde-t-elle pas merveilleusement ici, comme toujours... *en Prusse*, les efforts et les projets militaires ?

3° Je n'aurais donné du *génie prussien* qu'une notion bien insuffisante si je ne la complétais par un aperçu de ses deux caractéristiques essentielles : *la perversité*, et *le manque absolu de psychologie* ; — le second dérivant de la première, en vertu de ce fait que l'on juge toujours les autres d'après soi ; — la première obtenant souvent

des résultats effrayants, que fort heureusement le second vient atténuer ou même détruire. Oui, le génie prussien est un génie pervers, plus *désorganisateur* qu'*organisateur* : sa propagande s'insinue partout, jusque dans l'intimité de ses adversaires, où elle réussit à se procurer les concours, conscients ou non, les plus insoupçonnés, sachant même trouver des alliés parmi leurs alliés ! Elle se fait parfois terriblement brutale et criminelle, — les Polonais, Silésiens ou autres, les Belges, nos Alsaciens-Lorrains en savent quelque chose ; elle se camoufle, s'il le faut, sous les dehors les plus doucereux et les plus humanitaires ; mais, par manque de psychologie, elle ne sait pas toujours faire marcher à propos *la cavalerie de Saint-Georges* : elle n'arrive pas à comprendre, par exemple, que les Polonais n'aient pas accepté l'offre secrète de 500 millions de marks-or, à condition de laisser à la Prusse le champ libre en Silésie ! Par contre, ses succès dans l'*organisation* de la révolution russe sont *admirables* : le Général Ludendorff écrit dans ses Mémoires qu'il appelait cette révolution de tous ses vœux... et ses vœux n'étaient pas platoniques, mais *agissants*, comme le prouvent le voyage, en wagon plombé, à travers l'Allemagne, de Lenine et de Trotsky, puis la conclusion du Traité de Brzesc-Litewski : c'est du bel et bon travail.

La propagande prussienne... mais n'est-ce pas toute l'histoire de la *désorganisation* de la République polono-lithuanienne au profit de la Prusse et de la Russie, travaillant de concert ? car les procédés prussiens furent importés par Catherine en Moscovie, où ils se développèrent merveilleusement dans le *bouillon de culture asiatique* (1). Le Monde entier connaît les exploits de cette propagande, qui, ces jours derniers encore, a réussi à faire insulter *en Italie* un Maréchal de France dans la région même où il avait glorieusement combattu ! C'est que cette propagande *camouflée* se glisse dans les milieux ouvriers des Nations de l'Entente, où, fort heureusement, elle se heurte presque toujours au bon sens et à la droiture populaires ; mais elle réussit cependant à intimider les gouvernements, *dont le moral est moins robuste*, à leur persuader que les peuples ne veulent plus faire la guerre, quels que soient les injures et les crimes dont leurs nationaux soient victimes de la part d'ennemis arrogants. Or, rien n'est plus faux ; et, lorsqu'ils nous pousseront à bout, ces ennemis l'apprendront à leurs dépens, comme ils ont d'ailleurs été déjà si désagréablement surpris de le constater, de 1914 à 1918. Oui, nous sommes tous sincèrement et profondément pacifiques : mais nous voulons la Paix dans l'Honneur et dans la sécurité du lendemain, sans tolérer pour nos fils *la menace de la revanche*.

*
**

Cette revanche, nous serions très coupables de la considérer comme une éventualité chimérique : car ce n'est pas le rêve de quelques-uns,

(1) Dans son poème « *Les Scythes* » le célèbre écrivain russe A. Blok, qui vient de mourir, reconnaît que *les Russes sont des asiates, étrangers à l'Europe*. — Un parti voudrait faire de l'ancienne *Scythie* la nouvelle *Eurasie*.

et si les traces de sa préparation se retrouvent partout, c'est par l'effet d'un redoutable esprit de discipline ; cet esprit, la Prusse a su l'imposer à ces populations allemandes que leurs qualités, *orientées dans un autre sens*, rendraient si sympathiques au monde civilisé. Sans remonter jusqu'aux souvenirs des *Tugendbund* de 1814, rappelons-nous à quel point, un siècle plus tard, les théories prussiennes de la guerre *féroce*ment *sauvage* pour être plus courte ont empoisonné la conscience nationale, et même les consciences individuelles allemandes : *le but justifie tous les crimes !* Hélas ! pourquoi les Allemands ont-ils, derrière les Prussiens, emboîté le pas... *de l'oie ?* Ne nous étonnons donc pas de voir l'assassinat politique, les sociétés secrètes d'espionnage et de meurtre s'acclimater outre-Rhin : ils doivent disparaître, ceux que ne paraît pas affoler la soif de la revanche militaire ! il est légitime, tout le mal que peuvent faire les industriels, les commerçants, les financiers, aux ennemis de l'Allemagne, ou, pour parler plus exactement, à ceux dont la Prusse veut rester l'irréconciliable ennemie ! Voilà pourquoi nous avons vu de grandes institutions comme la *Reichsbank*, la *Dresdenerbank*, etc., se livrer sans vergogne à de basses manœuvres pour accélérer la chute du mark polonais.

Ne conservons donc aucune illusion : contre la Pologne et contre la France se dresse l'hostilité à peu près unanime de peuples égarés par le fanatisme prussien, — peuples que tous nos efforts devraient tendre à éclairer pour les ramener à de plus justes notions de la réalité, comme de leurs intérêts bien compris.

VI. — LA VÉRITÉ. — CONCLUSION

Personne ne se méprendra, je l'espère, sur le but que je me suis proposé en écrivant hâtivement les pages précédentes. Je n'ai nullement eu l'intention de prouver que tout en Pologne est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; mais je crois avoir établi que les Polonais sont loin d'être *dénués de toute faculté organisatrice*, comme nos ennemis communs voudraient le faire croire *aux Occidentaux*, — et même, à Genève, *aux Orientaux* de la Société des Nations. Ce qui est vrai, c'est que ces *Français du Nord*, de caractère droit, comme les Français de France, ne sont nullement à la hauteur des Prussiens en fait de propagande *désorganisatrice*.

Je n'ai d'ailleurs pas eu davantage l'intention d'exciter France et Pologne à la haine contre l'Allemagne, ni même contre son mauvais génie, la Prusse, qui *joue son jeu* par les moyens qui lui sont propres : mais, de notre côté, nous devons aussi *jouer notre jeu*, tout en nous montrant plus difficiles sur le choix des moyens. Si l'esprit guerrier souffle au delà du Rhin, il ne s'est, en réalité, nullement affaibli chez nous pour la défense des justes causes, — nous ne sommes point, comme l'écrivait ces jours derniers l'un de nos ennemis, nous ne sommes point « *ce peuple imbécile qui ne sait pas défendre ses amis, qui ne sait pas rester vainqueur* ».

Quant à l'incapacité polonaise, ne croyons rien de cette fable ! Rappelons-nous que le mot d'ordre de Berlin est, depuis Frédéric, toujours resté le même : « Calomniez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! » Et si les élucubrations de certains de nos compatriotes, retour de Varsovie, nous tombent sous les yeux, n'y attachons aucune importance : ce sont, d'ordinaire, des industriels ou des commerçants dont les affaires en Pologne n'ont pas prospéré, soit par leur propre faute, soit en raison de la situation économique générale, soit parce qu'ils sont, par leur imprévoyante ignorance, entrés en relations avec de *prétendus* Polonais, voleurs et traîtres, comme il s'en trouve, hélas, beaucoup trop. Pour être exactement renseigné sur les choses polonaises, il suffit pourtant de consulter les remarquables Etudes signées A. Merlot, que publie périodiquement la Revue *La Pologne* (1).

Sans doute, la cohésion n'est pas encore complète, à Varsovie, entre les divers ministères, entre les nombreux services... Mais nos journaux français n'écrivent-ils pas chaque jour qu'il en est de même à Paris ?... Si les étrangers arrivant à Varsovie ne rencontrent pas partout des rouages administratifs parfaits, il est naturel qu'ils éprouvent quelque déception, surtout s'ils y viennent avec l'intention de gagner *très vite* beaucoup d'argent, tout en s'amusant *très fort*. De là des récriminations, et parfois des pamphlets injustes, dont les auteurs oublient, involontairement peut-être, que toute l'organisation de l'Etat polonais date de deux années à peine, et que, dans la foule qui fréquente les hôtels, les restaurants et les cafés, s'aperçoivent forcément, beaucoup plus que dans la véritable population polonaise, le reste des tares de la servitude séculaire : trop d'inexactitude, de flâneries, de paresse, trop de cigarettes, trop de liqueurs fortes, — sans aller d'ailleurs jusqu'à l'ivresse. Ce sont péchés véniels, qui disparaîtront peu à peu des mœurs polonaises, comme la vénalité moscovite, et certains autres défauts autrichiens ou prussiens.

Au lieu de les juger trop sévèrement, venons plutôt en aide aux Polonais, qui sont si sensibles aux bons procédés sincères et désintéressés.

Peut-être les milliards prêtés naguère à la Russie, et récemment à l'Allemagne, eussent-ils été mieux placés en Pologne. Que notre Bourse admette sans retard à la cote le mark polonais, afin d'en assainir le cours en lui donnant l'appui de sa probité, — ce qu'il ne rencontre pas à Berlin. Mettons les Polonais en garde contre les aventuriers cupides qui se présentent à Varsovie en se couvrant du nom français.

Faisons profiter nos amis et alliés de notre expérience politique, accrue pendant leur siècle et demi de servitude, et de notre expé-

(1) Cette Revue, publiée par l'Association France-Pologne, est l'organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris. M. le Sénateur Noulens, Ambassadeur de France, est Président de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce. M. Merlot est Directeur de la Revue.

rience militaire acquise au prix de tant de notre sang, auquel ils ont mêlé le leur, consacrée par tant de gloire, dont une part légitime leur revient. Mais ne cherchons nullement à leur *imposer* notre manière de voir, à nous immiscer dans la conduite de leur Etat renaissant.

Ils savent fort bien que les *sympathies* de la Nation française pour la Nation polonaise sont *innées, profondes, désintéressées* : si j'ai souvent précisé *nos intérêts communs*, du triple point de vue politique, économique et militaire, c'est pour faire comprendre à *tous* qu'en dehors de l'intime union France-Pologne, il n'y a pas de salut : il faudrait que la Pologne fût *aveugle et destinée à bientôt périr*, si, derrière les avances allemandes les plus séduisantes, elle n'apercevait la griffe prussienne, l'ombre de Frédéric. Donnons-lui l'exemple de la clairvoyance, en ne nous laissant pas bercer, ou plutôt berner, par les discours endormeurs soit d'un Ludendorff, soit d'un politicien quelconque, teuton ou teutonisant, — ni allécher par les offres *avantageuses* de marks-or prussiens !

Développons en France nos œuvres polonaises spontanément écloses : des lettres souvent touchantes sont échangées entre les enfants, entre les adolescents, espoir des deux Patries ; entrons dans le sentiment de cette jeunesse, et bientôt chaque ville française aura en Pologne une ville correspondante attitrée... Déjà nos deux Capitales ont noué de courtoises relations : l'heureuse visite à Varsovie de M. le Député Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris, et des délégués de cette illustre Compagnie, a laissé une profonde impression : à notre tour d'inviter les *magistrats* de Varsovie à venir bientôt constater combien est *sincère et désintéressée* l'amitié des Parisiens pour les Polonais. Le récent Congrès médical a permis aussi à la Ville de Varsovie de manifester une fois de plus ses sympathies pour la France, — tandis que professeurs et étudiants polonais rapportent en Pologne les détails du cordial accueil que Paris vient de leur réserver.

Sans doute une occasion grandiose d'affirmer la solidarité franco-polonaise, — comme le fut celle du Centenaire Napoléonien, dont les témoignages resteront inoubliables dans l'Histoire, — ne se retrouve pas souvent. Mais sachons profiter de toutes les circonstances plus ou moins importantes qui se trouvent toujours dans la vie des Nations, pour resserrer les liens qui nous unissent et sont la meilleure garantie de la paix de l'Europe !

Ne soyons inaccessibles ni aux leçons du passé, ni aux enseignements du présent !

Dans le passé : la République royale polono-lithuanienne attirait à elle les peuples voisins par le rayonnement de l'amour et de la liberté, — tandis que l'Etat brandebourgeois-prussien fondait sa puissance par le *Faustrecht*, inspirant la terreur et la haine.

Dans le présent : ne s'écartant pas de la voie droite, les Polonais se consacrent tout entiers à leur grand œuvre de paix : la reconstruction d'une Patrie, — tandis que, refusant de quitter leurs tortueux

chemins coutumiers, les Prussiens s'efforcent d'éluder leurs engagements, et de continuer leur maudit œuvre de guerre : la préparation d'une injuste revanche.

Que la France et l'Europe choisissent ! Et, pour donner la Paix au Monde,...

Que Dieu éclaire la sombre âme prussienne !

Que Dieu protège France et Pologne !

Général DU MORIEZ.

LE CONGRÈS MÉDICAL FRANCO-POLONAIS DE VARSOVIE

Le congrès médical franco-polonais qui s'est tenu à Varsovie du 15 au 19 septembre a été l'occasion de manifestations nombreuses dont le caractère n'était pas purement scientifique.

« Ce congrès, a dit le professeur Roger, doyen de la faculté de médecine de Paris, aura une influence non seulement sur les relations scientifiques entre la France et la Pologne, mais aussi sur les relations sociales et sur les relations politiques de nos deux pays.

« Nous vous aimions déjà, nous vous aimons plus encore, à mesure que nous vous connaissons davantage.

« L'accueil chaleureux que nos confrères médecins nous ont fait, la grâce et l'empressement que leurs femmes et leurs filles ont mis à nous recevoir, la sympathie et l'amitié qu'en tous lieux on nous a témoignées, tout concourt à rendre plus solides encore les liens sentimentaux qui nous unissent.

« Nous ne nous étions pas trompés ! Une amitié naturelle nous attire les uns vers les autres. Ce ne sont pas seulement des confrères que nous avons trouvés ici, ce sont des frères ! Et nous le proclamerons partout, la Pologne et la France sont véritablement deux nations sœurs !... »

*
**

Dès leur entrée en Pologne à Zbaszyn (Beutschen), par la ligne de Berlin-Poznan, les médecins français et leurs compagnes (plus de cent personnes) ont senti qu'ils se trouvaient dans un pays ami.

La sensation fut d'autant plus vive que la douane allemande, à Stentsch, au sortir du territoire prussien, avait été plus désagréable. Plusieurs médecins et nombre de dames avaient été fouillés minutieusement par les douaniers allemands ou par les « schwestern ».

« Nous avons eu l'impression, déclarait un éminent professeur de

Lyon, que l'autorité allemande fait tout ce qu'elle peut pour gêner les relations avec la Pologne. De même qu'elle empêche les Polonais de voyager à l'étranger en ruinant leur change, de même elle apporte toutes les entraves possibles à la pénétration en Pologne. Les Polonais ont à l'ouest un ennemi cruel, décidé à tout faire pour les affaiblir et les ruiner, dût-il souffrir lui-même du mal qu'il fera à la Pologne ! »

L'accueil que les congressistes reçurent à Poznan les consola bien vite de la grossièreté allemande. Le train spécial qui les attendait à la frontière polonaise fut reçu à Poznan au milieu des ovations d'une foule considérable. Tout le corps médical de la ville, une délégation de la municipalité, la plupart des professeurs de l'université se trouvaient sur le quai de débarquement.

Les congressistes furent « livrés à l'amitié polonaise et dès lors, disait un vieux praticien de Paris, nous vécûmes dans un rêve de fêtes, de banquets et de discours tout vibrants de sympathie à l'égard de la France et de ses représentants » !

Les médecins français visitèrent l'université, les hôpitaux, l'Hôtel de Ville de Poznan. Ils firent une excursion charmante au château des Dzialynski de Kornik, propriété de la famille Zamoyski. Ils admirèrent ce merveilleux édifice, imité du château du cardinal Wolsey à Hampton-Court ; ils en parcoururent les salles aux parquets si riches et si variés ; ils contemplèrent ces œuvres d'art et ces souvenirs historiques qui font de Kornik un véritable musée polonais.

Lors d'une « visite » au château, pendant la guerre, le kronprinz avait « emprunté » quelques meubles, notamment une armoire de Gdansk, à la demeure de la vénérable générale Zamoyska. Les congressistes français vengèrent à leur façon cette injure du Hohenzollern. Ils chantèrent la *Marseillaise* dans le palais du kaiser à Poznan, à l'issue du banquet fraternel qui leur fut offert dans ce château d'allure moyenâgeuse.

*
**

A Varsovie, les congressistes arrivèrent le 14 septembre, avant midi. Le temps était radieux. Les drapeaux et les uniformes français et polonais entremêlés, la *Marseillaise* et l'*Hymne Polonais* répétés cinq ou six fois par une musique militaire, tout cet appareil avait attiré une foule curieuse et sympathique.

Le président du conseil municipal de Varsovie, M. Balinski, membre de la cour suprême, harangua, dans un français délicatement nuancé, les membres du congrès. M. le doyen Roger répondit aux vœux exprimés par M. Balinski par une improvisation pleine de chaleur et de sentiment.

A Varsovie comme à Posen, les congressistes furent pour la plupart logés chez des médecins ou chez des personnes dévouées, désireuses de manifester leur sympathie aux envoyés de la France. Ainsi fut résolue la question du logement, plus difficile encore dans les grandes villes de Pologne que dans celles de France.

Le soir, la municipalité reçut solennellement les congressistes dans les admirables salles de l'Hôtel de Ville. L'assistance était nombreuse.

« Vraiment, me disait un médecin de Lille, on se croirait en France : tout le monde parle français. Je suis entré cet après-midi dans un magasin. J'ai cru bon de baragouiner les quelques mots d'allemand qui me restent du collège. On m'a tout de suite mis à mon aise en me parlant français. Nous ne savons pas assez chez nous que la Pologne est vraiment une seconde France ! »

Si les congressistes avaient pu douter encore de la haute importance que la société polonaise attachait à leur congrès, ils auraient compris leur erreur en voyant la foule de médecins et de personnages polonais qui assistaient à la première séance solennelle de ce congrès.

Le maréchal Pilsudski, accompagné du général Haller, du maréchal de la Diète, du ministre des affaires étrangères, M. Skirmunt, et de plusieurs généraux, était au premier rang des assistants.

La séance fut présidée par le ministre de la santé, le D^r Chodzko, ancien étudiant de la faculté de Paris.

Des discours éloquents furent prononcés. Ils célébraient unanimement l'amitié franco-polonaise, la fraternité intellectuelle et sentimentale qui unit les deux peuples.

On remarqua particulièrement le discours du D^r Babinski, de l'académie de médecine, fils d'émigré polonais, qui exprima avec force l'émotion qu'il éprouvait à rentrer dans la patrie de ses pères.

Le banquet du soir fut l'occasion de nouvelles manifestations d'amitié franco-polonaise. Le ministre Chodzko, M. Skirmunt, ministre des affaires étrangères, le doyen Roger, le doyen de la faculté de Cracovie, bien d'autres encore parlèrent des liens moraux et matériels qui unissent la France et la Pologne.

Le comité *France-Pologne* et son président, M. Noulens, ne furent pas oubliés. M. Georges Bienaimé exposa l'œuvre du comité et, dans la personne de M. Kozakiewicz, chef du secrétariat de *France-Pologne*, il salua le traducteur de Sienkiewicz qui a popularisé en France tant d'œuvres de la littérature polonaise.

Le général Haller, qui assistait au banquet, fut l'objet d'une ovation enthousiaste. Les dames lui jetaient des fleurs. Le général rappela avec émotion son séjour en France et l'organisation de l'armée polonaise sur le sol français.

Ce souvenir, cette évocation enthousiasmèrent l'assistance. La cordialité des relations grandit encore parmi les convives français et polonais :

— On dirait que nous sommes ici depuis des semaines ; nous ne nous sentons nullement étrangers parmi les Polonais.

Ainsi parlaient les congressistes français.

Dans les hôpitaux, dont plusieurs, notamment l'hôpital des enfants Charles-Marie, surprirent agréablement des spécialistes comme

le D^r Comby ; dans les soirées théâtrale ou dansante, comme dans les réunions particulières organisées par des personnes de la haute société comme le comte Adam Zamoyski, partout enfin où les congressistes eurent l'occasion d'apprécier l'hospitalité polonaise, ce fut un contentement général, un concert de louanges.

— Il n'y a pas de meilleure hospitalité, me disait un ami de Lyon, que celle qui se fait oublier. Or nous sommes ici comme chez nous. . .

— Mais vous n'oublierez pas !

— Oh ! jamais.

*
**

Malgré trois soirées successives qui se prolongèrent fort avant dans la nuit, les congressistes, gagnés par l'amitié chaleureuse qu'on leur témoignait partout et encouragés par un soleil radieux, ne se lassèrent point de remplir ponctuellement le programme fort chargé que leurs amis de Pologne leur avaient tracé.

A dix heures du matin, le dimanche 18, un train spécial conduisait les médecins et leurs compagnes à Wilanow, la charmante résidence de Jean Sobieski, successivement agrandie et embellie par les rois saxons et par les grands seigneurs qui devinrent ensuite le propriétaire de ce château royal, les Lubomirski, notamment.

Entouré d'un magnifique jardin, Wilanow constitue un séjour délicieux, que le voisinage d'un bras de la Vistule rend encore plus agréable. Même quand on est Français et que l'on appartient à cette France admirable où les beaux châteaux et les belles églises se rencontrent *par milliers*, on ne peut rester insensible au charme de Wilanow. Quelle page éloquente d'histoire, que ces tableaux consacrés à la personne et à la famille du vainqueur de Vienne, le glorieux Sobieski !

Le soir de ce beau dimanche qui nous menait à Wilanow nous vit partir de Varsovie par le train sanitaire mis à notre disposition. Les adieux furent pleins de cordialité.

— Au revoir ! s'écria le doyen Roger, et non pas adieu ! Le plaisir de vous revoir, nous l'aurons dans deux ans, lorsque vous voudrez bien répondre à notre invitation et assister au congrès médical franco-polonais que nous tiendrons à Paris. Puissiez-vous emporter de notre capitale le même souvenir émouvant et réconfortant que nous emportons de votre Varsovie !

Et le train s'éloigna aux cris de « Vive la France ! Vive la Pologne ! »

Le lendemain matin, les congressistes arrivaient à Cracovie où le vice-président de la ville les accueillait par un discours vibrant. Les médecins polonais se pressaient autour d'eux. Tout le congrès était conduit à la « Maison des Médecins », bel édifice qui comporte de grandes salles de réunion, « telles que nous voudrions en avoir à l'usage de notre corporation », me disait un médecin de Paris.

Là, le déjeuner du matin était préparé et servi par qui ? par les

femmes et les filles des médecins cracoviens. Plus charmante et plus délicate attention ne pouvait nous être réservée.

— Nous sommes chez nous, dans cette Maison des Médecins, me dit le D^r Piltz, frère de l'éminent homme d'Etat polonais, c'est à nous et plus particulièrement à nos femmes de vous en faire les honneurs !

A Cracovie comme à Varsovie, les difficultés du logement ont été résolues grâce à l'hospitalité généreuse que nombre de médecins polonais ont offerte à leurs confrères français.

Plusieurs congressistes furent logés dans l'admirable clinique des maladies nerveuses dirigée par le D^r Piltz, vaste édifice plein de lumière, où se rencontrent les derniers perfectionnements de la science.

Après deux séances scientifiques auxquelles les médecins de Cracovie apportèrent leur contribution, les congressistes français assistèrent à un raout qui fut donné à la Maison des Médecins et à un banquet confraternel offert par la Société Médicale dans la magnifique salle des Tireurs Cracoviens.

La ville fut visitée avec étonnement et admiration par les médecins en groupe, sous la conduite de cicerone particulièrement instruits et éloquents, comme le comte Puslowski. Du haut du Wawel, où les travaux de restauration du château royal les intéressèrent vivement, les congressistes admirèrent la campagne vallonnée où coule la Vistule ; les toits rouges de la ville étaient à leurs pieds et, dans le lointain, la colline de Kosciuszko, monument éternel du patriotisme polonais.

La visite des mines de sel de Wieliczka fut une excursion pleine d'intérêt pour les congressistes. La descente dans les mines n'effraya nullement les dames. Rarement sans doute les séculaires galeries de Wieliczka résonnèrent de rires plus joyeux.

La plus grande des chapelles souterraines, véritable cathédrale pleine de lumières colorées voisinant avec des ombres mystérieuses, produisit sur les visiteurs une impression profonde. Sous l'influence encore de la musique sacrée qui avait rempli les voûtes de la grotte immense, nos compatriotes français se trouvèrent soudain dans une vaste salle pleine de lumière où l'on avait servi une collation. Enthousiasmés, les congressistes se mirent à chanter à pleine voix la *Marseillaise*, accompagnés par la musique. Ils réclamèrent ensuite la *Marche de Dombrowski* et tous, debout, ils répétèrent le refrain de l'*Hymne Polonais*.

Un bal s'organisa et, sur le pavé de sel, sous une voûte de sel, entre des murs de sel, les couples tournoyèrent.

— Ce bal à quatre cents pieds sous terre ne manque pas de sel, dit un vieux clinicien qui fumait philosophiquement sa pipe devant un verre de vin.

*
**

Les médecins polonais avaient résolu de montrer à leurs confrères français quelques coins pittoresques du territoire polonais, de ce pays que l'on représente trop souvent comme une plaine unie, dépourvue de relief et d'intérêt.

A 160 kilomètres au sud de Cracovie, juste au pied de la majestueuse muraille des Tatras, se trouve la délicieuse station climatique (à la fois estivale et hivernale) de Zakopane. Le lourd train sanitaire, remorqué par trois locomotives de montagne, allait conduire les médecins français dans ce séjour gracieux et justement réputé en Pologne.

Au milieu de l'après-midi, quatre-vingts Français arrivèrent à Zakopane, sous un soleil délicieux qui dessinait merveilleusement la ligne dentelée des Tatras. Le maire et plusieurs médecins de Zakopane, tous parlant aisément notre langue, attendaient les congressistes à la gare. Ceux-ci furent logés sans trop de peine dans les hôtels et dans les villas de cette charmante petite ville que, personnellement, nous n'avions pas vue depuis dix ans et que nous retrouvions aussi délicieusement simple, paisible et reposante que nous l'avions connue.

Les excursions classiques du lac *Morskie Oko* et de la vallée de Koscieliska furent faites avec joie par les congressistes. Un magnifique banquet leur fut offert par la municipalité de Zakopane et un déjeuner confraternel leur fut servi dans le superbe établissement fondé par Paderewski et par le D^r Dluski et qui constitue le *sanatorium* de Zakopane. Les médecins français, à la tête desquels se trouvait le doyen Roger, visitèrent avec soin le sanatorium et le déclarèrent en tous points satisfaisant.

— Nous pourrions y envoyer nos malades, dit un médecin. Le bénéfice du change leur permettrait de se soigner à très bon compte.

Mais le voyage des médecins à travers la Pologne commençait à s'allonger. Une moitié seulement des congressistes se décida à le prolonger encore par la visite de Leopol et de Boryslaw.

Quarante-trois congressistes arrivèrent à Leopol le samedi 24 septembre. Les médecins de cette ville tenaient tellement à la visite de leurs confrères français qu'ils avaient délégué l'un d'eux, le D^r Janusz, pour aller à Zakopane, renouveler aux congressistes l'invitation des médecins de Leopol.

Les médecins français agréablement surpris de se trouver dans une ville si vaste, si pittoresque, si active et si bien ordonnée que Leopol.

— C'est vraiment la capitale de la Pologne Orientale !

L'ouverture de la grande foire avait d'ailleurs attiré nombre d'étrangers dans la ville. Les congressistes avaient trouvé asile (heureusement pour eux) dans l'une des nombreuses cliniques de la ville, dans le quartier de Piekarska, où les établissements scientifiques et

médicaux sont si nombreux qu'ils constituent comme une véritable cité.

Plusieurs monuments de la ville : la Maison de Sobieski, si riche en œuvres d'art, la Bibliothèque Ossolinski, l'université furent visités par les congressistes. Le poète Kasproicz, traducteur de Victor Hugo, recteur de l'université, les reçut solennellement dans la salle des séances du Palais de la Diète de Galicie. Ce palais est aujourd'hui l'université.

Le soir, les congressistes furent reçus au cercle militaire où le général Léandri, de la mission française, les accueillit.

Le lendemain, ouverture solennelle de la foire, en présence du maréchal Pilsudski, accompagné de plusieurs personnages de l'Etat et des ministres de Roumanie, de Suède, de Norvège, etc. Les congressistes visitèrent cette première foire de Leopold qui leur parut un début plein de promesses.

Le soir enfin, une heure après l'attentat dont faillit être victime le maréchal Pilsudski, ils mêlèrent leurs acclamations à celles des Polonais, lorsque le chef de l'Etat entra dans les salons du wojewode où se donnait une grande réception.

Les congressistes quittèrent Leopold en regrettant que leur séjour dans cette belle ville eût été si court. Ils partirent pour Boryslaw, dont les centaines d'exploitations pétrolifères, rassemblées au pied d'un cirque de collines boisées, leur firent l'effet d'une ville étrange où il n'y aurait que des cheminées, des cheminées énormes, de la forme de hauts fourneaux.

Les ingénieurs français, très nombreux, offrirent un banquet aux congressistes. Le professeur Collet, de Lyon, que ses confrères avaient placé à leur tête, en l'absence du doyen Roger, obligé de regagner la France, félicita les représentants des sociétés pétrolifères françaises qui, dans un travail fraternel avec leurs collègues polonais, viennent soutenir en Galicie le bon renom de l'industrie française.

*
**

Ainsi se termina ce congrès médical franco-polonais que l'on devrait appeler, pour être juste : voyage des médecins français à travers la Pologne.

— Nous avons découvert la Pologne, disait un congressiste. Nous la pensions accablée encore par les désastres que six années de guerre lui ont valus. Nous nous attendions à la voir désordonnée et à demi ruinée. Nous le trouvons, au contraire, pleine d'ardeur pour le travail, occupée à s'organiser et confiante dans son avenir.

— La Pologne, dit un autre médecin, nous apparaît comme un organisme jeune et plein de force. Comme les êtres jeunes, elle est encore, à certains égards, inexpérimentée ; mais c'est un défaut que les années rendront de moins en moins sensible.

« Nous sommes surpris de trouver ici tant de mouvement, tant de vitalité. Que nous sommes loin de cette incurie bolcheviste par la-

quelle on craignait, en France, que les Polonais ne se fussent laissé envahir !

« Un peu plus de discipline dans le travail national, des habitudes d'ordre et de méthode introduites dans le travail individuel, et la Pologne sera bien vite la grande nation progressiste que l'étendue de son territoire et le nombre toujours croissant de ses enfants lui permettent de devenir.

« Les enfants polonais ! C'est peut-être ce que l'on voit de plus beau ici ! Qu'ils sont charmants, qu'ils sont gaillards et qu'ils sont nombreux ! C'est l'espoir du pays. Et quelle ardeur déjà pour l'étude ! Quel empressement vers les écoles ! Quels sacrifices dans les familles, surtout chez les plus modestes, pour assurer aux enfants l'instruction et l'éducation ! Une nation qui se dévoue si complètement pour élever les enfants et en si grand nombre, est certainement une nation impérissable ! »

— Nous voulons, disaient encore plusieurs congressistes français, témoigner notre amitié et notre reconnaissance à la Pologne. Nous admirons la facilité avec laquelle tant de Polonais parlent français ; mais nous savons les difficultés qu'éprouvent nos amis de Pologne à se procurer les livres français, devenus fort chers à cause du change. Nous sommes décidés à envoyer en Pologne non seulement des ouvrages et des revues de médecine, mais des livres classiques, littéraires et scientifiques.

— Si vous voulez aider les Polonais dans l'étude du français et, d'une façon générale, servir la cause franco-polonaise, ai-je dit aux congressistes, entrez dans notre comité *France-Pologne*. Tout ce qui intéresse les relations franco-polonaises est l'objet des préoccupations du comité.

D'autre part, l'association des *Amis de la Pologne* récolte les livres français que ses adhérents lui envoient gracieusement de toutes parts. Ces livres, l'association les expédie en Pologne. L'an dernier, elle a expédié ainsi plus de six mille ouvrages français. Puisse-t-elle, avec votre aide, cette année, en envoyer cinq ou six fois plus !

— Nous essayerons, dirent les congressistes ; nous sommes maintenant tout dévoués à la cause franco-polonaise !

Georges BIENAIMÉ.

LA VIE POLITIQUE

AFFAIRES INTÉRIEURES

UN ATTENTAT CONTRE LE MARÉCHAL PILSUDSKI.

Le dimanche soir 25 septembre, comme le maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais, revenait d'une réception donnée à l'Hôtel de Ville de Lwow (Leopol, Lemberg), où il s'était rendu pour inaugurer une grande « Foire Orientale », un jeune homme tira dans sa direction plusieurs coups de revolver. Le maréchal ne fut pas atteint. Le comte Grabowski, placé à ses côtés, fut légèrement blessé.

A la suite de cet attentat, un grand nombre de télégrammes de sympathie ont été adressés au Belvédère, notamment par le président de la République française, M. Briand, le pape Benoît XV, le président de la Confédération suisse, le ministre des affaires étrangères de Roumanie, etc. Le message de M. Millerand était ainsi conçu :

« Profondément affecté par l'odieux attentat, je prie Votre Excellence d'agréer, avec mes affectueuses félicitations, la nouvelle assurance de mes sentiments de fidèle ami. »

Le président du conseil français, M. Briand, télégraphiait de son côté :

« Le gouvernement de la République, ému de la nouvelle qui vient de lui parvenir, est heureux d'apprendre que Votre Excellence a échappé au criminel attentat dirigé contre Elle. Je La prie de bien vouloir agréer l'expression de nos vives félicitations. »

L'enquête qui a été ouverte sur les circonstances de l'attentat n'est pas encore complètement achevée, mais elle a déjà fourni des résultats intéressants. L'auteur de la tentative criminelle est un certain Fedak, Ruthène, fils d'un avocat membre très actif du parti nationaliste dit « ukrainien ». Ce parti nationaliste mène depuis des années, avec l'appui de l'Allemagne, une lutte farouche contre l'élément polonais, et l'on se rappelle le coup de force qu'il a tenté en novembre 1918, sous la direction d'officiers allemands et autrichiens. Depuis l'effondrement des empires centraux, il a cherché des concours du côté des Bolcheviks et a essayé de constituer en Galicie même une organisation communiste où les agents étrangers, surtout allemands, jouent le rôle principal. Il est établi dès maintenant que Fedak recevait des subsides considérables de cette organisation, qui avait décidé de commettre une série d'attentats pour essayer de provoquer un bouleversement social en Galicie. Peut-être doit-on constater ici une coïncidence singulière. La question de Galicie Orientale, réservée depuis longtemps, a été soudainement évoquée, en septembre, devant la Société des Nations, et l'assemblée a décidé d'appeler l'attention du Conseil Suprême sur « l'opportunité » d'une prompt

décision. L'attentat commis à Lwow par un fanatique Ruthène à la solde de l'Allemagne et du communisme n'a-t-il pas eu pour but de faire rentrer la question galicienne dans l'actualité et d'inaugurer la grande campagne dont nous savons que tous les préparatifs sont achevés ?

L'AFFLUX DES BOLCHEVIKS EN POLOGNE.

Deux circonstances, dans ces derniers mois, ont déterminé en Pologne une infiltration de plus en plus alarmante des éléments bolcheviks étrangers et spécialement russes : l'installation à Varsovie, dans les premiers jours d'août, d'une représentation diplomatique régulière du gouvernement soviétique, et la poussée exercée par les masses russes fuyant la famine. Sur une frontière de 1.200 kilomètres où elle voisine avec la Russie, la Pologne n'a pu établir qu'un cordon de surveillance insuffisant et de nombreux agents communistes ont réussi à passer. L'action bolcheviste s'est ainsi notablement renforcée en Pologne depuis quelques semaines, avec le concours de l'Allemagne. Les journaux les plus clairvoyants poussent un cri d'alarme. Une vaste ligue s'organise pour défendre le pays contre ce danger. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

NOUVELLES MILITAIRES.

Les journaux varsoviens annoncent, dans les derniers jours de septembre, que le général Joseph Haller, l'ancien chef de l'armée polonaise organisée en France pendant la guerre, aurait l'intention de prendre prochainement sa retraite.

— Certains journaux étrangers ont publié des informations tendancieuses d'après lesquelles la Pologne augmenterait les effectifs de son armée. Le ministre de la guerre, général Sosnkowski, a fait savoir que l'appel des classes 1898 et 1900 était simplement le corollaire normal de la libération des classes plus anciennes ayant terminé leur service actif.

— L'École d'état-major constituée en Pologne d'après les plans et sous la direction d'officiers français, a achevé en septembre la formation de la première promotion d'officiers polonais. Ceux-ci ont adressé au maréchal Foch le télégramme suivant :

« Les officiers de la première promotion de l'état-major polonais, élevés par des officiers français dans l'esprit et les glorieuses traditions de l'armée française, envoient au chef des victorieuses armées alliées, au maître éminent de l'art militaire, l'expression de leur profond hommage et de leur admiration. »

Le maréchal Foch a répondu :

« Profondément touché des sentiments exprimés par les officiers de la première promotion de l'école d'état-major polonais, je leur exprime mes plus vifs remerciements avec mes vœux sincères pour l'armée polonaise, dont la valeur sera une solide garantie de la paix en même temps qu'elle assurera le développement de la Pologne. »

LE COMLOT CONTRE LE MARK POLONAIS.

La devise polonaise, comme on sait, continue à descendre avec une régularité désespérante. Le phénomène est en contraste frappant avec la prospérité croissante de l'agriculture polonaise et l'essor général de l'industrie. Si la dévalorisation a des causes naturelles, elle a aussi et peut-être surtout des causes artificielles. Plusieurs ministres des finances polonais l'ont affirmé du haut de la tribune. Une série de faits ont démontré que depuis un an ou deux une sorte de conjuration, dont l'âme est à Berlin, travaille à l'aviilissement systématique du mark polonais. La dernière preuve a été découverte à Lodz, dans la dernière décade de septembre. La police de cette ville a mis la main sur toute une organisation qui, de connivence avec des banques allemandes, spéculait sur la baisse de la devise polonaise. La maison où siégeait cette organisation était, en prévision d'une descente de police, pleine de placards et armoires à double fond. Chez un des nombreux agents de la firme, le changeur Brandès, on a trouvé une copieuse correspondance chiffrée qui prouve que les principaux centres d'action contre le mark polonais sont à Berlin, à Vienne et à Dantzig.

LE MINISTÈRE PONIKOWSKI.

M. Antoine Ponikowski, chargé par le chef de l'Etat de constituer un nouveau cabinet après la retraite du ministère Witos, a réussi à mettre sur pied une combinaison dans la soirée du 19 septembre, et le lendemain les journaux publiaient la liste suivante :

M. Antoine Ponikowski, président du conseil, ministre de l'instruction publique et des cultes ;

M. Constant Skirmunt, ministre des affaires étrangères ;

M. Stanislas Downarowicz, ministre de l'intérieur ;

Général Casimir Sosnkowski, ministre de la guerre ;

M. Bronislas Sobolewski, ministre de la justice ;

M. Gabriel Narutowicz, ministre des travaux publics ;

M. Boleslas Sikorski, ministre des chemins de fer ;

M. Ladislas Steslowicz, ministre des postes et télégraphes ;

M. Louis Darowski, ministre du travail et de l'assistance publique ;

M. Jules Trzcinski, ministre des anciennes provinces prussiennes ;

M. Jérôme Wyczolkowski, ministre de l'approvisionnement ;

M. Joseph Raczynski, ministre de l'agriculture et des domaines ;

M. Boleslas Markowski, ministre provisoire des finances ;

M. Henri Strasburger, ministre provisoire du commerce et de l'industrie ;

M. Witold Chodzko, ministre de l'hygiène publique.

Un des postes qui avaient été réservés, celui des finances, a été pourvu quelques jours après. Un décret publié au *Monitor Polski* le 28 septembre l'attribuait au D^r Georges Michalski, ancien professeur d'économie politique à l'université de Cracovie, directeur de la Banque Nationale à Lwow.

A l'occasion de sa nomination, M. Ponikowski a échangé des télégrammes avec les premiers ministres de France, d'Angleterre, de Roumanie et de Belgique, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis. Dans son message à M. Briand, il assurait que le nouveau gouvernement polonais aurait tout spécialement à cœur de poursuivre la politique d'étroite amitié et de collaboration entre les deux pays alliés. M. Briand a répondu qu'il lui serait agréable « de continuer avec lui cette étroite collaboration qui, en resserrant chaque jour davantage l'amitié confiante des deux pays, doit assurer dans la paix et la sécurité leur développement et leur prospérité ».

Le nouveau ministère s'est présenté devant la Diète le 27 septembre. Après avoir souligné que le gouvernement actuel, extraparlémentaire, était provisoire et céderait la place dès qu'une majorité de la Diète lui aurait trouvé un successeur, M. Ponikowski a passé en revue toutes les questions essentielles d'ordre extérieur et intérieur. En matière de politique étrangère, a-t-il dit, le gouvernement n'entend pas sortir des voies tracées par ses prédécesseurs. Il veillera surtout au maintien de l'alliance avec les pays de l'Entente, et en particulier avec la France. Il a la conviction que la question de Haute-Silésie recevra une solution équitable et compte que celle de Wilno ne sera pas réglée sans que la population intéressée ait été consultée.

Le président du conseil s'est ensuite longuement étendu sur la situation économique et financière et a déclaré en terminant :

« Il faut que chaque citoyen de ce pays, riche comme pauvre, chrétien ou juif, polonais ou non, comprenne qu'un Etat dépourvu d'argent ne peut pas vivre et que les garanties de la paix sont dans l'ordre, l'aisance et le bonheur individuel. Le salut est dans le rassemblement de tous autour de la devise : le rétablissement du Trésor de la République. »

La Diète a fait à cet exposé un accueil très réservé. La presse, le lendemain, le commente avec froideur. Elle s'accorde généralement à reconnaître l'extrême bonne volonté de M. Ponikowski, mais doute qu'il soit l'homme du moment et s'étonne qu'il n'ait apporté aucune formule nouvelle touchant la solution des difficultés financières. En définitive, il apparaît à tous que l'avènement du cabinet Ponikowski n'est qu'un épisode dans le développement d'une crise politique profonde qui persiste. Cette crise est parlementaire. A la Diète, les groupes se neutralisent, et aucune majorité stable ne se dégage. De là un ministère de fonctionnaires, artificiel, sans supports politiques, et qui déjà s'effrite. Le ministre de l'approvisionnement, M. Wyczolkowski, démissionnait vingt-quatre heures après la publication du décret qui le nommait. Cinq jours plus tard, M. Trzcinski, ministre des anciennes provinces prussiennes, se retirait à son tour. Plusieurs clubs parlementaires, notamment celui des populistes dont M. Witos est le chef, travaillent dès maintenant à élaborer une nouvelle combinaison ministérielle.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ETATS BALTES ET LA CONFÉRENCE DE VARSOVIE.

Dans la conférence qu'ils avaient tenue à Helsingfors du 25 au 29 juillet, les Etats baltes avaient décidé que leurs représentants se réuniraient périodiquement et avaient désigné Varsovie comme siège de leur prochaine conférence, qui devait avoir lieu en octobre. Or, au commencement d'octobre, un télégramme de Reval a annoncé que la conférence prévue n'aurait pas lieu. Il est permis de voir dans ce fait, sur les détails duquel nous ne sommes d'ailleurs pas encore complètement fixés, un indice grave des progrès réalisés dans les régions baltiques, au détriment de la Pologne, par les agents germano-bolcheviks et leurs auxiliaire anglo-saxons, qui travaillent opiniâtrément à assurer le contact entre le Reich et la Russie. De là la mainmise sur la Lithuanie de Kowno, qui se refuse à tout accord avec la Pologne et qui, en récompense, vient d'être admise à la Société des Nations. De là l'étrange incident de l'interview donnée à Kowno par le président du conseil letton et que certains journalistes ont « défigurée ». De là une « semaine du Nord » organisée à Lubeck, le mois dernier, par Hugo Stinnes et où l'on a examiné, avec le concours de certains délégués baltes, les moyens d'isoler la Pologne. De là enfin, semble-t-il, cet ajournement, à la dernière heure, de la conférence qui devait se tenir à Varsovie. D'énormes intérêts politiques commandent à la France de ne point demeurer passive devant ces péripéties, à moins qu'il ne lui soit indifférent de voir les pan-germanistes réaliser leur plan d'accaparement de la Russie.

LA QUESTION DE GALICIE ORIENTALE.

Nous signalions dans le dernier numéro de la *Pologne* une motion présentée à l'assemblée de la Société des Nations, le 15 septembre, par M. Doherty, délégué du Canada. Cette motion, qui demandait d'attirer l'attention du conseil suprême sur l'opportunité de régler à une date très prochaine le statut juridique de la Galicie Orientale, avait été renvoyée à la commission des affaires politiques. Sous l'inspiration de la délégation canadienne et de lord Robert Cecil, cette commission a adopté la motion Doherty le 23 septembre. Le bruit court avec persistance, dans les milieux informés, que la dernière main est mise actuellement, comme nous le disions plus haut, à une vaste campagne destinée à compléter, en ce qui concerne la Galicie Orientale, celle qui est poursuivie depuis longtemps à propos de la Haute-Silésie et de Wilno. Déjà certains journaux, un peu pressés, se livrent à des escarmouches.

LES RAPPORTS AVEC LA RUSSIE.

La note remise au gouvernement de Moscou, le 14 septembre, par M. Filipowicz, ministre plénipotentiaire de Pologne, a été inter-

prétée d'une façon tendancieuse par certains journaux, qui n'ont pas craint de parler d'un « ultimatum » polonais et de présenter la perspective d'une « rupture des relations diplomatiques ». L'Allemagne et ceux qui la servent de partis pris ou inconsciemment ont tout intérêt à empêcher que des relations normales et pacifiques ne s'établissent entre la Pologne et la Russie. De là, périodiquement, ces manœuvres de presse consistant à dramatiser les faits et à affubler les petites péripéties de mots sensationnels. La légation de Pologne à Paris a remis les choses au point par le communiqué suivant (*Temps* du 26 septembre) :

« La légation de Pologne est autorisée à démentir de la façon la plus formelle les bruits répandus dans la presse au sujet d'un ultimatum qui aurait été adressé par le gouvernement polonais au gouvernement des Soviets, ainsi que des prétendus préparatifs militaires de la Pologne contre la Russie.

La dernière note remise au gouvernement des Soviets par M. Filipowicz, ministre de Pologne à Moscou, avait uniquement trait à l'exécution de certaines clauses du traité de Riga, comme le rapatriement des prisonniers de guerre et des réfugiés polonais de Russie, le règlement de la question du matériel ferroviaire laissé par la Pologne à la disposition de la Russie, et autres. Le texte de la note de M. Filipowicz, qui a été publié par certains organes de la presse, et qui a donné lieu aux bruits en question, a été du reste reproduit d'une manière inexacte.

Les rapports entre la Pologne et la Russie des Soviets continuent toujours à être empreints du même esprit de conciliation qui existe depuis le traité de Riga. Il est donc évident que sont dénués de tout fondement les bruits tendancieux répandus par une propagande malveillante au sujet de l'esprit agressif qui régnerait dans certains milieux polonais à l'égard du gouvernement des Soviets et du prétendu rôle qu'aurait joué dans cette question le gouvernement français. »

Après la note polonaise du 14 septembre, la conversation diplomatique a continué entre Varsovie et Moscou. Dans une note du 22 septembre, le gouvernement soviétique a promis d'exécuter plusieurs des demandes formulées par la Pologne, mais il a demandé un délai jusqu'au 5 octobre, et il a présenté de son côté plusieurs revendications. Quelques jours après, le gouvernement polonais prenait acte de ces engagements et discutait en termes très courtois les desiderata contenus dans la note précédente.

LA QUESTION DE HAUTE-SILÉSIE.

Au moment où nous écrivons, la commission spéciale chargée par la Société des Nations de faire connaître son avis sur le problème de Haute-Silésie n'a pas encore terminé ses travaux. M. Fisher, délégué britannique, a quitté Genève le 3 octobre, se rendant à Londres pour y soumettre, dit-on, à M. Lloyd George, un avant-projet de partage. Si cette démarche a été réellement effectuée, on se demande quelle autorité morale pourra avoir l'arbitrage de la Société des Nations.

L'incorrection de la Grande-Bretagne frapperait évidemment de nullité la sentence attendue et délierait la France de l'engagement qu'elle avait pris.

Un fait pareil donne malheureusement à supposer que des pressions diverses se sont exercées à Genève et que de puissantes intrigues ont essayé d'influencer l'impartialité des commissaires. Les fausses pétitions silésiennes fabriquées par les organisations pangermanistes ont trouvé facilement accès aux bureaux de la Société des Nations. On a appris avec stupéfaction, à la fin de septembre, que l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, dont les tendances germanophiles sont notoires, avait été consultée sur le problème silésien. D'autres faits encore sont quelque peu inquiétants.

Pendant ce temps-là, les Allemands se préparent en Haute-Silésie même, et sans trop d'obstacles, à toutes les éventualités. Ils regroupent leurs détachements de Stosstruppen et les concentrent autour du bassin industriel. Ils préparent des cantonnements pour de nouvelles unités. Ils font savoir partout, et spécialement en Angleterre, que l'apaisement du pays signifie la capitulation nationale des Polonais. On se ménagerait de redoutables surprises en ajoutant foi à ces dires. La situation est là-bas aussi grave qu'il y a trois mois. Les Polonais, que l'on a désarmés avec un soin si méticuleux, se tiennent prêts à une nouvelle affirmation de leur droit. La commission inter-alliée vient d'être obligée de prendre de nouvelles mesures pour le maintien de « l'ordre ». Les représentants de l'Angleterre, de la France et de l'Italie se réuniront à Paris le 8 octobre, pour se concerter sur l'action qui pourrait éventuellement s'imposer en Haute-Silésie. Tout cela est fort bien. Seulement il ne faudrait pas que M. Lloyd George songeât à régler les choses par la police d'ordre et qu'il confondît les Polonais de Haute-Silésie avec les Irlandais (1).

LE DIFFÉREND POLONO-LITHUANIEN.

En présence de l'impossibilité, à nouveau constatée, de mettre d'accord les représentants de la Pologne et de la Lithuanie, le conseil de la Société des Nations avait décidé le 20 septembre de porter le différend devant l'assemblée plénière de la Société. Le 24, à la séance du matin, M. Paul Hymans a longuement exposé les efforts qu'il avait poursuivis pour réaliser une entente. La parole a été prise ensuite par le délégué lithuanien, puis, l'après-midi, par M. Askenazy, délégué polonais. L'assemblée, en conclusion, a adopté à la quasi-unanimité une résolution ainsi conçue :

« L'assemblée, ayant entendu l'explication de M. Hymans concernant le conflit polono-lithuanien, prenant acte de la résolution du

(1) Le Conseil de la Société des Nations a transmis le 12 septembre à M. Briand, président du Conseil Suprême, la « recommandation » dont il avait achevé le jour même la rédaction. Elle sera rendue publique vers le 15. Nous croyons savoir que le Conseil de la Société des Nations avait adopté d'abord une solution beaucoup plus équitable et qu'il y a renoncé à la suite d'un veto brutal de M. Lloyd George.

conseil du 20 septembre, exprime sa chaleureuse appréciation de l'habileté et de la patience dont M. Hymans a fait preuve pour la cause de la paix ; remercie le conseil de son action ; l'assure de l'appui plein et entier de l'assemblée et fait appel aux sentiments de sagesse et aux souvenirs fraternels des deux peuples pour parvenir à un accord nécessaire à tous deux comme à la paix du monde. »

Au lieu de faire appel aux « souvenirs fraternels », la Société des Nations aurait probablement mieux servi « la paix du monde » en faisant appel aux statistiques actuelles et en consultant les populations intéressées. Elle n'y a pas songé. Elle a préféré inaugurer le débat en admettant la Lithuanie dans son sein et en affichant à l'égard de la Pologne des sentiments d'hostilité que constate le *Matin* du 24 septembre. Elle n'a pas osé aller au fond du débat, parce qu'elle savait ce qu'elle y aurait trouvé. Elle y aurait trouvé ce simple fait que la population du pays de Wilno, avant d'être rattachée à tel ou tel Etat, revendique le droit de dire ce qu'elle préfère. Voilà le point vital du problème, et tous les honnêtes gens, polonophiles ou non, doivent s'y tenir.

C'est le point de vue que M. Skirmunt, ministre des affaires étrangères, a développé le 1^{er} octobre devant la Diète de Varsovie. Après l'avoir entendu et applaudi, la Diète a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Prenant acte des déclarations du ministre et reconnaissant qu'une décision relative à la question de Wilno doit s'appuyer sur la volonté de la population locale, la Diète invite le gouvernement à attirer l'attention des autorités internationales compétentes sur ce fait que la République polonaise considère comme impossible de conclure ou d'accepter un arrangement qui disposerait du territoire de Wilno sans le consentement préalable de la population, ainsi que cela a lieu avec le projet Hymans que recommande maintenant la Société des Nations.

« Cette décision est basée notamment sur ce fait que la Lithuanie a précédemment refusé de reconnaître comme juste la décision de la Société des Nations de soumettre le litige polono-lithuanien directement à la population même, et sur cet autre fait que la Lithuanie a refusé également de négocier sur la base du premier projet Hymans.

« La Diète constate en même temps que si le territoire de Wilno doit demeurer encore longtemps dans cette situation provisoire au point de vue juridique comme au point de vue économique, cela non seulement entravera le bien-être de la population locale, mais encore risquera de mettre la paix en danger sur les frontières orientales de la Pologne. »

H. G.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

L'INDUSTRIE DU SEL EN POLOGNE (1).

Le sel, en Pologne, se trouve principalement dans la région galicienne, dont les gisements sont pratiquement inépuisables et peuvent être évalués à 10 milliards de tonnes : dans cette région polonaise, existent les mines suivantes : Wieliczka, Bochnia, Kalusz, Kosow ; et les raffineries ci-après : Kosow, Stebnik, Lacko, Dolina, Bolechow, Drohobycz, Lanczyn (en 1914, Delatyn).

Dans l'ancien royaume du Congrès, on relève une seule raffinerie, à Ciechocinek ; deux raffineries de médiocre rendement fonctionnent également à Solec et à Busk.

En Posnanie, il y a de riches gisements de sel, à Inowroclaw, Wapno, Gora et Szubin.

En Haute-Silésie, le fisc prussien possédait environ 120 kilomètres carrés de mines de sel.

Quelques marais salants existent à Gdansk (Dantzig) ; mais leur productivité n'est pas favorisée par le climat.

Les salines fonctionnant actuellement sur le territoire de la République polonaise ont produit, de 1909 à 1918, un total de 1 million 956.293 tonnes ; de 1909 à 1913, la moyenne annuelle a été de 194.067 tonnes ; de 1914 à 1918, cette moyenne a atteint 197.191 tonnes ; d'autre part, la production totale a été de 239.505 tonnes en 1919, de 216.885 tonnes en 1920, de 106.562 tonnes pendant les cinq premiers mois de 1921 ; elle sera vraisemblablement de 256.000 tonnes pendant cette dernière année.

Si l'on chiffre à 100 la production totale des salines polonaises pendant l'année 1909, on obtient, jusqu'en 1920, les résultats suivants :

Année	Production totale en tonnes	Rapport à l'année 1909
1909	188.187	100
1910	183.032	97 3
1911	181.383	96 4
1912	220.292	117 1
1913	197.443	104 9
Moyenne 1909 à 1913.....	194.067	103 1
1914	136.490	72 5

(1) Voir également sur la question *La Pologne* du 15 juin 1920, p. 546 à 550.

Année	Production totale en tonnes	Rapport à l'an. 1909
1915	160.320	85 2
1916	232.693	123 6
1917	243.683	129 5
1918	212.765	113 1
Moyenne 1914 à 1918.....	197.190	104 8
Moyenne 1909 à 1918.....	195.629	104
1919	239.505	127 3
1920	216.885	115 2
1921	256.000	136

Les salines interviennent de manière fort inégale dans la production totale polonaise ; c'est ce qui résulte du tableau suivant, indiquant, pour la période 1909-1918, le tonnage total fourni par chaque usine :

Salines	Production totale de 1909 à 1918 en tonnes	Rapport % à la product. de la Pologne
Wieliczka	1.105.154	56 5
Inowroclaw	275.613	14 1
Bochnia	207.604	10 6
Stebnik	66.557	3 4
Lacko	56.923	2 9
Dolina	47.555	2 4
Bolechow	45.996	2 4
Drohobycz	42.566	2 2
Ciechocinek	38.890	2
Kalusz	35.847	1 8
Kosow	33.588	1 7
Total :	1.956.293	100

Pendant la période considérée, certaines salines ont réalisé une certaine augmentation de production : ainsi Wieliczka a passé de la production moyenne annuelle de 103.591 tonnes pendant 1909-1913 à 117.440 pendant 1914-1918 ; de même, Bochnia a fourni 25.445 tonnes en moyenne, par an, en 1914-1918, au lieu de 16.076 tonnes en 1909-1913.

Par contre, on constate une chute de production pour Inowroclaw (25.710 tonnes en 1914-1918 au lieu de 29.413 tonnes en 1909-1913) ; Stebnik (4.113 tonnes au lieu de 9.198 tonnes) ; Lacko (4.587 tonnes au lieu de 6.798 tonnes) ; Dolina (3.500 tonnes au lieu de 6.011 tonnes) ; Bolechow (3.314 tonnes au lieu de 5.886 tonnes) ; Drohobycz (3.445 tonnes au lieu de 5.067 tonnes) ; Kosow (2.155 tonnes au lieu de 4.563 tonnes).

Pour chacune des années 1919 et 1920, la situation se présente de la manière suivante :

Salines	Production (en tonnes)	
	1919	1920
Wieliczka	163.364	136.737
Inowroclaw	10.318	»
Bochnia	28.006	29.297
Stebnik	7.880	9.966
Lacko	3.011	6.236
Dolina	4.029	5.873
Bolechow	5.524	6.732
Drohobycz	5.585	5.348
Ciechocinek	3.978	3.840
Kalusz	5.561	6.256
Kosow	2.248	3.681
Lanczyn		2.920
Total :	239.505	216.885

Pour l'année 1921, il est permis d'escompter une amélioration notable par rapport aux années précédentes :

Salines	Production des 5 premiers mois de 1921 (tonnes)	Production probable de 1921 (tonnes)	Rapport à l'année 1909 (1909 = 100)
Wieliczka	68.194	163.666	154 4
Inowroclaw	»	»	»
Bochnia	18.800	45.120	283 8
Stebnik	3.312	7.949	84 8
Lacko	2.288	5.477	64 5
Dolina	1.847	4.433	76 9
Bolechow	2.030	4.872	76 8
Drohobycz	2.555	6.132	106 8
Ciechocinek	1.937	4.625	157 7
Kalusz	1.906	4.572	196 6
Kosow	2.157	5.177	139 8
Lanczyn	1.536	3.686	»
Total :	106.562	255.750	135 9

Avant la guerre, les provinces polonaises d'occupation russe ou allemande étaient obligées d'importer d'assez grandes quantités de sel ; la Galicie suffisait assez péniblement à sa propre consommation, parce que l'administration autrichienne négligeait de procéder aux aménagements et aux améliorations techniques indispensables.

Comme on l'a vu par les statistiques précédentes, la Pologne indépendante a amélioré, de manière incontestable, la situation ; aussi peut-on penser que les importations polonaises, qui ont atteint 64.952 tonnes en 1920, vont diminuer dans des proportions sensibles ; c'est ce que laisse d'ailleurs présager le tableau suivant des entrées de sel alimentaire sur le territoire de la République polonaise pendant les trois premiers mois de l'année 1921 :

Janvier	320 tonnes
Février	356 —
Mars	197 —

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE EN POLOGNE (1).

Le tableau suivant indique, pour chaque établissement intéressé, l'étendue des plantations de betteraves qui lui fourniront la matière première destinée à être travaillée au cours de la campagne sucrière 1921-1922 :

Sucrerie	Superficie en morgi de 300 arpents (55.9876 ares)
Borowiczki	906 5
Brzesc-Kujawski	3.425
Chelmica	700
Chodorow	2.287
Chocen	1.511
Ciechanow	1.709
Cielce	900 75
Czersk	1.430
Czestocice	1.193 5
Dobre	4.584 5
Dobrzelin	1.123 5
Garbow	1.288
Goslawice	1.786
Izabelin	860 5
Josefow	1.687
Klementow	1.064
Konstancja	1.325
Krasiniec	1.064 25
Lesmierz	1.078
Lublin	1.505
Lanicta	685
Lubna	559
Lyszkowice	1.100
Marja	685
Michalow	1.783
Milejow	1.503
Mlynow	550
Model	828
Nieledew	639
Opole Lubelskie	600
Ostrowite	1.760 5
Ostrowy	1.808 5
Przeworsk	1.249
Rejowiec	715
Rytwiany	688
Strzelce	761 25
Tomezyn	652
Trawniki	963
Wielun	755
Wlostow	400
Wozuczyn	1.049
Zbiersk	3.131

(1) Voir dans *la Pologne* du 1^{er} mai 1921, p. 551 et s., les renseignements afférents à la campagne sucrière de 1920-1921 en France et en Pologne.

Les plantations de betteraves mises à la disposition de l'industrie sucrière polonaise pour l'année 1921-1922 s'élèvent à 53.700 arpents, dont 50.130 pour le royaume de Pologne et 3.570 pour la Galicie ; ce total présente une augmentation de 12 % par rapport à 1920-1921.

II. — PRIX

LES SALAIRES DES OUVRIERS DES MINES DE FER EN POLOGNE (1).

Le 22 août dernier, a été conclu un accord entre les représentants des mines de fer de l'arrondissement minier de Czestochowa et la Confédération des Ouvriers de l'Industrie Minière Polonaise.

Aux termes de ce contrat collectif, le salaire comporte : le paiement de la journée de travail proprement dite, l'allocation de primes de « régularité », l'attribution d'indemnités de logement.

La journée de travail est rétribuée de la manière suivante : mineur, de 362 à 426 marks ; aide-mineur, de 295 à 343 marks ; artisan, de 385 à 404 marks ; aide-artisan, de 316 à 362 marks ; chauffeur, de 321 à 385 marks ; aide-chauffeur, de 295 à 343 marks ; mécanicien, de 385 à 450 marks ; gardien, 279 marks.

D'autre part, un ouvrier qui a travaillé, sans arrêt, pendant tout le mois, ou qui n'a manqué qu'un seul jour pendant la même durée, reçoit une prime de 165 marks.

Enfin, les ouvriers non logés reçoivent une indemnité de 100 marks s'ils sont mariés et de 50 marks s'ils sont célibataires.

D'autres dispositions sont relatives aux fournitures de charbon, au congé annuel payé, aux règles d'hygiène (création de bains-douches, etc.), à la conciliation, etc.

PRIX DES FERS EN POLOGNE.

La Confédération des Forges Polonaises (Zwiazek Polskich Hut Zelaznych) a fixé de la manière suivante les nouveaux prix des fers, à partir du 22 août 1921 :

Fer marchand, 65 marks par kilogramme ; fer pour tonnellerie, 75 marks ; tôle de 13,25 mm. et plus, 91 marks ; tôle de 13 mm. à 8,25 mm., de 92 à 95 marks ; tôle de 8 mm. à 3 mm., 96 à 100 marks ; tôle de 2,75 mm. à 1,25 mm., 110 à 129 marks ; tôle de 1 mm., 136 marks. Ces prix s'entendent *loco usine*.

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER EN POLOGNE.

En vue de couvrir, dans une certaine mesure, le déficit d'exploitation des chemins de fer, le ministre polonais des chemins de fer (ordonnance du 6 septembre 1921, publiée au *Dziennik Ustaw* du

(1) Voir : sur les salaires dans l'industrie métallurgique polonaise, *La Pologne* du 15 mai 1921, p. 652 et 653 ; sur les conditions du travail dans l'industrie pétrolière polonaise, *La Pologne* du 1^{er} février 1921, p. 138 et s. ; sur les salaires dans les mines de Haute-Silésie, *La Pologne* du 1^{er} octobre 1920, p. 1018 et s.

24 septembre 1921) vient de fixer, comme il suit, les tarifs de transport des personnes, à partir du 1^{er} octobre 1921 :

3^e classe. — 2 marks le kilomètre au lieu de 1 mark 20, soit 67 % d'augmentation.

2^e classe. — 4 marks le kilomètre, au lieu de 1 mark 80, soit 122 % d'augmentation.

1^{re} classe. — 6 marks le kilomètre, au lieu de 3 marks, soit 100 % d'augmentation.

La moyenne générale d'augmentation est de 80 %.

Les tarifs sont de 50 % plus élevés pour les trains rapides que pour les trains omnibus.

En ce qui concerne les tarifs de marchandises, le nouveau tarif supprime les 6^e et 7^e catégories et procède à une nouvelle répartition des marchandises dans les catégories subsistantes.

Nous indiquons ci-après ces tarifs, tels qu'ils résultent d'une seconde ordonnance du ministre des chemins de fer en date du 6 septembre 1921 (*Dziennik Ustaw* du 24 septembre 1921).

Classe des expéditions urgentes. — 15 marks par 100 kilogrammes et 10 kilomètres. Droit de stationnement, 20 marks par 100 kilogrammes.

1^{re} classe. — 10 marks par 100 kilogrammes et 10 kilomètres. Droit de stationnement, 15 marks par 100 kilogrammes.

2^e classe. — 8 marks par 100 kilogrammes et 10 kilomètres. Droit de stationnement, 10 marks par 100 kilogrammes.

3^e classe. — 6 marks par 100 kilogrammes et 10 kilomètres. Droit de stationnement, 5 marks par 100 kilogrammes.

4^e classe. — 4 marks par 100 kilogrammes et 10 kilomètres. Droit de stationnement, 5 marks par 100 kilogrammes.

5^e classe. — De 1 à 100 kilomètres, 3 marks par 10 kilomètres et 100 kilogrammes (soit, par exemple, pour 100 kilomètres et 100 kilogrammes, 30 marks) ;

De 101 à 200 kilomètres : 30 marks + 2 marks 50 par 10 kilomètres et 100 kilogrammes ;

De 201 à 400 kilomètres : 55 marks + 2 marks par 10 kilomètres et 100 kilogrammes ;

De 401 à 600 kilomètres : 95 marks + 1 mark 50 par 10 kilomètres et 100 kilogrammes ;

De 601 à 800 kilomètres : 125 marks + 1 mark 25 par 10 kilomètres et 100 kilogrammes ;

De 801 kilomètres et plus : 150 marks + 1 mark par 10 kilomètres et 100 kilogrammes.

Droit de stationnement, 5 marks par 100 kilogrammes.

Une troisième ordonnance du 6 septembre 1921, publiée également au *Dziennik Ustaw* du 24 septembre 1921, fixe les tarifs applicables aux marchandises transportées sur les chemins de fer à voie étroite.

LES TARIFS POSTAUX ET TÉLÉGRAPHIQUES EN POLOGNE.

Un arrêté du ministre des postes et des télégraphes en date du

18 août 1921, publié au *Dziennik Ustaw* du 1^{er} septembre 1921, fixe les nouveaux tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques, et les augmente de 100 % par rapport aux tarifs antérieurs (1).

Selon cette nouvelle tarification, les lettres à destination de l'étranger sont taxées comme suit :

25 marks jusqu'à 20 grammes et 12 marks 50 par chaque fraction suivante de 20 grammes.

III. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

a) France.

Un décret du 29 septembre 1921 rapporte, en ce qui concerne les beurres (n° 37 du tarif d'entrée) et les fromages autres que les fromages à pâte ferme (ex n° 36 du tarif d'entrée), la prohibition de sortie ou de réexportation édictée par le décret du 12 juillet 1919.

Sur les articles précités il est institué un droit de sortie de 30 % *ad valorem*.

*
**

L'*Officiel* publie l'avis suivant, relatif au régime des importations et exportations de certains produits :

« Les dérogations au décret du 12 juillet 1919, qui permettent la libre exportation de France, sans autorisation préalable, des produits ci-après énumérés, cesseront d'être en vigueur le 1^{er} octobre 1921 :

Avoine en grains (n° 69) (avis aux exportateurs, *Journal Officiel* du 30 juin 1921).

Haricots de semence et de consommation (ex 80) (avis aux exportateurs, *Journal Officiel* du 9 mars 1921).

Sons de toutes sortes de grains (n° 165) (avis aux exportateurs, *Journal Officiel* du 1^{er} avril 1921).

Pommes de terre (n° 83) (avis aux exportateurs, *Journal Officiel* du 9 février 1921).

Des autorisations d'exportation pourront être accordées, dans la limite de contingents mensuels, pour l'avoine et les haricots, de même que pour le blé, le seigle, l'orge, le maïs et le sarrasin, lorsque ces graines seront spécialement produites en vue de la semence. Les intéressés (producteurs et négociants patentés dans ce genre de commerce) devront adresser leur demande, établie en quatre exemplaires du modèle réglementaire, au ministère de l'agriculture, office de renseignements agricoles, 78, rue de Varenne, au plus tard le 25 de chaque mois, dernier délai, faute de quoi ces demandes seraient examinées lors de la répartition du contingent mensuel suivant.

Des autorisations d'exportation pourront être également accordées

(1) Voir sur ces tarifs *La Pologne* du 1^{er} août 1921, p. 133.

pour les pommes de terre de semence, sous réserve expresse que les expéditions ne comprendront que des colis du poids maximum de 20 kilos, constitués par des emballages en bois ou en osier.

Les exportateurs qui, pour l'une des marchandises ci-dessus, justifieront au bureau de douane de sortie que les produits ont été chargés sur wagon ou sur bateau antérieurement à la publication du présent avis au *Journal Officiel*, bénéficieront de la libre sortie. »

*
**

Un décret du 7 octobre 1921 excepte du relèvement des droits du tarif général résultant du décret du 28 mars 1921 et exonère des coefficients de majoration institués par le décret du 29 juin 1921, les aciers en barre (n° 207 du tarif) destinés à la fabrication des ressorts.

L'admission des aciers en barres au régime de faveur dont il s'agit est subordonnée à la souscription, au bureau d'importation, d'un acquit à caution garantissant leur arrivée à destination, leur mise en œuvre sous la surveillance du service des douanes ou des contributions indirectes dans les conditions qui seront déterminées par ces administrations et leur transformation en ressorts dans un délai maximum de six mois.

*
**

Un décret du 11 octobre 1921 supprime la prohibition d'exportation et le droit de sortie qui frappaient les bauxites, par application du décret du 22 octobre 1920.

b) Pologne.

Réglementation des importations.

Dans la *Pologne* du 1^{er} octobre 1921, p. 376, nous avons indiqué qu'un arrêté des ministres de l'industrie, du trésor et des terres d'ancienne occupation prussienne, en date du 24 août 1921 (*Monitor Polski* du 5 septembre 1921), avait énuméré la liste des articles dorénavant prohibés à l'importation en Pologne.

Nous donnons ci-après la traduction intégrale de ce document, en engageant nos lecteurs à apporter les modifications nécessaires au répertoire alphabétique publié par la *Pologne* du 15 août 1921 (p. 186 à 196).

En vertu de l'article 10, point 1, de l'article 13, point 3 et de l'article 29 de la loi du 15 juillet 1920 sur le trafic avec l'étranger (*Bulletin des Lois* de 1920, n° 79, rub. 527) et sur avis de l'office général d'importation et d'exportation, il est publié que l'importation à travers la ligne douanière de la République polonaise des marchandises comprises sous les rubriques ci-après du tarif douanier est, à dater du jour de la présente publication au *Moniteur Polonais*, interdit :

Rubrique 5, p. 5, a, b. — Artichauts, asperges, choux-fleurs, choux de Bruxelles, salade et épinards, frais et séchés, melons et pastèques frais.

Rubr. 6, p. 1. — Fruits et baies frais, salés et trempés.

Rubr. 6, p. 2. — Oranges et oranges amères fraîches.

Rubr. 6, p. 4. — Raisin frais.

- Rubr. 7, p. 1. — Pruneaux emballés ou non.
- Rubr. 7, p. 2. — Figues, dattes, raisins secs, raisins de Corinthe.
- Rubr. 9. — Câpres, olives vertes ou noires, secs, à l'eau salée ou à l'huile.
- Rubr. 10. — Caroube.
- Rubr. 11, p. 1. — Noix de toute espèce, cocos, arachides.
- Rubr. 11, p. 2. — Amandes en coques ou non.
- Rubr. 11, p. 3. — Pistaches.
- Rubr. 13. — Pâtes, condiments, extraits et préparations de viande, à l'exception de l'extrait de Liebig ; conserves en tout genre, à l'exception des conserves de viande Cornebeef et Roastbeef.
- Rubr. 14, p. 2. — Truffes fraîches et séchées et champignons au vinaigre, à l'huile, à l'eau salée.
- Rubr. 21, p. 4. — Cigares et cigarillos.
- Rubr. 21, p. 6. — Cigarettes.
- Rubr. 22, p. 1 et 2. — Sucre de toute espèce.
- Rubr. 23. — Miel en rayons ou coulé, sirop de pommes de terre, sucre d'amidon ou de raisin, caramel, maltose, extraits de maltose et de malt.
- Rubr. 24, p. 2. — Bonbons, confitures, pâtes de fruits, gelées de fruits, poudres et pastilles avec sucre, fruits en liqueurs, arak et cognac, chocolat et cacao avec sucre.
- Rubr. 24, p. 3. — Compotes, sucs de fruits et baies, sirops et mélasse raffinée.
- Rubr. 24, p. 4. — Pâtes et marmelades de fruits et baies.
- Rubr. 24, p. 5. — Pains d'épices et gâteaux sucrés, hosties de farine, friandises turques (rahat-loukoum), halva, tchourezela.
- Rubr. 27, p. 1, a, b. — Arak, rhum, cognac, eau-de-vie de prunes et autres eaux-de-vie, liqueurs et liqueurs infusées.
- Rubr. 28, p. 1 a b, p. 2 a b. — Vins de raisins, de fruits et de baies.
- Rubr. 29, p. 1 et 2. — Hydromel, porter et bière.
- Rubr. 32. — Eaux minérales artificielles et naturelles, à l'exception des eaux naturelles ci-après : Kissingen, Apenta, François-Joseph, Huniady, Levico, Contrexéville, Vichy, Vittel, Karlsbad, Marienbad.
- Rubr. 35, p. 1. — Fromages fins en emballage de détail, de bois, plomb, fer-blanc, etc.
- Rubr. 37, p. 1 a. — Poissons frais (vivants et morts) ci-après : truites, saumons, turbots, sales, esturgeons, bieloungnes, sigs, également salés, fumés et séchés.
- Rubr. 37, p. 5. — Caviar.
- Rubr. 38. — Huîtres, écrevisses, homards, crevettes, escargots, etc., frais, salés, marinés, également en emballage hermétique.
- Rubr. 62, p. 3. — Fleurs coupées, feuilles fraîches, séchées, teintes et non teintes, bouquets et couronnes de fleurs, feuilles et autres parties de plantes.
- Rubr. 67, p. 1. — Pierres précieuses (brillants, diamants, rubis, saphirs, émeraudes), perles véritables, sauf pour usages techniques.
- Rubr. 67, remarques. — Pierres précieuses (brillants, diamants, rubis, saphirs, émeraudes), perles véritables et autres pierres d'ornement en monture de métaux précieux.
- Rubr. 70. — Ouvrages en plâtre et albâtre.
- Rubr. 74, p. 3. — Ornaments de terre cuite, cariatides, médaillons, bustes, statues et autres ouvrages pour l'ornement des édifices et appartements, également peints, vernis et dorés.

Rubr. 75, p. 3. — Ouvrages en faïence avec peintures, dorures et dessins polychromes.

Rubr. 76, p. 3. — Ouvrages en porcelaine et biscuit pour l'ornement des appartements, tels que : vases, statuettes et autres objets avec peintures, dorures et ornements d'alliages de cuivre et de cuivre, fleurs artificielles, en porcelaine, également en faïence, etc. ; imitations de plantes et leurs parties ou ouvrages faits de ces imitations, tels que : couronnes, bouquets, etc., également avec addition d'autres matériaux.

Rubr. 77, p. 4 a b. — Ouvrages en verre, sauf ceux spécialement dénommés, en verre de bouteille, de couleur (coloré dans la masse), à double couche, laiteux et mat (par tous procédés), cannelé, craquelé, Eisglas, non adouci, non taillé, non poli, également avec fonds, bords, bouchons et couvercles adoucis ou égalisés, avec inscriptions, écussons et dessins moulés ou imprimés, mais sans autres ornements, adoucis, polis, taillés.

Rubr. 77, p. 5. — Ouvrages en verre, sauf ceux spécialement dénommés, en verre de toute qualité, ornés, tels que : avec dessins gravés à l'acide ou peints, avec peintures, émail, dorure, argenterie, ornements de cuivre ou d'alliages de cuivre et autres matériaux, de même que les ouvrages dénommés aux points 2, 3 et 4 de la présente rubrique, avec addition d'autres matériaux, même ne constituant pas des ornements, yeux de verre, ouate, laine, filés, tissus de laine et ouvrages faits de ces produits.

Rubr. 77, p. 7 a. — Verre en feuilles, orné, d'épaisseur jusqu'à 5 mm. inclus, orné et avec enjolivements ou peintures.

Rubr. 77, p. 3 (78, p. 3). — Verres à miroir avec tain ; tous verres en feuilles d'épaisseur supérieure à 5 mm., ornés, avec enjolivements et peintures.

Rubr. 87, p. 3. — Encens.

Rubr. 119, p. 1 et 2. — Cosmétiques et parfums : blanc, rouge, poudre, produits pour la teinture des cheveux, pastilles aromatiques, pommades cosmétiques et cosmétiques non spécialement dénommés, sans alcool, y compris le poids de l'emballage direct, articles de parfumerie et cosmétiques contenant de l'alcool : parfums, eaux aromatiques (de fleurs), eau de Cologne, élixirs, y compris le poids de l'emballage direct.

Rubr. 148, p. 2 a b, p. 3 a b. — Ouvrages d'or, sauf ceux spécialement dénommés, ouvrages d'or ou de platine avec pierres, perles, etc., véritables ou artificielles, ouvrages d'argent, également dorés, avec pierres, perles, etc., véritables ou artificielles.

Rubr. 148, p. 7. — Ouvrages en platine, sauf ceux spécialement dénommés.

Rubr. 171, p. 2 a b c. — Montres de poche en boîtiers d'or avec ornements de pierres précieuses, en boîtiers d'argent, même dorés ou avec parties dorées ou ornements : en boîtiers d'autres métaux dorés, argentés ou avec ornements dorés argentés.

Rubr. 172, p. 3 b. — Orgues de Barbarie, harpes, gramophones.

Rubr. 172, p. 5, rem. 2. — Harmonicas, trompettes, tambours et objets similaires, pour enfants.

Rubr. 173, p. 9. — Automobiles à voyageurs carrossées et carrosseries.

Rubr. 177, p. 3 c. — Cartes à jouer.

Rubr. 177, p. 5 d. — Ouvrages en fil et tissu de papier.

Rubr. 195, p. 1. — Soieries : tissus, mouchoirs tissés, foulards (sauf ceux dénommés à la rubrique 106), galons, rubans, tulle, tissus d'Orient, velours, peluche et chenille.

Rubr. 196. — Foulards de soie imprimés après tissage et mouchoirs.

Rubr. 197. — Mi-soie : mouchoirs tissés, tissus, galons, rubans, velours et peluche, taffetas ciré et toile de soie cirée.

Rubr. 201. — Tissus, mouchoirs et écharpes genre cachemire, avec chaîne en laine et trame multicolore, en laine ou soie et laine, également avec mélange de coton. Cachemires véritables et français.

Rubr. 201 (203). — Tapis de laine de toute espèce.

Rubr. 205, p. 1 a b. — Ouvrages tricotés, en soie et mi-soie.

Rubr. 205, p. 2 a. — Ouvrages de passementerie (cordonnets, bandes, franges, glands, etc.), ouvrages tressés, soie et mi-soie.

Rubr. 207, p. 1 a b. — Dentelles et broderies et ouvrages en dentelle, de soie, avec clinquant, or et argent, brodés de soie, clinquant or et argent.

Rubr. 207, p. 2 a b. — Tissus et tulle de largeur non inférieure à 70 cm., brodés d'un seul bord sur une largeur de broderie non supérieure à 4 cm., brodés de soie or et argent, brodés d'autres matières.

Rubr. 209, p. 2, rem. 1-2. — Chapeaux, bonnets et autres coiffures de dames, ornés de rubans, dentelles, plumes, fleurs, etc.

Fourrures, vêtements et manteaux de fourrures, cousus, mais non recouverts de tissus.

Vêtements et manteaux doublés de fourrure.

Remarques générales aux rubriques 183-209 p. V. — Mouchoirs et serviettes, nappes, couvertures, rideaux, stores et autres ouvrages ornés (mais non brodés) de soie, clinquant (également or et argent), dentelles, tulle et tous autres matériaux.

Rubr. 211, p. 1 a. — Parapluies, ombrelles et cannes-parapluies, recouverts de tissus de soie et mi-soie, avec dessus orné (de dentelles, rubans, broderies, etc.).

Rubr. 211, p. 2 a. — Parapluies, ombrelles et cannes-parapluies, recouverts d'autres tissus (sauf soie et mi-soie), avec dessus orné (de dentelles, rubans, broderies, etc.).

Rubr. 215, p. 1. — Ouvrages de fantaisie et de toilette coûteux, dont la partie essentielle est de soie, nacre, corail, écaille, ivoire, émail, ambre, imitations de pierres précieuses et autres matériaux coûteux, même avec addition de métaux et alliages dorés et argentés, ouvrages non spécialement dénommés de nacre, écaille, ivoire et ambre.

Rubr. 215, p. 4 a b d. — Jouets d'enfant : en os, corne, bois, porcelaine, aluminium, écume de mer, baleine, jais, celluloïd, lave, galalithe avec addition de métaux ordinaires (même dorés et argentés) et également de tissus.

Harmonicas, trompettes, tambours et objets similaires pour enfants.

Rubr. 271, p. 1 a. — Feux d'artifice.

Simultanément à l'entrée en vigueur du présent avis, sont abrogés : l'avis du 12 mai 1920 (*Moniteur Polonais* n° 107, de 1920) et l'avis du 19 juin 1920 (*Moniteur Polonais* n° 154, de 1920), relatifs à la suspension de la délivrance de permis pour l'importation de diverses catégories de marchandises à travers la ligne frontière de la République polonaise.

Réglementation des exportations.

Dans la *Pologne* du 1^{er} octobre 1921 (p. 377), nous avons énuméré les marchandises prohibées à l'exportation de Pologne par un arrêté du 31 août 1921 (*Monitor Polski* du 3 septembre 1921) ; à cette liste, il faut ajouter « l'osier de toutes espèces », qui avait été omis.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE (1).

L'office général de statistique de la Pologne vient de publier les résultats du commerce extérieur de la Pologne pendant les cinq premiers mois de l'année 1921.

Ces résultats, auxquels nous comparons ceux des mois correspondants de 1920, sont résumés dans les deux tableaux suivants :

1° *Importations* (en milliers de tonnes).

Désignation	Cinq premiers mois 1920	Cinq premiers mois 1921
Produits alimentaires	134 83	293 83
Matières premières	1.274 63	1.517 66
Articles semi-ouvrés	2 55	5 97
Produits fabriqués	62 42	173 53
Total :	1.474 43	1.990 99

2° *Exportations* (en milliers de francs).

Désignation	Cinq premiers mois 1920	Cinq premiers mois 1921
Produits alimentaires	109 44	97 73
Matières premières	33 02	506 87
Articles semi-ouvrés	2 89	2 03
Produits fabriqués	22 12	116 66
Total :	167 47	723 29

Pour donner aux chiffres précédents leur signification complète et réelle, il convient de tenir un compte séparé des importations de charbon, qui sont considérables ; en effet, la Pologne a fait venir de l'étranger les quantités suivantes de combustibles (en milliers de tonnes) :

	de Haute-Silésie		de Tchécoslovaquie	
	1920	1921	1920	1921
Janvier	133 30	258 62	3 71	30 51
Février	245 49	266 20	12 36	41 97
Mars	264 89	298 75	»	50 06
Avril	256 58	314 44	9 40	34 08
Mai	246 38	104 31	»	31 59
Total :	1.146 64	1.242 32	25 47	188 21

Si l'on défalque le charbon du montant total des importations, on constate que la balance commerciale de la Pologne s'équilibre, et même qu'elle a été nettement active au cours des mois d'avril et de mai ; mais, malheureusement, il ne s'agit là que des *poïds* ; si la sta-

(1) Voir dans *la Pologne* du 1^{er} juillet 1921, p. 30 et s., les renseignements concernant le commerce extérieur de la Pologne pendant l'année 1920 et les mois de janvier et février de l'année 1921 ; voir également dans *la Pologne* du 15 août 1921 (p. 204) et du 1^{er} septembre 1921 (p. 259 et s.) les chiffres afférents au premier trimestre de 1921.

tistique du commerce extérieur de la Pologne était établie en *valeurs*, on aboutirait vraisemblablement à cette conclusion que le rapport des exportations aux importations varie de 8 à 25 % pendant les cinq premiers mois de l'année 1921.

Après ces remarques d'ordre général, notons quelques renseignements concernant l'importation en Pologne de certaines marchandises.

Dans le groupe des produits alimentaires, ce sont le blé et la farine qui viennent en tête : la Pologne a importé, pendant les cinq premiers mois de 1921, 212.812 tonnes de ces produits contre 46.174 tonnes pendant la période correspondante de 1920 ; d'ailleurs, à mesure que l'on se rapproche davantage de l'époque des récoltes, on relève un ralentissement progressif des entrées de blé et de farine : c'est ainsi que les quantités importées ont passé de 60.421 tonnes en mars, à 39.035 tonnes en avril et à 23.963 tonnes en mai.

Le tableau ci-après groupe les chiffres (en tonnes) concernant l'importation de quelques autres produits alimentaires, pendant les cinq premiers mois de l'année 1921 ; nous indiquons en regard la moyenne mensuelle de l'année 1920.

Désignation	1921					1920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	(Moyenne mensuelle)
Viande	11.083	8.532	12.290	4.482	2.343	6.463
Légumes	621	320	213	592	420	737
Fruits frais ...	411	267	462	1.276	188	262
Fruits secs	511	508	1.012	386	823	426
Café	543	440	250	225	260	286
Thé	97	226	50	92	59	143
Cacao et chocolat	471	656	257	418	323	269
Tabac	1.069	1.149	615	702	638	543
Pommes de terre	841	1.924	824	465	28	834
Sucre	842	750	487	102	»	397
Alcool et e.-de-v.	16	17	65	98	51	90

Dans le groupe des industries textiles, la situation des importations se présente de la manière suivante (en tonnes) :

Désignation	1921					1920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	(Moyenne mensuelle)
Coton	2.615	2.276	1.809	3.235	2.362	1.907
Laine	727	1.225	1.056	861	450	558
Jute	32	359	407	717	50	197
Soie	1	2	3	8	»	8
Filés	554	815	526	809	633	286
Tissus de coton	562	438	470	382	319	334
Tissus de laine	82	88	161	61	20	131
Tissus de jute	5	»	3	2	»	109
Tissus de soie	6	4	3	3	»	4

Les importations des principales marchandises du groupe des industries chimiques sont résumées dans le tableau suivant (les quantités sont exprimées en tonnes) :

Désignation	1921					1920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	(Moyenne mensuelle)
Sels potassiques	514	540	638	583	548	399
Sel alimentaire	320	356	197	»	»	5.413
Soufre	89	»	16	124	53	262
Salpêtre	290	2	20	240	58	746
Engrais minéraux et phosphatés	853	1.507	4.703	13.128	18	1.709
Sels ammoniacaux	4	9	380	107	55	12
Acide sulfurique	1.114	286	205	290	170	149
Acide azotique	6	27	2	7	»	7
Acide chlorhydrique ..	333	254	115	82	158	92
Savon	692	606	355	141	100	484
Colorants à base d'aniline	15	54	22	44	71	19
Colorants autres	88	28	74	166	164	66
Matières tinctoriales ..	158	172	216	248	180	212

Les importations de produits métallurgiques en Pologne font l'objet du tableau suivant, dans lequel les marchandises sont exprimées en tonnes :

Désignation	1921					1920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	(Moyenne mensuelle)
Fer brut	1.354	2.519	2.418	1.687	1.436	742
Fer en barres	4.833	3.350	4.532	4.035	4.025	1.001
Rails de chemins de fer...	817	180	185	417	569	99
Fer en feuilles de plus d'un millimètre	1.236	1.284	1.309	1.448	1.257	327
Tôles minces	1.025	862	917	753	838	197
Articles en fonte	271	419	298	284	325	294
Articles en fer forgé	174	298	169	523	158	195
Chaudières	2.447	1.339	1.529	2.345	2.997	1.387
Constructions en fer	380	50	395	229	563	»
Fils de fer et clous	997	653	894	1.083	723	552
Articles de serrurerie, vis et rivets	399	952	899	390	331	331
Outils d'artisan	227	337	355	430	330	189
Machines	450	536	301	536	654	451
Wagons de marchandises..	6.605	12.843	6.919	3.439	1.379	771
Machines et turbines à vapeur	584	418	395	1.044	361	277
Machines électriques	278	315	437	566	497	154
Machines à travailler les métaux	211	171	336	758	324	231
Machines agricoles	716	516	679	1.659	1.221	1.111

Les principaux produits alimentaires exportés par la Pologne sont les pommes de terre, le sucre et l'alcool, que concerne le tableau suivant (les quantités sont exprimées en tonnes) :

Mois	Pommes de terre	Sucre	Alcool
Janvier 1921	2.164	7.686	1.567
Février	984	6.376	1.588
Mars	12.218	7.591	1.406
Avril	37.852	4.126	1.978
Mai	4.833	1.110	1.196
Moyenne mensuelle de 1920.....	8.327	1.294	189

Voici, d'autre part, les quantités (en tonnes) de pétrole et de produits pétroliers exportés par la Pologne :

Mois	Pétrole brut	Produits pétroliers	Graisses Industrielles
Janvier	12.285	17.233	5.283
Février	21.834	24.001	10.161
Mars	11.328	16.598	4.712
Avril	6.130	9.116	2.642
Mai	2.660	9.463	1.914
Moyenne mensuelle de 1920.....	3.747	7.616	264

Les exportations de bois et articles de bois font l'objet du tableau suivant (quantités exprimées en tonnes) :

Désignation	1921					1920
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	(Moyenne mensuelle)
Bois brut	39.212	46.544	42.052	48.141	41.642	7.762
Bois semi-ouvré	656	190	429	335	97	295
Charpente	113	330	87	110	0 5	62
Tonnellerie	831	1.198	1.560	2.300	3.794	241
Meubles et ustensiles en bois	174	208	183	678	209	133
Articles en osier	43	97	85	46	64	27

En ce qui concerne enfin les exportations de chaux et de ciment, on relève les quantités suivantes (en tonnes) :

Mois	Chaux	Ciment
Janvier	3.578	6.788
Février	4.876	7.596
Mars	2.723	3.168
Avril	2.983	5.970
Mai	3.322	5.145
Moyenne mensuelle de 1920.....	15	6.000

LES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-POLONAISES.

Dans un article publié par l'*Exportateur Français* du 29 septembre 1921, M. François Dolezal, conseiller commercial de la légation de Pologne à Paris, étudie les conditions actuelles et les possibilités prochaines des relations commerciales franco-polonaises.

Après avoir rappelé que la Pologne a simplifié et amélioré, depuis le mois de juillet dernier, sa réglementation du commerce extérieur, M. François Dolezal note la reprise considérable de l'activité nationale, surtout dans le domaine de l'industrie charbonnière, pétrolière, métallurgique, textile, alimentaire, minérale et du bois. La Pologne peut actuellement livrer des quantités considérables de produits pétroliers, de cérésine, d'œufs, de chicorée, de semences de betterave, de pomme de terre, de fécule, de sucre, de bois et de produits en bois, de meubles, de vannerie, de tissus en laine et en coton, de duvet et de plumes, d'articles en lin, chanvre et jute, de vêtements, de lingerie, de chapeaux en feutre, de crin, de soie de porc, de verrerie, d'articles de ménage, d'articles en métal, de ciment, de transmissions, de brosseerie, de vernis et de couleurs, de papier à cigarette, d'articles en cuir, de moteurs à explosion, de machines textiles, etc.

Une certaine entrave à l'exportation de ces produits polonais en France est constituée par l'application du tarif général aux marchandises polonaises en France. Toutefois, il faut espérer qu'avec la signature de la convention commerciale franco-polonaise, les difficultés pour l'importation des produits polonais en France disparaîtront et qu'en même temps l'accès du marché polonais sera facilité pour certaines marchandises françaises dont l'importation en Pologne est soumise au régime des autorisations d'entrée.

En raison de la récolte satisfaisante de cette année, et avec sa population de 30 millions d'habitants très aisée, la Pologne présente un débouché extrêmement intéressant pour le commerce d'exportation français en général. En même temps, les besoins de l'agriculture et de l'industrie renaissante rendent possible le placement de quantités considérables de tracteurs, de camions, d'engrais chimiques, d'appareils électriques, d'outils, de câbles, de machines, etc.

Une entrave sérieuse à l'importation des produits français en Pologne est constituée par l'instabilité du change polonais, mais il faut espérer qu'avec les mesures financières prises actuellement par le gouvernement polonais, ces difficultés seront bientôt écartées.

M. François Dolezal indique, pour terminer, que le développement des importations françaises en Pologne est important pour le commerce français, non seulement au point de vue du marché polonais, mais aussi dans l'avenir, au point de vue du marché de la Russie et des pays limitrophes.

En effet, la Pologne possède actuellement avec la Russie une frontière commune de 700 kilomètres, et ses négociants exportaient en Russie, avant les hostilités, une quantité de marchandises dont la valeur dépassait un milliard et demi de francs d'avant-guerre.

IV. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LE PROGRAMME FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT POLONAIS.

M. Michalski, ministre des finances, a exposé à la Diète son programme financier et économique.

Les points principaux en sont les suivants :

1° Accroissement de la production du pays ; 2° diminution du budget par l'introduction d'économies ; 3° renforcement immédiat du Trésor ; 4° appel à la collaboration de personnes ayant des capacités reconquies en matière économique.

En ce qui concerne le premier point, le ministre estime qu'on ne pourra arriver au développement de la production du pays qu'en lançant un appel aux ouvriers dans ce but. Le ministre n'est pas un ennemi de la classe ouvrière, au contraire, mais il est obligé de constater que dans certaines nations étrangères où les ouvriers ont consenti à prolonger la durée de leur travail, la production a donné des résultats inattendus et ces nations ont pu faire face à leurs obligations qui, cependant, étaient énormes.

Pour l'augmentation rapide des sources de revenus pour le Trésor, il propose d'autoriser le conseil des ministres à réformer l'organisation des ministères et à diminuer le nombre des fonctionnaires. Citant l'exemple de l'Angleterre, M. Michalski demande que le conseil des ministres jouisse du droit de *veto* dans le cas où certaines dépenses lui paraîtraient superflues. Enfin, un sous-secrétaire d'Etat civil sera prochainement nommé au ministère de la guerre, avec mission de contrôler étroitement toutes les dépenses.

Pour l'augmentation rapide des sources de revenus pour le Trésor, la Diète adoptera dans une quinzaine un projet d'impôt national extraordinaire et un projet d'impôt sur les profits de guerre. Le projet d'emprunt forcé sera abandonné.

Le ministre a démenti le bruit relatif à l'estampillage du mark polonais. Le projet de conversion du mark polonais en florins est considéré comme prématuré. Le ministre a ajouté qu'il fera son possible pour arrêter l'émission de nouveaux billets de banque avant la fin de cette année ; les capitaux étrangers trouveront un traitement plus favorable ; le libre commerce sera maintenu à l'intérieur, mais l'exportation des vivres à l'étranger sera défendue par une loi.

La perception des impôts sera simplifiée, l'échelonnement sera augmenté ; les monopoles seront abolis, sauf celui du tabac.

La spéculation, la contrebande seront réprimées avec rigueur.

A la fin de son discours, le ministre a fait un appel à la Diète et à toute la nation pour aider dans les différentes fonctions à l'assainissement des finances et à l'obtenir grâce aux efforts communs de toutes les classes de la nation.

LA BAISSÉ DU CHANGE POLONAIS.

Dans une interview qu'il vient de donner à la *Journée Industrielle*, M. François Dolezal, conseiller commercial de la légation de Pologne

à Paris, constate que ni la situation économique, ni la situation financière de la Pologne ne justifient la dépréciation actuelle du change polonais.

C'est ce qu'indiquent irréfutablement les statistiques officielles.

La production houillère atteint 90 % de son chiffre d'avant-guerre. Celle du sel est en progression constante. De 15.000 tonnes par mois en 1920, elle est passée à 21.000 tonnes en 1921. Non seulement tous les besoins intérieurs du pays sont couverts, mais il reste même un excédent de 20 % pour l'exportation.

La production de pétrole se développe aussi d'une manière très satisfaisante. Elle est de 64.000 tonnes par mois. La Pologne couvre non seulement tous ses besoins en pétrole, mais elle exporte environ 50 % de ce qu'elle produit.

Les distilleries polonaises avaient fourni 24 millions de litres d'alcool l'année dernière ; pour les cinq premiers mois de l'année courante, la production dépasse 43 millions de litres, dont 25 % ont pu être exportés.

Le taux de la production en 1920, par rapport à l'année 1919, représente 115 % dans l'industrie minière, 323 % dans l'industrie du papier, 322 % dans l'industrie chimique et 426 % dans l'industrie métallurgique.

L'industrie textile, qui a particulièrement souffert sous l'occupation austro-allemande, est arrivée à 60 % de la production d'avant-guerre. Elle est déjà en mesure de fabriquer pour plus de 10 milliards de marks par mois. Les besoins du pays absorbent environ 75 % ; le reste est destiné à l'exportation.

Tel est l'effort accompli par la Pologne au point de vue de son relèvement industriel.

Quant à la balance commerciale, elle eut été positive, si la Pologne n'avait pas eu à importer près de 300.000 tonnes de charbon haut-silésien par mois.

La Pologne a importé 397.700 tonnes métriques de marchandises au mois de février 1921 ; mais, dans ce chiffre, figurent 266.000 tonnes de charbon haut-silésien. « Si ce charbon nous appartenait, les importations polonaises en février 1921 ne s'élèveraient qu'à 131.700 tonnes métriques. Mais comme les exportations polonaises ont atteint, pendant ce même mois, 173.200 tonnes métriques (dont objets d'alimentation, 10.000 tonnes ; matières nécessaires à l'industrie, 125.000 tonnes ; objets fabriqués, 38.000 tonnes métriques), il y aurait un excédent mensuel d'exportations de 41.500 tonnes métriques. »

Passant ensuite à la situation financière, M. Dolezal fait les remarques suivantes :

« Abandonné à ses propres ressources, n'ayant presque pas recours aux emprunts extérieurs, devant subvenir à l'entretien d'un Etat dont la population n'est pas inférieure à 30 millions d'habitants, privé d'une administration financière comparable à celle des vieux Etats européens ; obligé de restaurer les ruines et les dévastations

laissées par les occupants russo-austro-allemands, l'Etat polonais a non seulement fait face à tous ces besoins et à toutes ces dépenses, mais il a pu encore mener victorieusement une guerre qui a éclaté dès l'aube même de sa résurrection.

« Voilà la cause primordiale qui nous a mis dans l'impérieuse nécessité d'émettre une quantité excessive de papier-monnaie si déprécié aujourd'hui.

« Cependant, dans ce domaine aussi, d'importantes améliorations ont été réalisées. Elles le seront encore davantage dans un avenir prochain.

« Il importe de souligner en premier lieu que l'ancien ministre des finances, M. Steczkowski, a pris des mesures pour que le déficit budgétaire soit couvert sans nouvelles émissions de papier-monnaie. Celui de 1922 pourra également être comblé sans recours à la circulation fiduciaire. De plus, les opérations de crédit engagées par le ministère des finances permettent non seulement d'arrêter les émissions de marks polonais, mais elles donnent encore au gouvernement la possibilité de rembourser une partie de la dette contractée envers la caisse des prêts polonais. Il en résultera forcément une considérable diminution de l'inflation dont souffre notre change.

« Mais, en dehors de ces mesures, le gouvernement polonais a également réalisé d'importantes économies budgétaires. Ces économies vont atteindre, l'année prochaine, plus de 60 milliards de marks. La démobilisation de notre armée nous permettra d'économiser plus de 32 milliards de dépenses improductives. La suppression de nombreux services devenus inutiles donnera également plusieurs dizaines de milliards d'économie. Enfin, toute une série de taxes nouvelles, qui commencent à être appliquées et l'augmentation des anciens impôts contribueront puissamment à l'équilibre du budget.

« Quant aux rentrées d'impôts, leur amélioration est constante et progressive. Les recettes des cinq premiers mois de 1921 représentent le double de celles de toute l'année 1920. »

M. Dolezal observe que pour juger la situation économique et financière d'un pays, il est bon de la comparer avec celle de quelques autres Etats.

Or, la totalité des dépenses du budget polonais, au cours actuel du change, ne représente qu'une somme de 1 milliard 390 millions de francs français ; les charges en résultant par tête d'habitant sont à peine égales à 47 francs français, alors qu'en France les mêmes charges s'élèvent à 1.210 francs, en Angleterre à 1.200 francs et en Allemagne à 300 francs.

Autre exemple : comparativement aux autres Etats, la dette, par tête d'habitant, ne représente, en Pologne, que 140 francs français, tandis qu'en Angleterre elle s'élève à 9.850 francs, en France à 7.455 francs et en Allemagne à 840 francs.

Enfin, la dette extérieure totale de la Pologne ne dépasse pas 4 milliards de francs français et la dette intérieure ne s'élève qu'à un milliard de francs français.

« Aussi bien, poursuit M. Dolezal, l'affluence des capitaux étrangers en Pologne est toujours considérable. Je suis heureux de constater ici la prépondérance des capitaux français qui entrent pour environ 75 % dans l'industrie houillère, pour 80 % dans l'industrie du pétrole, sans parler des participations importantes dans l'industrie métallurgique, textile, etc.

« Ces quelques chiffres se passent de commentaires. Ils montrent le champ d'activité qui est réservé aux capitaux français en Pologne. Ce champ peut, d'ailleurs, être élargi indéfiniment, au grand profit des relations économiques franco-polonaises. »

Pour compléter ce tableau, il faut enfin signaler que la situation intérieure de la Pologne est satisfaisante :

« Bien que les ennemis de la Pologne fassent grand cas de nos prétendues querelles intérieures, tous ceux qui ont l'occasion de visiter la Pologne sont d'accord pour constater que la lutte des partis n'est pas plus aiguë chez nous qu'ailleurs. Tous les partis polonais ont pour premier souci la prospérité de l'Etat et la sécurité de ses frontières. Le communisme, le bolchevisme ne prendront jamais sur le sol polonais ; le profond patriotisme de l'ouvrier, l'admirable bon sens du paysan en sont la meilleure garantie. Les grèves qui éclatent de temps à autre, en Pologne comme partout, ne visent pas d'autres buts que l'amélioration des salaires. Ces réclamations sont souvent justifiées par l'instabilité du change. Les grèves, notez-le, ont toujours un caractère pacifique et sont de très courte durée. Si l'ordre ne laisse rien à désirer dans les villes, la campagne est en pleine prospérité. La récolte de cette année est telle que, non seulement tous nos besoins intérieurs en blé, pommes de terre, légumes, fruits, seront entièrement couverts, mais que nous aurons encore un excédent de 150.000 tonnes de grains. Un million 200.000 hectares de terre, qui étaient en friche l'année dernière, ont étéensemencés cette année. Peut-on citer un meilleur exemple de l'effort laborieux de la Pologne ? »

Conclusion :

« Tout esprit clairvoyant reconnaîtra que le mauvais état de notre change n'est pas un phénomène normal. Rien ne justifie le cours si bas du mark polonais, car la Pologne se relève lentement, si vous voulez, mais sûrement. La situation s'améliorera rapidement, aussitôt que les litiges en cours auront reçu une solution satisfaisante. En conséquence, il importe au plus haut point de ne pas accorder une confiance excessive aux bruits alarmants concernant la Pologne. Ces rumeurs lèsent autant les intérêts de la France que ceux de la Pologne. »

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

UN OUVRAGE SUR LA FLOTTE POLONAISE.

Lorsque l'on jette un coup d'œil sur la carte de la Pologne, telle que l'a reconstituée le traité de Versailles, on est frappé de l'étrange conformation que revêtent les contours de ses frontières, dans la partie se rapprochant de la mer Baltique. Alors qu'ailleurs les limites du nouvel Etat polonais, tout en n'étant pas établies par des bornes naturelles comme chaînes de montagnes, fleuves et autres éléments géographiques, représentent néanmoins un tracé déterminé, aux lignes plus ou moins régulières, elles prennent du côté de la mer un aspect bizarre. L'étrange bande de terrain qui a pris le nom de corridor polonais et qui, passant à travers des terres purement polonaises au point de vue ethnographique, s'étale le long du littoral baltique, sur une étendue d'environ 150 kilomètres, est pour ainsi dire le symbole des efforts séculaires du peuple polonais pour conserver son débouché sur la mer, débouché qu'il a toujours eu, mais dont ses voisins ont voulu à tout prix le déposséder.

C'est là que la lutte avec le germanisme a été la plus violente. Lutte sourde et acharnée, lutte sans éclat, mais témoignant de la ténacité du paysan polonais qui, établi sur le rivage de la Baltique depuis des dizaines de siècles, a su s'y maintenir en conservant sa langue, ses coutumes et ses traditions, malgré l'oppression germanique et les efforts des Teutons pour l'en chasser et le refouler à l'intérieur du pays.

Il est incontestable qu'au point de vue ethnographique le littoral polonais était, il y a des siècles, d'une étendue bien plus considérable que celle qui lui a été reconnue par le traité de Versailles. Mais une fois que les accords internationaux l'ont limité à cette bande relativement restreinte qui porte le nom de Poméranie polonaise, il ne s'agit pas aujourd'hui pour la Pologne d'user ses forces à faire valoir ses justes revendications dans une lutte inégale avec des puissances qui s'opposent à sa plus grande extension. Un autre problème se pose devant le nouvel Etat polonais. Il faut mettre en valeur la côte maritime dont il dispose et lui rendre l'animation et la splendeur qu'elle aurait incontestablement atteintes si l'Etat polonais avait pu se développer normalement et s'il n'avait pas perdu, il y a cent cinquante ans, son indépendance politique.

Mais il faut avant tout que la nation polonaise se rende compte de l'importance que présente pour la force et la grandeur du pays le développement de son littoral maritime. Une des premières conditions de ce développement est la création d'une marine marchande et militaire capable de suffire aux nombreuses relations que la Polo-

gne, après s'être relevée de ses ruines, devra renouer avec les pays d'outre-mer et de protéger ces transactions commerciales en assurant la sécurité du littoral.

C'est afin de répandre le plus largement possible dans les masses populaires, qui ne se rendent peut-être pas encore suffisamment compte de la nécessité de l'œuvre maritime, l'idée de la création d'une forte marine polonaise, qu'un groupe de personnes dévouées à cette cause viennent de publier à Varsovie un ouvrage très intéressant, intitulé : *La Flotte polonaise*. Le ministre de la marine polonaise, ou plutôt le chef du département maritime au ministère de la guerre, puisque la Pologne ne possède pas encore de ministère de la marine, l'amiral Casimir Porembski, a accordé son patronage à cette intéressante publication et a même pris une part active à sa rédaction. L'amiral Porembski est un spécialiste éminent des questions maritimes. Il a fait sa carrière dans la marine russe, dont il était un des plus brillants officiers. Malgré les difficultés que rencontraient les Polonais, sous le régime tsariste, à atteindre les degrés plus élevés de la hiérarchie militaire, l'amiral Porembski avait néanmoins, par la seule force de son mérite et grâce à sa valeur personnelle, conquis jeune encore ses étoiles d'amiral. A la reconstitution de la Pologne, il est accouru, en bon patriote, offrir ses services à son pays et, lorsque le gouvernement polonais décida de créer un département spécial pour les questions maritimes, ce fut à lui que le chef de l'Etat confia, par décret du 14 mai 1919, ce poste important. Depuis, l'amiral Porembski ne cesse de s'employer avec une énergie inlassable à l'œuvre de la constitution de la marine polonaise. Brusquement interrompu par l'invasion bolcheviste, au cours de laquelle cette flottille polonaise embryonnaire rendit, sur la Vistule et le Pripet, de grands services, le travail fut repris à la signature de la paix avec les Soviets ; il est continué aujourd'hui avec une étonnante persévérance et donne déjà des résultats palpables.

L'ouvrage sur *La Flotte polonaise* a été publié, nous venons de le dire, comme instrument de propagande. Il s'agit, en effet, de faire comprendre au peuple polonais ce que c'est que la mer, son importance au point de vue commercial et militaire et la nécessité de prêter le concours le plus large à l'organisation des forces maritimes de la Pologne.

Ce but, l'ouvrage en question le réalise on ne peut mieux. Nous y trouvons, avant tout, un aperçu général sur le développement des forces maritimes dans les autres pays, depuis les temps les plus reculés de leur histoire. Il y est question des embarcations primitives sur lesquelles les premiers navigateurs affrontèrent la mer, de l'organisation des voies fluviales, des ports et des docks, de l'amélioration progressive de l'armement des navires, de l'organisation des flottes permanentes, de la construction des frégates de guerre et du développement de la marine marchande. Puis vient la partie la plus intéressante, notamment un aperçu historique sur la naissance de la marine polonaise et son développement à partir des premiers

jours de l'existence de la Pologne jusqu'à son démembrement. Cette partie est précédée de la reproduction d'une gravure datant de la fin du xvi^e siècle et représentant le port de Gdansk. Au bas de cette gravure, sont citées les paroles mémorables du grand poète polonais Adam Mickiewicz, qui s'écriait, au cours d'une de ses lumineuses visions prophétiques : « *La ville de Gdansk, qui fut jadis à nous, nous reviendra encore un jour.* » Cette gravure et cet aphorisme symbolisent à eux seuls les aspirations continues de la Pologne à la possession d'un littoral maritime et d'un débouché sur la mer, réellement à elle.

Ces aspirations, comme nous l'expose, dans son aperçu historique, M. St. Nowakowski, l'un des rédacteurs de l'ouvrage en question, se font déjà sentir dès les premières années de la constitution de l'Etat polonais. A l'aube de l'histoire polonaise, nous voyons le premier prince chrétien de la Pologne, Mieszko I^{er}, conquérir la Poméranie, déjà habitée à cette époque par une peuplade slave très rapprochée par son langage des Polonais et appartenant, en tout cas, à la même branche ethnique. Cette conquête ne s'opéra pas sans difficultés. Les Poméraniens étaient un peuple vaillant. Habités depuis longtemps à la mer, ils étaient des audacieux navigateurs et menaient un commerce étendu avec les pays baltes et scandinaves, grâce à une puissante marine marchande et une forte flotte de guerre qui protégeait leur pays contre les incursions ennemies. Les Poméraniens partageaient, aux x^e et xi^e siècles, avec les Normands, la maîtrise de la Baltique. Il n'est pas étonnant qu'ils aient tenu à leur indépendance et, qu'il fallût plus d'un siècle pour que les rois de Pologne étendissent définitivement leur domination sur cette région. Ce fut au xii^e siècle seulement que le roi de Pologne Boleslas III arriva à briser la résistance des Poméraniens. Il prêta son aide aux missionnaires chrétiens qui étaient venus catéchiser le pays, païen jusque-là. Lorsque les Poméraniens embrassèrent le christianisme, leur union avec la Pologne fut scellée définitivement. La partie occidentale de la Poméranie tomba, à vrai dire, vers la fin du xii^e siècle, en 1181, sous la domination teutonique et fut rapidement germanisée, mais sa partie orientale, bien que constituant, à partir du début du xiii^e siècle, une principauté à part, ne cessa jamais d'être fidèle à la Pologne. Cette partie de la Poméranie se développe dès lors rapidement. C'est là, qu'à l'embouchure de la Vistule, se constitue la ville de Dantzig, dont le port ne tarde pas à acquérir une importance de premier ordre. Par un édit spécial, le roi de Pologne Casimir Jagellon dote, en 1458, la ville de Dantzig d'une série de privilèges qui lui assuraient un large essor commercial. La Pologne possédant, à Dantzig, un débouché ouvert sur la mer, entre en relations suivies avec l'Angleterre, la France et les autres pays de l'Europe Occidentale. Elle devient, pour de longues années, le fournisseur principal de ces pays en céréales et autres produits agricoles, en échange desquels elle reçoit de l'Occident des objets manufacturés. Les navires de la flotte marchande polonaise font leur apparition

dans des ports français, anglais, hollandais et norvégiens, où ils apportent des cargaisons du fameux « blé dantzicois », qui était du blé récolté dans les riches campagnes polonaises et amené à Gdansk de tous les coins de la Pologne. Tout cela donne à la ville de Gdansk un degré inusité de prospérité. Ses négociants construisent une importante marine marchande et la Pologne, heureuse de voir celle-ci assurer tout le service maritime, cesse de se préoccuper du développement de sa propre flotte. Elle laisse à Gdansk le soin du commerce maritime et l'œuvre de la création d'une flotte polonaise se trouve ainsi arrêtée dès le début.

La fin du xvi^e siècle est marquée par un nouvel effort vers la constitution d'une marine de guerre polonaise. Le roi Sigismond-Auguste II, désireux d'assurer à la Pologne une place prépondérante dans les pays baltes, pense à la conquête de la Lettonie. Il signe à cet effet un traité avec le Danemark, qui lui promet le concours de sa flotte de guerre dans le conflit à la veille d'éclater entre la Pologne et la Russie alliée à la Suède. D'après ce traité, Sigismond-Auguste se chargeait de surveiller les mouvements des navires suédois dans les eaux polonaises et d'empêcher la contrebande de guerre. Il s'adressa aux Dantzicois en leur demandant de lui fournir douze navires de guerre armés chacun de cinquante canons. Il se heurte à un refus. Les marchands et les armateurs dantzicois objectent que leurs bâtiments de commerce ne peuvent pas être transformés en navires de guerre. Quant à construire une flotte de guerre, la ville ne dispose pas pour cela de ressources suffisantes.

L'attitude prise par les Dantzicois force le roi Sigismond-Auguste de créer une vraie flotte de guerre polonaise. N'ayant pas de temps à perdre, il renonce à créer cette flotte avec les ressources de l'Etat. Il fait appel à des concours privés. En 1558, un certain Thomas Sierpinek, le premier amiral polonais, dont le nom, purement polonais, fut, dans la suite, transformé par les Allemands en Spiring, reçoit un privilège royal l'autorisant d'armer des bâtiments de guerre et d'enrôler des équipages. Sierpinek se met énergiquement au travail. Il possède bientôt cinq navires de guerre qui ne constituaient pas la propriété du roi, mais appartenaient à leurs capitaines respectifs et aux équipages servant sur chaque vaisseau. Vers la fin du règne de Sigismond-Auguste, cette flotte de guerre volontaire disposait de quinze navires. Le roi portait un grand intérêt à la constitution d'une marine de guerre polonaise. Comme l'Etat ne disposait pas de ressources suffisantes, Sigismond-Auguste, en dehors du privilège accordé à Sierpinek, construit à ses propres frais des vaisseaux de guerre, ce qui donne lieu à la naissance d'une marine royale.

L'entretien de cette marine ainsi que celui de la flotte volontaire était assuré par un procédé qui n'est guère d'accord avec les opinions contemporaines sur le droit maritime.

Les navires polonais saisissaient les vaisseaux se rendant dans des ports ennemis et en confisquaient la cargaison. Neuf dixièmes de celle-ci devenaient la propriété de l'équipage et un dixième allait

au trésor royal, comme preuve de la dépendance dans laquelle la flotte polonaise se trouvait à l'égard du roi. Ce moyen, qui n'était rien d'autre qu'un système légal de piraterie approuvé par l'Etat, était d'ailleurs tout à fait régulier à cette époque. L'Angleterre et la Hollande en firent largement usage dans leurs guerres avec l'Espagne. Il était évident que les Etats menacés usaient de tous les moyens pour faire la chasse aux corsaires qui présentaient pour leur commerce un véritable danger. De nombreux vaisseaux polonais furent coulés par les Suédois. En 1571, les Danois, qui avaient rompu leur accord avec la Pologne et conclu un traité avec la Suède, attaquent devant Gdansk la flotte polonaise et lui détruisent neuf navires. L'année précédente, ils avaient déjà fait couler par trahison dix vaisseaux polonais.

La flotte polonaise se trouve privée de ses meilleures unités. Il ne lui reste que quelques navires qui sont désignés, en 1573, à escorter l'ambassade polonaise qui se rend à Paris pour chercher Henri de Valois, récemment élu roi de Pologne. Mais, à leur passage par le Sund, ces derniers vaisseaux polonais sont détruits par les Danois et leurs équipages faits prisonniers.

Les plans de Sigismond-Auguste échouent donc complètement. Néanmoins, il avait réussi à éveiller dans la nation polonaise la notion de la nécessité de posséder une forte marine de commerce et de guerre. On peut en voir la preuve dans la convention (*pacta conventa*) que le roi Henri de Valois s'engagea par serment de remplir au moment de son élection. Il y figurait une clause obligeant le roi à construire de ses propres ressources une flotte de guerre polonaise. Cette promesse ne fut pas tenue à cause de la courte durée du règne de Henri de Valois. Son successeur, Stefan Batory, bien qu'il se rendît compte de la nécessité de posséder une flotte de guerre et chargeât de son organisation un certain Pierre Kloczewski, par décret du 28 juillet 1577, ne put, toutefois, prêter à cette œuvre importante toute l'attention voulue. Les guerres avec Moscou l'absorbaient entièrement.

Plus tard, les rois de Pologne ne cessent de revenir à l'idée de la construction d'une flotte. Gdansk, devenu plus conciliant, prend une part active à ce travail. Lorsqu'éclata la guerre de la Pologne avec Charles IX, pour la succession du trône de Suède, le hetman (chef des forces armées) et le grand chancelier de la couronne Jean Zamoyski lancèrent appel sur appel en invitant la nation à s'occuper de la constitution d'une flotte de guerre capable de protéger le littoral polonais contre les attaques des corsaires suédois. Ces appels n'obtiennent pas le résultat voulu. Les quelques vaisseaux qu'on avait réussi à armer furent coulés par les Suédois dans l'embouchure de la Vistule, le 6 avril 1628. Les Polonais s'emparent, à vrai dire, le 11 septembre de la même année, du navire amiral suédois, mais cela n'empêche pas la flotte polonaise de subir les conséquences de l'infériorité dans laquelle elle se trouvait en comparaison de ses adversaires dans la mer Baltique. Et pourtant, dit M. St. Nowakowski,

la Pologne est tout indiquée pour posséder une flotte sinon très puissante, du moins suffisante pour protéger son commerce et aider au développement de ses relations avec les autres puissances. Ayant récupéré une partie de son littoral maritime, la Pologne doit concentrer tous ses efforts, afin de dégager ce littoral de la dépendance des influences adverses auxquelles l'a soumise le traité de Versailles en ne lui donnant pas Dantzig. Elle peut construire des ports sur son propre territoire, les relier au cœur du pays par un réseau de voies ferrées, élever des chantiers maritimes, en un mot entreprendre une vaste œuvre de développement de sa puissance maritime. C'est à la propagande de cette œuvre intéressante qu'est consacré l'ouvrage dont je viens d'entretenir les lecteurs de la *Pologne*.

Cette propagande est tout indiquée pour apporter les résultats voulus. Le lecteur trouvera dans cet intéressant ouvrage toutes les données nécessaires pour se faire une idée de l'importance d'une flotte pour la Pologne.

Quand il aura lu l'admirable article de l'amiral Porembski qui, dans des pages éloquentes, développe l'idée de Richelieu, disant que « sans une marine on ne peut ni soutenir la guerre, ni profiter de la paix », quand il aura pris connaissance de l'étude approfondie de l'ingénieur Henri Czaplicki sur les richesses de la mer et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans le développement de la Pologne, il devra comprendre que le devoir de tout patriote polonais est de seconder de toutes ses forces les efforts de ceux qui veulent doter la Pologne d'une solide marine marchande et d'une puissante flotte de guerre.

Paul KLECZKOWSKI.

CZESLAW ZAWADZINSKI
et l'Exposition de son œuvre
dans les salons de " France-Pologne "

Je l'ai revu dans un de ces hôpitaux de Vaugirard que Paris rapproche avec une telle candeur des ateliers de ses artistes. Je l'ai revu, émacié et transparent sur l'Ombre sans lendemain. Déjà, pourtant, une clarté intérieure décille ses yeux las. Et comme, sous les fenêtres de la salle où Zawadzinski se ranime, le soleil irise un jet d'eau dont on tempère la cour nue, voilà que le visage du peintre convalescent, dont on eût dit, hier, si pâle, si poli — et si chauve ! — qu'il n'était fait que pour réfléchir des images, par la force de sa nature, en se réveillant, s'attendrit.

Car la tendresse, c'est sa loi : une tendresse délicate où, de la

pulpe des fleurs, des fruits, des chairs aux mouvements du jour, la vie s'exprime en pénétrations passionnées. La fièvre a pu abolir les contacts de l'artiste avec le réel, l'encéphalite le couvrir de son suaire. L'œuvre est là, faisant un tel corps avec lui, si continue dans ses progrès que nous croyons savoir où elle aboutira. Peintre, exclusivement peintre, Zawadzinski exaltait, dans ses premières natures mortes, la robustesse des couleurs sur des fonds d'une sombre harmonie. Mais bientôt, plus il est sûr de ses moyens, plus il les nuance et s'éloigne de ces préférences austères. On ne le connaîtrait pas tout entier, à négliger les pastels où sa curiosité des valeurs lumineuses et psychologiques s'exprime aisément d'un trait vite essuyé, dans une matière impalpable. Ses portraits de femmes auront désormais, avec leurs tons dominants, la grâce vacillante des hortensias dans la brise, roses, mauves et bleuissants. — Mais voici la dernière ébauche où la spontanéité du pinceau ne peut pas nous tromper sur les méditations, sur la philosophie de l'artiste. La construction de la figure, l'ampleur soutenue du geste et du coloris si pleins du vin lourd d'une race orientale, tels sont les éléments par où il a perfectionné un art d'abord tendancieux, puis qui cédait à toutes les caresses éparées.

L'exposition organisée récemment par le gouvernement polonais au Grand Palais nous invitait à étudier la persistance d'un génie national à travers les siècles, les débris d'une patrie et les influences étrangères subies parmi tant de vicissitudes ; et nous tentions de définir un art tout à la fois souple et triste, fugace et lyrique, volontiers littéraire. En rassemblant ici quarante tableaux pour appeler, comme il est juste, les gens de goût à conforter un peintre isolé par la tragédie polonaise et par un mal qui fut grave, les amis de Zawadzinski nous pressent de réagir contre des notions forcées, de détacher l'individu du groupe, de chercher par où il échappe à ces déterminations, même dans des ouvrages où le motif et la manière ont un accent ethnique. On le suivra, ainsi, de Varsovie à Cracovie, dans l'atelier d'Axentowicz, et de Munich à *la Palette* ou à *la Grande Chaumière*, attentif à Cézanne et conquis par Renoir. Quel enchantement de voir l'émigré devenir un créateur ! Mais quelle péripétie quand, d'entre les portes de la mort, il nous tend à la fois son œuvre et ces prémices !

Appuyons, tous, les nouveaux pas de l'artiste qui collabore d'un tel cœur à la beauté de l'univers, multipliant l'écho si émouvant des murs de cette institution : *France-Pologne*.

Jules RAIS.

L'exposition des œuvres de Czeslaw Zawadzinski est ouverte, du 14 octobre au 5 novembre 1921, de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures, dans les salons de l'association *France-Pologne*, 7, rue de Poitiers, Paris (7^e).

L'ARCHÉOLOGIE POLONAISE

Dans son fascicule de juin 1921, le « Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques », publié par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, insère le texte d'un rapport sur une publication polonaise nouvelle qui a pour titre : *Wiadomosci Polskie*. Ce rapport, dont la lecture a été donnée à la Section d'Archéologie, le 13 juin, par son président, M. Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur du Cabinet des Médailles, a été rédigé par M. Henri Grappin, professeur à l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes. Nous reproduisons ici cette notice :

« Le Comité des travaux historiques et scientifiques a reçu de Varsovie les fascicules 1-2 d'un *Bulletin archéologique (Wiadomosci Archeologiczne)*, édité depuis juin 1920 par le « Corps des conservateurs d'Etat des monuments préhistoriques » de Pologne. Cette publication trimestrielle est dirigée par le D^r Włodzimierz Antoniewicz, professeur adjoint à l'Université de Varsovie. Une courte préface en expose l'objet. La situation politique de la Pologne, avant la guerre, ne lui a pas permis de donner un développement satisfaisant aux études d'archéologie préhistorique, qui n'étaient encouragées que par les concours privés. Dès le rétablissement de l'Etat polonais, les archéologues polonais ont demandé l'appui des pouvoirs publics. Le 2 mars 1920, le ministère de l'instruction publique a créé un « Corps des conservateurs d'Etat des monuments préhistoriques », lequel a constitué ainsi son comité : président, M. Erasme Majewski, professeur à l'université de Varsovie ; vice-président, D^r Włodzimierz Antoniewicz ; secrétaire, D^r Roman Jakimowicz, directeur de la section des fouilles et du cabinet archéologique du Musée d'industrie et d'agriculture, à Varsovie.

« Le Comité a décidé de publier un bulletin dont l'objet est d'étudier les méthodes de recherches intéressant la préhistoire et la conservation des monuments. On y trouvera les comptes rendus des conservateurs régionaux, les résultats des fouilles en cours, les documents officiels concernant l'archéologie et une revue des travaux polonais et étrangers. C'est cet organe qui a commencé à paraître en juin 1920, sous le nom de *Bulletin Archéologique*. Il veut être « l'organe central de tous ceux qui, en Pologne, travaillent dans le domaine de l'archéologie préhistorique » et se définit ainsi à côté d'autres organes plus spéciaux ou plus synthétiques, comme les publications de l'Académie des Sciences de Cracovie ou la *Revue Archéologique* de Posen. Il avait paru à Varsovie, entre 1873 et 1882, un *Bulletin Archéologique*. La publication actuelle en reprend la tradition et ses deux premiers fascicules paraissent comme volume V de la collection.

« Ces fascicules (108 pages) contiennent une série de dissertations : de M. Włodzimierz Demetrykiewicz, sur l'organisation des institutions

publiques ayant pour objet les recherches archéologiques et la conservation des antiquités préhistoriques ; de M. Joseph Kostrzewski, sur la nécessité de créer en Pologne un « Institut Préhistorique » ; de M. Wl. Antoniewicz, sur l'inventaire des monuments historiques ; de M. Kostrzewski, sur les méthodes de fouilles des habitations préhistoriques. Le *Bulletin* publie les documents officiels concernant la création du « Corps des conservateurs d'Etat » et une série de notices accompagnées d'illustrations : sur les monuments préhistoriques du district de Stopnica (E. Majewski) ; sur une nécropole d'Iwanowice, district de Miechow (L. Kozłowski) ; sur les antiquités polonaises du musée impérial de Vienne (W. A.) ; sur les monuments des environs de Wrociszewo, district de Grojec (L. Sawicki) ; sur un bracelet en bronze de Kraski, district de Turek (E. Majewski) ; sur une fibule romaine de Zawady, district de Czenstochowa (W. A.). Les fascicules se terminent par une revue critique de quelques ouvrages et articles publiés depuis 1919. »

LIVRES ET PÉRIODIQUES

LE DILEMME RUSSO-POLONAIS, de M. Z. L. ZALESKI, à l'*Académie des Sciences Morales et Politiques*

L'an passé, mon distingué confrère, M. Robert CHABRIÉ-TOMASZEWICZ, a présenté de magistrale façon aux lecteurs de la *Pologne* l'excellent et utile ouvrage de M. Z. L. Zaleski : *Le dilemme russo-polonais*. J'en avais moi-même signalé tout particulièrement l'importance et l'intérêt dans diverses publications. C'est donc avec une grande joie que j'enregistre la consécration officielle de l'ouvrage désormais classique de notre ami, couronné par l'académie des sciences morales et politiques dans sa séance du 1^{er} octobre dernier.

Ce prix, fondé par M. Drouyn de Lhuys, l'ancien ministre des affaires étrangères de Napoléon III, et qui porte son nom, est destiné à récompenser les ouvrages traitant de questions « qui se rapportent directement à la diplomatie ». Tel, évidemment, n'est pas tout à fait le cas du livre de M. Zaleski : la récompense qu'il a obtenue n'en est que plus flatteuse. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir quand le rapport fait au nom de la section d'histoire et qui a entraîné la décision de l'académie aura été publié dans les *Comptes rendus* de l'illustre compagnie.

Je veux toutefois rappeler dès à présent que, l'année dernière, un historien polonais avait remporté le prix Drouyn de Lhuys. Si l'on veut bien songer que l'académie examine pour ce concours les ouvrages d'histoire en langue française publiés dans les trois dernières années qui précèdent l'attribution du prix, on se rendra compte de l'importance de la pacifique victoire remportée en 1920 et en 1921 par l'intelligence et la culture polonaises.

LA PROPAGANDE ALLEMANDE CONTRE LA FRANCE ET LA POLOGNE : DEUX DOCUMENTS.

Herr Professor Doktor Wilhelm Volz, « conseiller intime du gouvernement, directeur de l'institut géographique de l'université de Breslau, membre de la Société Géographique d'Oxford » (je croyais que les sociétés savantes britanniques avaient rayé, au début de la guerre, leurs membres et correspondants boches), a bien voulu rédiger en français une brochure savante, destinée à nous montrer pourquoi la Haute-Silésie devait rester allemande. Vous pensez bien que je ne vais pas engager de polémique avec Herr Volz. La thèse officielle du gouvernement allemand sur la question silésienne est connue ; le professeur de Breslau n'y apporte rien de nouveau et pour cause : son unique procédé est la négation pure et simple ou l'affirmation répétée. Aucune discussion : un énoncé de ce qu'il veut faire admettre et l'assurance que cet énoncé constitue la vérité. Mais comme *le diable lui-même peut parfois porter fièvre*, dit un proverbe méridional, recueillons précieusement ces lignes : « Nous sommes habitués à considérer les Polonais de la Haute-Silésie comme des Polonais véritables. C'est du moins comme tels que les compte la statistique officielle de recensements de la population. C'est comme tels que les désignent les cartes ethnographiques de nos atlas, les cartes murales d'écoles de nos instituts cartographiques bien connus au delà des frontières de l'Allemagne. Aussi l'Entente et les Polonais se servent-ils de nos propres cartes comme d'un moyen de propagande. » Ce dernier mot est inexact : preuve de leurs démonstrations eut été plus juste. Il n'importe, merci, Herr Volz, pour cet aveu qui justifie toutes les revendications polonaises, établit qu'elles ne s'appuient pas sur des sollicitations de texte, comme votre propre brochure. Ce précieux paragraphe de votre page 44 est l'antidote du venin que vous essayez de répandre à des milliers d'exemplaires, distribués ces temps-ci aux corps savants et dans les milieux intellectuels français.

Avec le travail de Herr Volz, la propagande allemande fait circuler également un recueil de photographies « prises au cours de la troisième insurrection polonaise en Haute-Silésie ». Comme vous le devinez sans difficulté, cet album a pour but de nous convaincre que la population haut-silésoienne a pillé, brutalisé, voire même assassiné les innocents Allemands. Mais on sait ce que valent comme documents des reproductions photographiques de ce genre. Sur certaines d'ailleurs, le maquillage apparaît évident et nous rappelle ces photographies qui, pendant la guerre, nous arrivaient ordinairement *via* Barcelone et nous montraient combien nos prisonniers étaient heureux et bien traités par les humanitaires Allemands.

Cette intensité de propagande à la veille de la décision de la Société des Nations sur l'attribution de la Haute-Silésie ne produira point en France l'effet qu'en escomptent ses auteurs. Cependant, quelques-uns de nos amis, craignant que certains ne se laissent sinon prendre, du moins troubler, par des affirmations et des pseudo-documents

entourés d'un apparent appareil scientifique, qu'il n'est pas possible à tous de contrôler, nous ont demandé de remettre les choses au point. Voilà qui est fait.

RÉCEPTION A L'HÔTEL DE VILLE DE M. LE MARÉCHAL PILSUDSKI, CHEF DE L'ÉTAT POLONAIS, LE 5 FÉVRIER 1921. — 1 fascicule de 22 pages grand in-f°, avec 3 portraits. — Paris, 1921, Imprimerie Nationale.

Le 5 février 1921, à 3 heures de l'après-midi, la municipalité de Paris recevait à l'Hôtel de Ville M. le maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais. Le bureau du conseil municipal, rompant avec une tradition déjà ancienne, avait décidé que la cérémonie officielle aurait lieu non pas dans la cour Louis XIV, transformée en jardin d'hiver, mais dans la salle Saint-Jean, spécialement aménagée et décorée pour la circonstance.

Dès une heure de l'après-midi, la foule commence à se masser sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle grossira de minute en minute et bientôt emplira toute la place. Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, accourront pour saluer de leurs acclamations enthousiastes le valeureux soldat qui incarne la nation si longtemps martyre, aujourd'hui sortie du tombeau où les tyrans croyaient l'avoir pour toujours ensevelie.

Après ce préambule, l'élégante publication officielle que j'ai sous les yeux reproduit la liste des personnalités françaises et polonaises qui avaient répondu à l'appel de la municipalité et le texte des discours prononcés par MM. Le Corbeiller, au nom du conseil municipal ; Autrand ; le maréchal Pilsudski, qu'on a lus en leur temps.

Un excellent portrait du chef de l'Etat polonais et un fac-similé du parchemin signé en commémoration de la réception du maréchal Pilsudski complètent très heureusement ce fascicule qui restera un précieux et certain témoignage des sentiments d'affectueuse sympathie et d'indéfectible amitié du peuple de France pour la nation polonaise.

L'ILLUSTRATION (24 septembre). — Robert VAUCHER : *Des revenants de Russie.*

Notre excellent confrère Robert Vaucher, rédacteur en chef du *Journal de Pologne*, se trouvait, dans les premiers jours de septembre, à Baranowicze, l'une des deux « portes » ouvertes dans la frontière polono-russe par le gouvernement polonais pour l'entrée en Pologne des réfugiés polonais revenant de Russie, en vertu du traité de Riga, et des affamés russes qui, trompant la surveillance bolcheviste, viennent chercher à manger dans les pays civilisés d'Occident. Il a pu constater *de visu* les intelligentes précautions prises pour empêcher les émigrants d'introduire avec eux les germes des affreuses épidémies qui, avec la famine, désolent actuellement la Russie.

Dans un récit d'une note pittoresque et vivante, M. Vaucher nous décrit l'aspect de la petite ville de Baranowicze, où réfugiés et émigrants viennent s'entasser par milliers.

Tous les types se coudoient : paysans des provinces de l'Est aux longs cheveux et au visage complètement rasé, Juifs aux grandes barbes et aux lévites crasseuses, femmes tziganes au teint basané, avec leurs boucles d'oreille de métal brillant, entourées d'une nichée d'enfants aux yeux vifs et aux cheveux d'un noir de jais, anciens fonctionnaires russes au type mongol accentué, portant encore un vieil uniforme d'employé d'Etat dans l'ex-empire des tzars, paysans russes à la blouse de toile écruée, serrée à la taille par une ceinture de cuir noir et coiffés de la casquette plate. Tout ce monde grouille entre les ballots, chacun surveille son bien, car les voleurs sont nombreux et trois ans de communisme ont fait perdre à beaucoup toute notion de morale.

De très vastes camps ont été édifiés autour de Baranowicze. Mais ces villes de toile et de planches cesseront d'être habitables avec le froid. Or l'exode des malheureux qui fuient la Russie n'est pas prêt de se terminer. La commission des épidémies a mis en reconstruction de grands bâtiments incendiés pendant la guerre, qui offriront pour l'hiver un abri suffisant.

Dès le passage de la frontière, les émigrants sont conduits aux diverses installations de désinfection, vaccinés contre le typhus et installés dans les camps. Au bout de cinq jours de repos, commence le filtrage sanitaire. Ne sont autorisés à continuer leur route dans l'intérieur de la Pologne que ceux qui n'apportent aucun germe d'épidémie.

Chose curieuse, le récit de M. Vaucher témoigne que, dans l'ensemble, ces réfugiés, quoique provenant de régions atteintes par la famine, n'ont pas souffert aussi cruellement de la faim que l'on pourrait se l'imaginer. « Certes, dès qu'on leur parle de Samara, dont beaucoup d'entre eux arrivent, leur front se rembrunit : ils déclarent tous que la disette y est terrible, affirment s'être nourris de feuilles de bouleau et avoir mangé du pain fait avec de l'herbe, des feuilles, des écorces et une proportion infime de farine de seigle. Mais je ne vois pas d'individus portant vraiment les stigmates de la faim. »

C'est le service de santé de la mission militaire française qui a installé les bains-douches utilisés pour la désinfection. Les Américains ont organisé une série d'œuvres de secours, surtout pour les enfants et les mères. M. Vaucher y a vu des enfants qui, ne sachant pas ce que c'étaient que le lait et le pain blanc, refusaient d'en prendre : « Le médecin devait manger le premier pour leur montrer et ils suivaient, en hésitant, son exemple. »

Toutefois, l'effort le plus considérable est fait par le gouvernement polonais. Il est inutile de remarquer qu'il lui revient fort cher, alors que la situation économique du pays est très obérée. Espérons que le très intéressant exposé de M. Vaucher attirera enfin chez nous l'attention sur l'immense service que rend actuellement la Pologne à la communauté européenne en établissant la barrière sanitaire qui

la protège contre le choléra et la peste, le scorbut et le typhus exanthématique.

MERCURE DE FRANCE (1^{er} octobre). — Jean TOPASS : *La Pologne a-t-elle son art ?*

« En 1858, dit M. Topass, Julien Klaczko, historien et esthéticien émérite, sans être trop contredit par ce qu'on savait alors, put nier l'existence de l'art national de la Pologne à toutes les époques de sa vie historique. Il est allé plus loin encore. Evoquant, à l'appui, le passé, invoquant la complexion psychique de la race, poète plutôt qu'artiste, il jugea toute tentative d'art plastique, pour le présent et pour l'avenir, comme artificielle et factice et même contraire à l'innéité, au génie et à la mission des Polonais. »

Cette thèse (qui n'était peut-être, après tout, qu'une longue boutade) paraît à M. Topass bien difficile à soutenir sérieusement. D'abord, de nos jours, des centaines d'artistes polonais se chargent de prouver l'erreur de Klaczko « par le nombre et la valeur de leurs œuvres à la marque personnelle et spécifique, à l'accent bien original et au goût du terroir ».

C'est en effet la preuve par le fait, la meilleure. Elle est peut-être plus difficile à administrer pour le passé de la Pologne, mais elle ne paraît pas impossible, même en tenant compte de l'internationalisme de l'art, de l'anonymat des artistes, de l'universalité des formules d'expression qui, au moyen âge, rendent parfois si peu aisée la différenciation d'un art français ou germanique, italien ou espagnol. M. Topass conclut ainsi : « Oui, la Pologne a eu son art de tout temps », et l'on prendra plaisir et intérêt à se reporter au *Mercure* pour y lire sa longue et intéressante discussion à laquelle je ne puis ici consacrer les développements nécessaires, mais que je tenais à signaler.

Henri DE MONTFORT.

Post-Scriptum. — Edouard GANCHE : *Frédéric Chopin, sa vie et ses œuvres.*

Je veux mentionner, aussitôt son apparition, la nouvelle édition du beau livre de M. Edouard Ganche, qui constitue l'ouvrage définitif sur Chopin. A quinzaine, nous essaierons d'en dégager toute l'importance et d'en signaler dignement l'exceptionnel intérêt.

Accusé de réception.

ART ET DÉCORATION (août 1921). — Jules RAIS : *L'art polonais contemporain.*

BULLETIN CATHOLIQUE DE POLOGNE (15 septembre 1921), n° 6-7.

POLONIA (8 octobre). — Maurice TOUSSAINT : *L'intérêt européen du problème de Wilno.*

REVUE DE LA PRESSE

LA POLOGNE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Il est profondément regrettable de constater que trois ans après l'armistice victorieux, la Pologne — dont la renaissance, selon la parole de M. Paul Hymans, fut « une des plus grandes idées, un des plus beaux rêves de la guerre » — n'a pas encore ses frontières définitivement établies. La faute n'en incombe nullement à la Pologne, qui n'est qu'une « puissance à intérêts limités », dont toutes les frontières étaient ou devraient être tracées par les « principales puissances alliées et associées ».

Les puissances principales estimèrent opportun de ne pas trop se presser avec la solution des questions de la Haute-Silésie, de Wilno et de la Galicie Orientale. Cet état de choses, si triste soit-il pour la Pologne, est cependant exploité contre elle.

Pendant la dernière assemblée de la Société des Nations, à Genève, il fut question de Wilno, de la Haute-Silésie, de la Galicie Orientale et de Dantzig naturellement, car cette ville libre, de par le traité de Versailles, est placée sous la protection de la Société des Nations. Bien des critiques furent adressées à la Pologne à cette occasion, surtout à propos du différend polono-lithuanien.

Le 20 septembre, le conseil de la Société des Nations décida de porter l'affaire de Wilno devant l'assemblée. M. Jean Herbertte écrivait à ce propos, dans une lettre de Genève (*Le Temps* du 24-9) :

Soucieux d'atténuer les querelles et non de les aviver, je ne reviens pas sur les discours qui ont été prononcés à cette occasion. On sait, d'autre part, ce que souhaitent les adversaires de la cause polonaise : pour eux, il s'agit d'obtenir que l'assemblée exerce une pression sur la Pologne, afin de l'obliger à accepter un arrangement favorable à la Lithuanie. Dans ces conditions, je suis allé causer avec le premier délégué de la Pologne, le professeur Simon Askenazy. Tant que la bataille n'était pas engagée, on pouvait s'abstenir de prendre parti. Mais du moment qu'il y a bataille, il faut être avec ses amis. On ne peut être juste qu'à la condition d'être fort, et l'on ne peut être fort qu'à la condition d'être fidèle.

Cela dit, M. Herbertte publiait les déclarations du professeur Askenazy, premier délégué de la Pologne, exposant l'affaire.

Après avoir entendu plusieurs discours, l'assemblée vota, le 24 septembre, une résolution invitant les deux parties à conclure un accord. « L'assemblée s'est dégagée par une pirouette » — déclare dans le *Journal* (27-9) M. Saint-Brice, et il conclut :

Malgré tous ses beaux effets oratoires, l'aréopage international est incapable d'imposer sa volonté, même quand elle exprime les vues d'une majorité écrasante. Il y avait incontestablement à Genève une grande majorité contre la Pologne. L'incident de Wilno n'est pas la première ni la seule démonstration.

L'Ere Nouvelle-Le Rappel (26-9) ne paraissent pas contents :

On pouvait espérer — disent les deux journaux radicaux-socialistes réunis — que l'autorité morale de cette haute assemblée contraindrait la Pologne à une plus juste compréhension de ses obligations et que le conflit s'en trouverait, sinon totalement aplani, du moins dirigé vers l'apaisement. Hélas ! il n'en est rien. L'assemblée s'est bornée à adresser à M. Hymans des félicitations d'ailleurs méritées et à le remercier pour l'œuvre à laquelle il s'est attaché. L'assemblée, enfin, a lancé un appel platonique « aux sentiments de sagesse et aux souvenirs fraternels des deux peuples pour parvenir à un accord nécessaire à tous deux pour la paix du monde ». Le résultat est mince.

M. Georges Scelle fait, lui aussi, quelques réserves dans *l'Information* (27-9) :

Il fallait, — dit-il, — que la recommandation du conseil, telle qu'elle était, et parce que définitive, acquit un poids écrasant. La politique de conciliation à tout prix a empêché le succès de samedi d'être une véritable victoire...

Quant à M. Robert Dell (*Populaire*, 9-10), qui est de nationalité britannique, il souligne qu'à la réunion publique du conseil, où l'affaire de Wilno fut discutée, « M. Bourgeois s'est déclaré d'accord avec le discours de M. Balfour, qui fut un vrai réquisitoire contre la Pologne ». Par contre, M. Dell constate que « le gouvernement polonais a été très mal conseillé par le Quai d'Orsay dans cette affaire ».

*
**

Le très honorable Charles-Joseph Doherty, premier délégué du Canada, s'inquiéta du sort de la Galicie Orientale et déposa, le 15 septembre, sur le bureau de l'assemblée, une motion exprimant le vœu que le conseil de la Société des Nations attire l'attention du conseil suprême sur l'opportunité de régler prochainement le statut de ce pays. Ceci a été fait avec une grande discrétion, *sans que le moindre discours fût prononcé*. La diplomatie britannique tenait évidemment cette question en réserve pour s'en servir au cas où l'affaire de Wilno n'offrirait pas un champ suffisant pour une agitation anti-polonaise au sein de l'assemblée. Cela dit, voici en quels termes *L'Ere Nouvelle* (22-9) présente l'initiative canadienne :

M. Doherty, dans un discours prononcé à l'assemblée de Genève, a demandé, avec beaucoup de force (?), que soit prochainement prise une décision au sujet de ces Ukrainiens « polonisés »...

L'organe du « bloc des gauches » *in statu nascendi* prend, sans doute, ses désirs pour les réalités en rendant compte des discours qui n'ont jamais eu lieu.

*
**

Laissons cependant ce petit incident et passons à la grande question : celle de la Haute-Silésie, dont la solution — préparée à Genève par la commission des Quatre — est imminente. Avant de retracer les dernières phases de la procédure de Genève, signalons deux

excellents articles de M. Henri Grappin, parus à l'*Eclair* du 12 et du 26 septembre.

Notre éminent ami y commente les interviews de deux « démocrates éprouvés » allemands, auxquels le *Petit Parisien* offrit l'hospitalité de ses colonnes pour y exposer le point de vue des démocrates allemands sur la question silésienne.

C'est d'abord M. Weils, président du groupe socialiste majoritaire, qui parle : il assure « qu'une solution favorable dans la question de la Haute-Silésie ne manquerait pas de consolider la démocratie allemande ». M. Grappin écrit à ce propos :

Notre confrère a reproduit cela sans commentaire. L'interview a paru dans un journal à grand tirage, en première page, sans commentaire. Nous trouvons la chose fâcheuse...

Si l'on visait à affaiblir la position dans laquelle s'est retranché le chef de la diplomatie française, aucune idée ne serait actuellement plus pernicieusement efficace...

Laisser la Haute-Silésie au Reich, ce ne serait pas renforcer le régime républicain, mais entretenir la caisse de ceux qui le combattent.

Ces remarques courtoises et si judicieuses n'ont cependant servi à rien. Quelques jours après, le *Petit Parisien* récidiva : il donna cette fois la parole à M. Gradnauer, social-démocrate et ministre de l'intérieur du Reich. Lui aussi assura que si la Haute-Silésie n'était pas laissée au Reich, on n'évitera pas « une nouvelle poussée vers la droite ».

L'interview du ministre de l'intérieur, — constata alors M. Grappin dans l'*Eclair* du 26-9, — est exactement parallèle à celle du leader du Reichstag. Notre confrère l'a enregistrée avec la même bonne grâce et la même... impartialité, quoiqu'il garantisse cette fois expressément le démocratisme de son auteur. Cela nous oblige à exprimer de nouveau le regret qu'un organe français d'informations accepte de transmettre de pareils messages à la Société des Nations, à laquelle ils sont trop visiblement destinés, et consente à fournir des moyens d'action à une campagne allemande que favorisent tous les germanophiles du continent.

Cependant, à Genève, la commission des Quatre élabora un avant-projet de la solution. M. E. Taponier, l'envoyé spécial de l'*Information* (5-10), nous apprit alors cette nouvelle sensationnelle :

M. Fisher, délégué anglais, est parti hier soir (3-10) pour Londres. Il emporte avec lui, très probablement, un avant-projet de la solution de la question haut-silésienne, qu'il soumettra sans doute mercredi à M. Lloyd George.

Ce qui fait dire à M. Jacques Roujon, dans le *Figaro* (5-10) :

Si cette nouvelle extraordinaire est exacte, on ne pourra plus dire qu'il s'agit d'un arbitrage et que le conseil de la Société des Nations est impartial. Si c'est une solution anglaise du problème silésien que la Société des Nations veut imposer, comment le gouvernement français pourra-t-il l'accepter ? Si un avant-projet est soumis à M. Lloyd George, c'est M. Lloyd George qui devient le suprême arbitre dans l'affaire haut-silésienne.

M. André Montigny ajoutait dans la *France* (5-10) :

Si la démarche de M. Fisher était un fait exact, l'incorrection serait telle, du côté britannique, qu'il ne pourrait plus être question d'engagement du côté français.

Pertinax, dans l'*Echo de Paris* (7-10), nous apprend que « Beuthen serait attribué à l'Allemagne avec Tarnowitz, Zabrze et... Hindenburg (sans doute Pertinax pensait à Gliwice), tandis que Kœnigshütte et Kattowitz passeraient sous la souveraineté de la Pologne ».

Concession bien insuffisante à notre point de vue, — ajoute Pertinax, — puisque les porte-parole français se targuaient, avant la conférence, de faire prévaloir une interprétation du plébiscite ne laissant au *Reich* que Gleiwitz et Zabrze, puisque, peu de jours auparavant, en réponse à la protestation d'un député, M. le président du conseil niait même que ces deux villes dussent être détachées du « triangle ».

La démarche de M. Fisher fut démentie par le *Daily Telegraph*. En dépit de ce démenti, M. S. de Givet écrit dans l'*Eclair* du 9-10 :

Nous tenons pour certaine la démarche de M. Fisher auprès de M. Lloyd George. Et nous ne serions pas autrement étonnés qu'à la suite de cette démarche M. Lloyd George ait prescrit à M. Balfour, représentant de l'Angleterre au conseil de la S.D.N., de ne pas donner son approbation à un projet qui ne le satisfait pas entièrement.

D'autre part, le correspondant particulier de l'*Eclair* à Genève confirma la nouvelle selon laquelle le projet des Quatre laisse à la Pologne Kœnigshütte et Kattowitz. Le *New-York Herald* (9-10) apportait des précisions semblables. Ce qui fait dire à M. Jacques Bainville dans l'*Action Française* (10-10) :

Si Kattowitz et Kœnigshütte restent allemands, on saura ce qu'avaient de fondé les doutes de beaucoup quant à l'indépendance de la S.D.N....

On saura aussi comment se traduit dans les actes cette « sympathie véritable qui anime l'Angleterre à l'égard de la Pologne » — dont parlait à Genève lord Robert Cecil.

Casimir SMOGORZEWSKI.

AU TOMBEAU DE CHOPIN

Le dimanche 23 octobre, la *Société Frédéric Chopin* se réunira devant la tombe du grand compositeur et patriote polonais, pour célébrer le soixante douzième anniversaire de sa mort. Des discours seront prononcés par MM. Joseph Noulens, sénateur, ambassadeur de France, président de l'association *France-Pologne* ; Camille Le Senne, président de la Société, et M. Edouard Ganche. M^{lle} Madeleine Roch, sociétaire de la Comédie-Française, dira un poème de M. René Fauchois, et *Le Piano de Chopin*, de Cyprien Norwid, traduit pour la première fois en français par M^{lle} Marya Kasterska.

Tous les admirateurs de Chopin sont invités à se trouver à 10 heures et demie, devant l'entrée principale du cimetière du Père-Lachaise.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE DE PARIS

Nous rappelons que la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris a été saisie des offres et des demandes de marchandises suivantes, sur lesquelles elle tient à la disposition de ses membres les renseignements nécessaires :

Offres de marchandises : Soie de porc blanche ou noire ; duvet ; plumes d'oies ; sièges de cuisine en sapin ; sièges en bois courbé ; tables-bureaux ; chaises à l'état brut ; champignons séchés.

Demandes de marchandises : Machines à écrire et accessoires, rubans, papier carbone ; couleurs pour l'imprimerie et la lithographie ; denrées coloniales ; produits chimiques et pharmaceutiques ; articles de parfumerie et cosmétiques.

*
**

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris a reçu de Pologne des modèles et des photographies de batiks sur soie, papier, bois : les personnes intéressées peuvent examiner, au secrétariat, ces documents et ces échantillons ; tous renseignements utiles leur seront communiqués sur les prix demandés.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.

NOUVELLE ÉDITION

Edouard GANCHE

FRÉDÉRIC CHOPIN

Sa Vie et ses Œuvres

1810-1849

GEORGE SAND — LA COMTESSE D'AGOULT

JANE W. STIRLING

F. LISZT — BALZAC — DELACROIX

Préface de M. C. SAINT-SAENS, de l'Institut.

Illustrations et documents inédits.

Un très beau volume grand in-8 de 462 pages, Mercure de France.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction
Publique et des Beaux-Arts.

Voici la première étude complète et définitive de la vie et des œuvres de Chopin, publiée en France. Il est inutile de rappeler le succès qui l'accueillit dès son apparition. M. Édouard GANCHE a réalisé cette œuvre tant souhaitée par les admirateurs du sublime poète de la musique. Il apporte une contribution importante à l'histoire de Frédéric Chopin par des documents nouveaux et d'un intérêt capital. Son livre a un double attrait littéraire et musical, car Chopin vécut au milieu d'une société d'élite, et eut des amis fameux, tels la Comtesse d'Agoult, George Sand, Liszt, Balzac, Delacroix.

Cet ouvrage contient l'analyse et l'explication des œuvres de Chopin, l'exposé de ses innovations et de son enseignement pianistique, la liste de toutes ses œuvres et une bibliographie très complète.

Tous les critiques ont loué cette œuvre puissante et tous les admirateurs de Chopin voudront la posséder.

Un volume in-8 écu. Prix..... 12 francs

Il a été tiré :

100 exemplaires sur vergé pur fil des Papeteries Lafuma, à 25 francs

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

7, RUE DE POITIERS. — PARIS (7^e) — Tél. : Fleurus 23-71]

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3 rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et CIE, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (créée en exécution de la loi du 23 octobre 1919), 33, rue La Boétie, Paris.
ETABLISSEMENTS ED. COCHARD, Bois (Importation — Exportation), 168, faubourg Saint-Honoré, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
M. Emile DUPONT, Manufacturier, 44, rue de Turbigo, Paris.
M. Jacques EGER, Directeur de la Société « La Commerciale », 3, rue de Mogador, Paris.
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'EST EUROPÉEN, Importation — Exportation — Commission, 15 bis, rue de Marignan, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. St. GRABIANOWSKI et CIE, Importation et Exportation des articles métallurgiques, Ul. Warszawska 6, à Sosnowiec (Pologne).
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÈRES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 118, boulevard Haussmann, Paris.
M. Abel KOTNISKY, Négociant en eaux-de-vie, à Jarnac-Cognac.
Etablissements G. LACOMBE, Transports Internationaux (Service Spécial sur la Pologne), 3 et 5, rue de Metz, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
MM. LANG, fils et gendre, tissus de coton, 16, rue du Renard, Rouen.
Etablissements A. LEROY, Tissus, Objets confectionnés et Ameublement, 35, boulevard Barbès, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
Général du MORIEZ, 15, rue Saint-Dominique, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Marquis Louis de PALMARO, Industriel Pétrolier, 159, rue de la Pompe, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne 78, rue de l'Université, Paris.
COMPAGNIE POLONO-BALTIQUE DE COMMERCE ET DE TRANSPORT, 6, rue Miodowa, Varsovie (Agence de Paris : 3, rue du Quatre-Septembre).
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Etablissements POULENC Frères, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
Etablissements RHEIMS, Commission, Exportation, 42, rue de Paradis, Paris.
MM. SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
S. E. I. S. (SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION SLAVE), 31, rue des Jédois, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
PAUL SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris en Pologne, 14, rue Foksal, Varsovie.
M. Joseph SLUBICKI, Commissionnaire, 2, rue Edouard VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANCO-ROUMAINE d'ÉTUDES et d'ENTREPRISES, 3, rue d'Anjou, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56 faubourg Saint-Honoré, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

- M. Kasimir Sosnowski, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 48, rue de la Victoire, Paris.
- M. Alfred Stempowski, Président du Conseil d'Administration du Comptoir Franco-Américain, 6, rue Marie-Thérèse, Le Havre.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 10, rue de Londres, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS VIENNOT, Entreprise Générale d'Usines, Béton armé, Fumisterie industrielle, Travaux Publics, 54, rue de Courcelles, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. BARY, Importation — Exportation, 88, rue Lafayette, Paris.
- E. BASTIDE, Directeur du Comptoir Pologne-France, Importation et Exportation, 13, rue Montyon, Paris.
- Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).
- Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 34, boulevard Maiesherbes, Paris.
- Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements CHATELAIN, (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne Comédie, Paris.
- Philippe CROZIER, Administrateur-Délégué de la Société DANZAS et CIE, 110, rue de Richelieu, Paris.
- Maurice DETOURBE, Fabricant de vernis, peintures et encres d'Imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.
- François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 11 bis, avenue Kléber, Paris.
- DUNOD, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.
- DUPBYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- Alexandre EPSTEIN, Directeur à la Société Commerciale Interocéanique, 9, rue Pillet-Will, Paris.
- Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE, Industriel, 21, rue de Madrid, Paris.
- De FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Gabriel FAROULT, Exportateur, Transports Maritimes et Fluviaux, 6, boulevard des Belges, Rouen.
- Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.
- le Directeur de la Maison FULLER et KOHLER, Transports pour tous pays, 46, faubourg Poissonnière, Paris.
- Camille AMALRIC-GALIBERT, Manufacture de draperies (nouveautés) Castres-sur-Agout (Tarn).
- GALLAS (Victor), Directeur Général des Services Commerciaux des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, 23, rue du Rocher, Paris.
- Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
- Stanislas GAWROŃSKI négociant en bois, 16, rue Jacques-Lellieur, Rouen (Seine-Inf.).
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- GUIRAUD Frères, Constructeurs de Machines Agricoles et de Matériel de Chemins de Fer et Mines, 10, avenue Carnot, à Alais (Gard).
- Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
- K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

- MM. JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).**
- Aldo JAROSIEWICZ, Propriétaire-Directeur de la Droguerie et Pharmacie de l'Union, à Tantah (Égypte).**
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.**
le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.**
- L. KOKOCINSKI, Négociant, 16, Slowackiego, Poznań (Pologne).**
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.**
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.**
- A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.**
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.**
- Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris.**
- T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.**
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.**
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 11 bis, avenue Kléber, Paris.**
- Etienne MARKOWSKI, Plénipotentiaire du Ministère des Finances de Pologne, 11 bis, avenue Kléber, Paris.**
- Alexandre MAZARAKI, 28, Wspólna à Varsovie.**
- Eugène MOTTE, Industriel à Roubaix.**
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.**
- Thaddée NIEDUSZYNSKI, Consul de Pologne, 4, boulevard des Châtelets-de-Nice, à Marseille.**
Le Directeur de la Maison NIEPCE et FETTERER, Société Française de Fabrication de Machines Textiles, 11, rue Blanche, Paris.
- Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22 avenue Emile-Deschanel, Paris.**
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 88, rue de Courcelles, Paris.**
- Stanislas PRESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.**
le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Eugène PLUMON, Administrateur-Délégué, de « La Vie Technique et Industrielle et Publications Plumon » et du Bureau International du Commerce et de l'Industrie, 18, rue Séguier, Paris.**
- René PUJOL, Office Technique d'Exportation et d'Importation, 1, rue Mignet, Paris.**
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.**
- Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.**
- Bronislas ROTSZTAT, Ingénieur, 5, rue Broca, Paris.**
- Arsène ROZÉE, Avocat à la Cour d'Appel, villa « L'Alcyon », boulevard Pitolet, Deux-Moulins-Saint-Eugène, Alger.**
- Adam Bogdan ROZEN, Négociant (Droguerie, Herboristerie et Produits Chimiques), 127, Corniche, à Marseille.**
- André RUDNICKI, Ingénieur, 91, avenue Henri-Martin, Paris.**
- le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.**
- le Directeur de la Maison J. H^e SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance).**
- Ladislas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.**
- Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.**
- Albert TROULLIER, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.**
- Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 3, rue Ambroise-Thomas, Paris.**
- Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Établissements Métallurgiques Rouzaud, 34, Boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).**
- Colonel VACHOUX, 13, quai Georges V, Le Havre.**
- Marcel VILLEDIEU, Directeur des Etablissements Paulin VILLEDIEU, Fabrique de verdet gris, sels et acétates de cuivre, à Lunel (Hérault).**
- B. WASSERSTROM, Commissionnaire en marchandises, 11, rue Martel, Paris.**
Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, Villa de la Tour, Paris.
- Xavier ZIMMERMANN, Négociant, 46, rue des Petites-Ecuries, Paris.**
- Marc ZWIERZYNSKI, Négociant, 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.**
- Stanislas ZWIERZYNSKI, Agent Consulaire de France à Cracovie (Pologne).**

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES A PARIS

- Légation de Pologne*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.
- Consulat Général de Pologne*, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9°.
- Mission Militaire Polonaise*, 6, rue Bugeaud, Paris, 16°.
- Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.
- Délégation du Ministère des Finances de Pologne*, 11 bis, avenue Kléber, Paris, 16°.
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, 3, rue de Villejust, Paris, 16°.
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8°.
- Le Journal de Pologne*, quotidien du soir paraissant en français à Varsovie — *Services parisiens* : 9, rue Richepance, Paris 8° (Téléphone : Central 06-27).
- Comité des Vétérans Polonais (Réunion des Délégués des Vétérans de 1863 et 1870)*.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — *Directeur* : M. A. BUDZYNSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris, fondée en 1865*. — Publie le *Bulletin Polonais*, créé en 1875. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert* — *Présidente* : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Poccard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Monseigneur POSTAWKA, prélat de la maison du Pape. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1°.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — *Conservateur* : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — *Bibliothécaire* : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Librairie Polonaise Polonia*, 8 bis, rue La Bruyère, Paris, 9°.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — *Président* : Prince PONIATOWSKI. — *Supérieure* : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — *Présidente* : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — *Présidente* : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — *Président* : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — *Présidente* : Comtesse MARIE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Le Sokol, Société de Gymnastique*.
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris* — *Président* : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 3 bis, rue La Bruyère, Paris 9°).
- Union des Polonaises de Paris* — *Présidente* : M^m. MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Comité Civique d'aide aux victimes de la guerre en Pologne* — *Présidente* : M^m. MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Société des Impôts des Travailleurs de la Colonie Polonaise de Paris, Société de secours entre ouvriers*. — *Président* : M. ST. FALINSKI. — 3, rue Gonnet, Paris, 11°.
- Grupa Członków Samopomocy, Association d'Entr'aide des Étudiants Polonais à Paris*. — *Secrétaire* : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI. *Trésorière* : M^{lle}. B. MONKIEWICZ 20 bis, rue Censier, Paris, 5°.
- Association France-Pologne*. — *Président* : M. J. NOULENS. — 7, rue de Poitiers, Paris, 7°.
- Les Amis de la Pologne* — *Président* : M. Louis MARIN. — 7, rue de Poitiers, Paris, 7°.
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — *Président* : M. J. NOULENS. — 7, rue de Poitiers, Paris, 7°.

LES AMIS DE LA POLOGNE

7, rue de Poitiers, Paris (7^e) — Tél. : Fleurus 23-71

Sous la Présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Président : LOUIS MARIN, Député; *Secrétaire Générale* : ROSA BAILLY; *Trésorier Général* : HENRI DE MONTFORT.

Membres du Conseil d'Administration : Mlle MESPOULET, agrégée; Mlle L. VEYRE; MM. CHABRIÉ-TOMASZEWICZ; KERVAREC, agrégé d'histoire; CHARLES MARIE, chargé de cours à la Sorbonne; A. MERLOT, Directeur de *La Pologne*; Général du MORIEZ; TIRMAN, Conseiller d'État, etc.

Sous le patronage de :

M. le Maréchal JOFFRE, Mgr BAUDRILLART, MM. BARTHOU, BERGSON, BIGOURDAN, PAUL BOURGET, JULES CAMBON, DENYS COCHIN, ALFRED CROISET, MAURICE CROISET, RENÉ DOUMIC, P. DE LA GORCE, LACOUR-GAYET, JEAN RICHPIN, CHARLES RICHT, membres de l'Institut; ABEL LEFRANC; GEORGES RENARD, professeurs au Collège de France; AULARD, ANDRÉ LALANDE, MATRUCHOT, STROWSKI, professeurs à la Sorbonne; BERTHELEMY, professeur à la Faculté de Droit; BONNARIC, Directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud; A. FONTAINE, Inspecteur général; LATREILLE, de l'Université de Lyon; GEORGES WEILL, de la Faculté des lettres de Caen; BERNUS; GEORGES BIENAIMÉ; BOURDELLE, sculpteur; FERDINAND BUISSON; PAUL CAZIN; CHARLES-RENÉ, Vice-Président du Salon des Musiciens français; Marquis DE DAMPIERRE; Mlle DICK MAY, Directrice de l'École des Hautes Études Sociales; HENRI GRAPPIN; HERRIOT, Maire de Lyon; JANVIER, Maire de Rennes; CAMILLE LE SENNE; ANDRÉ LICHTENBERGER; Généraux MALLETERRE; DU MORIEZ; PAU; WEYGAND; MÉNABRÉA, Secrétaire Général de France-Pologne; D^r NICAISE; D^r JULIEN NOIR; ROBERT RÉGNIER, Chef du Secrétariat de l'Institut de France; LOUIS RIPAUT; LÉON ROBELIN; J.-H. ROSNY, aîné; Mme YVONNE SARCEY; MARC SANGNIER; GABRIEL SARRAZIN; E. SCHURÉ, etc.

NOTRE BUT, c'est de faire connaître la Pologne en France, de mettre en rapports les deux nations, de raviver l'ancienne amitié franco-polonaise; et cela, dans l'intérêt même de notre patrie.

NOS COMITÉS RÉGIONAUX ont chacun sa vie propre. Ils disposent des fonds qu'ils recueillent.

Le Comité Central, qui siège à Paris, leur envoie des conférenciers, les aide à organiser des fêtes, leur fournit des articles et des renseignements pour la presse locale, des ouvrages pour leurs bibliothèques, des brochures, tracts, images, cartes postales et géographiques pour leur propagande, leur procure des facilités pour leurs relations économiques, universitaires, touristiques, etc., avec la Pologne.

De tels Comités sont déjà créés, ou en voie de formation à :

Lyon	Rennes	Beauvais	Le Havre	Nantes
Marseille	Caen	Versailles	Chambéry	Nancy
Grenoble	Mulhouse	Draguignan	Bayonne	Rouen

Le GROUPE PARLEMENTAIRE des « Amis de la Pologne » réunit 93 députés.

Il existe des GROUPES SCOLAIRES aux Lycées Carnot, Louis-le-Grand, Victor-Hugo, Fénelon, aux Collèges Chaptal, d'Autun, etc.

LES MEMBRES ADHÉRENTS ET TITULAIRES sont rattachés au Comité de leur région, ou, s'il n'en existe pas encore, au Comité de Paris.

Ils ont droit aux publications éditées par « les Amis de la Pologne ». Ils ont accès aux fêtes, aux conférences, et aux bibliothèques des Comités.

Ils s'engagent à faire connaître la Pologne autour d'eux, et ils payent une cotisation annuelle fixée à 20 francs pour les membres titulaires et 5 francs au minimum pour les membres adhérents.

L'abonnement au *Bulletin bi-mensuel*, artistique et littéraire, des « Amis de la Pologne » est de 5 francs par an.

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

7, RUE DE POITJERS

Tél : Fleurus 23-71

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. GEORGES CLÉMENCEAU, STEPHEN PICHON, IGNACE PADEREWSKI et le GÉNÉRAL WEYGAND.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. le Général ARCHINARD, LOUIS BARTHOU, Mgr BAUDRILLART, Prince ROLAND BONAPARTE, MM. E.-A. BOURDELLE, BRIAND, JULES CAMBON, le Général de CASTELNAU, FERNAND CHAPSAL, CLAVEILLE, CLÉMENTEL, DENYS COCHIN, PAUL DESCHANEL, ROMAN DMOWSKI, PAUL DOUMER, ÉMILE DUPONT, FRANKLIN-BOUILLON, le Général GOURAUD, STANISLAS GRABSKI, le Général HALLER, KLOBUKOWSKI, KLOTZ, LAFFERRE, LEYGUES, LOUCHEUR, de MARGERIE, Louis MARIN, A. MASCURAUD, PAINLEVÉ, ERAZM PILTZ, RIBOT, RICHET, ROSNY AINÉ, ROUME ANDRÉ TARDIEU, ALBERT THOMAS, Comte MAURICE ZAMOYSKI.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : M. ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat ; M. MAURICE LEWANDOWSKI.

Délégué Général : M. JEAN ROZWADOWSKI, Vice-président de la Société agricole à Lwów.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA, Directeur du Syndicat d'initiative de Paris et de La Vie.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Sous-Chef de Bureau au Ministère du Commerce.

Membres : M. LÉON AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club ; M^{me} R. BAILLY, Secrétaire Générale de l'Union Française des amis de la Pologne ; MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Directeur du Dép. politique de la Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix ; ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de lettres ; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hauts Etudes Commerciales ; EMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut ; PAUL CAZIN, Homme de lettres ; CHARLES CHAUMET, Président de la Ligue Maritime française, ancien Ministre ; Vicomte CORNUDET, Député ; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à la Faculté des lettres à Léopol ; FERNAND DAVID, Sénateur, Président de l'Office National du Tourisme, ancien Ministre ; F. DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légion de Pologne à Paris ; CHARLES DUMONT, Député, ancien Ministre ; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique ; ETIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'action parlementaire à l'étranger ; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française ; ANTOINE GÓRSKI, Professeur à la Faculté de Droit de Cracovie ; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues orientales ; B. KOZAKIEWICZ, Homme de lettres ; S. KOZICKI, Conseiller à la Délégation Polonaise au Congrès de la Paix ; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française ; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut ; CHARLES LAURENT, Président de l'Union des Industries métallurgiques et minières ; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de lettres ; ANDRÉ LICHTENBERGER, Homme de lettres ; STANISLAS PATEK, ancien Ministre ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur Industriel ; RENÉ PINON, Homme de lettres. Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Léopol ; THADÉE DE ROMER, Premier Secrétaire de la Légation de Pologne à Paris ; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne ; Baron GUSTAVE TAUBE, Délégué du Comité Général de Secours pour les victimes de la Guerre ; P. G. WEBST, Chargé de Missions financières ; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne à Paris ; CASIMIR WOŹNICKI, Secrétaire de Légation ; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de lettres ; Comte JEAN ZOLTOWSKI, Président du Comité de Publication de l'Encyclopédie polonaise.

GUIDE DU COMMERCE MONDIAL

SOCIÉTÉ GUICODIAL, ÉDITEUR

Siège Social : 1, rue Zgoda, Varsovie

Agence de Paris : 12, rue du Helder, Paris (9^e)

Téléphones : GUTENBERG 01-53 — 79-26

CENTRAL 37-59

Désirant manifester son ardente sympathie pour la France, la Société polonaise « Guicodial », éditeur du « Guide du Commerce Mondial », a décidé de consacrer le premier volume de sa publication au commerce de la France et de la Pologne.

L'ouvrage a deux parties. L'une destinée aux milieux commerciaux et industriels français, traite du commerce et de l'industrie en Pologne. Elle est rédigée en langue française par les soins d'un Comité Consultatif de Rédaction, siégeant à Varsovie, composé de représentants du *Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Bureau Economique du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union Centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances, de l'Association des Industriels du Royaume de Pologne et de l'Association des Négociants Polonais.*

L'autre partie, la Société « Guicodial » la met sans réserve au service des intérêts français. La rédaction en est confiée à des personnalités françaises. *L'Office National du Commerce Extérieur, le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, la Confédération Générale de la Production Française, l'Association Nationale d'Expansion Economique, la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris, ont bien voulu nous accorder leur précieux concours, nous aider de leurs conseils et de leur documentation.* Ainsi, nous espérons qu'il nous sera permis de constituer un instrument de premier ordre de propagande économique française. Pour que cette propagande soit pleinement efficace, tous les articles et renseignements contenus dans cette partie du volume — et destinés aux milieux industriels et commerciaux de Pologne — seront traduits et imprimés en langue polonaise.

Notre volume sera un annuaire et un guide du commerce franco-polonais. En outre des listes des maisons françaises et polonaises participant ou désireuses de participer aux échanges commerciaux des deux pays, il contiendra tous les renseignements généraux utiles à ceux qui commerceront soit avec la France, soit avec la Pologne. De plus — et cela ne sera pas ce qui différenciera le moins notre publication des publications similaires — notre ouvrage s'efforcera de tenir compte du mouvement de la vie commerciale; il notera les changements politiques et sociaux susceptibles d'influencer le marché des deux pays et signalera spécialement toutes les possibilités, toutes les conditions favorables à leur réciproque activité commerciale, quand bien même ces conditions ne devraient être que momentanées. Voilà pourquoi le mot « Guide » nous a paru mieux approprié à notre ouvrage que le mot « Annuaire »; voilà pourquoi aussi le volume « France-Pologne » de notre « Guide du Commerce Mondial » deviendra rapidement indispensable à quiconque voudra entrer en relations commerciales avec la Pologne.

Le Directeur Général,

WISLAW KOSIŃSKI.

La souscription au volume « France-Pologne » du « Guide du Commerce Mondial », édition 1922, est dès maintenant ouverte. Le prix en est fixé à 30 francs. Toutefois les commandes, accompagnées de leur montant en chèque ou en mandat-poste, adressées à l'Agence de Paris de la Société Guicodial, 12, rue du Helder, avant le 1^{er} Novembre 1921, bénéficieront du prix de faveur de 20 francs. Passé cette date, le prix de l'ouvrage sera de 30 francs.

Pour les insertions s'adresser : soit directement à l'Agence de Paris de la Société Guicodial, 12, rue du Helder, Paris (9^e), Téléphones : Gutenberg 01-53, 79-26, Central 37-59, soit à l'Agence Havas (Service des annuaires et indicateurs, Téléphones : Gutenberg 17-95 et 03-16, Louvre 39-56), 62, rue de Richelieu, Paris (2^e).

Société Guicodial, éditeur.

Régie de la publicité pour la France,

Agence Havas.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, RUE DE RENNES, 71.

AHP.....LAP0-FR1921-20

grand discours prononcé le 14 août à l'occasion de l'anniversaire du combat de Tannenberg : « *Je ne doute pas que le sort de notre Patrie se décide tôt ou tard dans un combat pour la marche de l'Est.* » Ainsi, c'est dans cette ancienne ville polonaise de *Krolewiec* — *Koenigsberg*, imprudemment donnée naguère par la Pologne en fief aux Chevaliers Teutoniques, et dont ces brigands firent leur repaire, — c'est à propos d'un combat qui fut, par une coïncidence voulue, livré non loin de Tannenberg et Grünwald, et que les Prussiens affectent de considérer comme une revanche du désastre subi en ces mêmes champs, il y a cinq siècles, par leurs ancêtres félons, et par les naïfs Chevaliers occidentaux qu'ils avaient su si bien tromper pour les enrôler sous leurs bannières sacrilèges... voilà la ville, voilà l'occasion choisies par le Chef militaire prussien pour dévoiler l'avenir qu'il prépare ! Quelle impressionnante leçon de choses ! En méditant sur le passé, en ouvrant les yeux sur le présent, apercevrons-nous enfin la faute, inexcusable cette fois, que nous avons commise en laissant aux mains prussiennes, au lieu de la rendre à la Pologne, cette province de la Prusse Orientale, dont l'Europe aurait dû dire : « *Inde mali labes* » ? Commettrons-nous une seconde faute, au moins aussi grave, en ne restituant pas la Haute-Silésie à la Pologne ? Comprendrons-nous bien que tous les insinuateurs de *l'incapacité polonaise* font, conscients ou non, *le jeu du Roi de Prusse*, et qu'en frappant sur la Pologne, c'est la France qu'ils visent tout cas ils atteignent ! Car si la Prusse est victorieuse dans *la lutte pour la Marche de l'Est* préparée par le Généralissime Ludendorff, ce jour-là sera pour la France la veille d'un assaut furieux auprès duquel ceux de 1870 et de 1914 paraîtront jeux enfantins. Aveugles ou complices, ceux qui ne le voient pas !

Donnons maintenant un aperçu des moyens matériels mis en œuvre par la Prusse pour atteindre le but ainsi nettement défini.

1° *Au point de vue militaire*, elle profite habilement d'une disposition du Traité de Versailles, — comme elle sut tirer, il y a plus d'un siècle, un remarquable parti de la double réduction *de l'effectif de l'armée et de la durée du service* qui lui fut imposée après ses défaites par Napoléon. C'est alors que Stein et Scharnhorst *inventèrent les réservistes et les périodes d'instruction*, afin de disposer, au moment voulu, d'un *puissant effectif instruit*. Nous n'avons pas voulu, en 1919, retomber dans la même faute, et nous avons imposé la réduction à 100.000 hommes de l'armée entretenue, *mais avec une longue durée de service militaire*. Or l'Allemagne compte actuellement cinq millions de soldats non seulement exercés, mais *aguerris* ; elle en utilise au moins 800.000 dans des formations soi-disant policières, tant avouées que secrètes. Puis, connaissant aussi bien que nous les précieux avantages de la fixité des cadres, elle fait des 100.000 hommes autorisés une *Kolossale Ecole de cadres*, dans laquelle, par exemple, les sous-officiers servent comme soldats tout en conservant les privilèges de leur ancien grade : c'est très simple. il